
Vu de la rue

Les jeunes adultes
prostitué(e)s

Rapport de recherche

Avril 2004

Conseil permanent de la jeunesse

Cette recherche a été adoptée par le Conseil permanent de la jeunesse le 29 février 2004 lors de sa 115^e séance.

Recherche et rédaction

Lorraine Fournier

Comité de travail

Geneviève Baril, responsable du comité

Youri Chassin

Sophie Cunningham

Sylvain Lévesque

Suzanne Moore

Marie-Eve Proulx

Recherche documentaire

Serge Bertin

Suzanne Plante

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Production

Danielle Gagnon

Francine Griffith

Frédéric Tremblay

Animatrice des groupes de discussion

Maggy Faddoul

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec

Dépôt légal, 2004

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-550-42542-1

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 - QU'EST-CE QUE LA PROSTITUTION?	9
1.1 <i>La prostitution : un fait social</i>	9
1.2 <i>La prostitution : une exploitation</i>	10
1.3 <i>La prostitution : un métier</i>	11
1.4 <i>La prostitution : un stigmate</i>	12
1.5 <i>Des femmes, mais aussi des hommes qui se prostituent</i>	13
1.6 <i>Des femmes et des hommes qui sont jeunes</i>	13
1.7 <i>Des prostitutions</i>	14
CONCLUSION	15
CHAPITRE 2 - LES ASPECTS LÉGAUX DE LA PROSTITUTION	17
2.1 <i>Différentes approches législatives de la prostitution</i>	18
2.1.1 <i>Le prohibitionnisme</i>	18
2.1.2 <i>Le réglementarisme ou légalisation</i>	19
2.1.3 <i>L'abolitionnisme</i>	21
2.1.4 <i>Le néo-abolitionnisme ou victimisation</i>	23
2.1.5 <i>Le néo-réglementarisme ou professionnalisation</i>	26
2.1.6 <i>La décriminalisation complète de la prostitution adulte</i>	29
2.2 <i>La situation légale de la prostitution au Canada</i>	31
2.2.1 <i>Le Code criminel canadien et les activités associées à la prostitution</i>	31
2.2.2 <i>Le contrôle de la prostitution de rue</i>	33
CONCLUSION	40
CHAPITRE 3 - DES ESTIMATIONS, DES FACTEURS EXPLICATIFS ET DES RISQUES	41
3.1 <i>L'état de la recherche : quelques limites</i>	41
3.1.1 <i>Un portrait restreint de la prostitution</i>	41
3.1.2 <i>Un portrait approximatif des personnes prostituées</i>	42
3.2.1 <i>La population des personnes prostituées</i>	44
3.2.2 <i>La population des personnes prostituées mineures</i>	47
3.2.3 <i>Le sexe ♀ - ♂</i>	47
3.2.4 <i>L'âge moyen et l'âge d'entrée dans la prostitution</i>	48
CONCLUSION	72

CHAPITRE 4 - LA VOIX DES JEUNES PROSTITUÉS DE LA RUE	73
4.1 Méthodologie	74
4.1.1 La prostitution de rue	74
4.1.2 La prostitution des jeunes de 18 à 30 ans	74
4.1.3 La sélection des jeunes adultes prostitués : recours aux organismes communautaires	75
4.1.4 La technique : des entrevues de groupe semi-structurées	75
4.1.5 Les sujets abordés lors de l’entrevue de groupe	76
4.1.6 Déontologie	76
4.1.7 Notice d’exclusion	76
4.2 Quelques données descriptives	76
4.2.1 Portrait des jeunes femmes	76
4.2.2 Portrait des jeunes hommes	77
4.3 Le témoignage des jeunes prostitués de la rue	78
4.3.1 Structure de l’entrevue de groupe et présentation du discours des jeunes	78
4.3.2 Le quotidien	79
4.3.3 La recherche d’aide	97
4.3.4 Les solutions concrètes à privilégier	102
CONCLUSION	109

CHAPITRE 5 -	
LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS DU MILIEU COMMUNAUTAIRE	111
5.2 Le point de vue d’intervenants d’organismes communautaires	112
5.2.1 Prévenir l’entrée dans la prostitution de rue	112
5.2.2 Améliorer les conditions de vie des personnes prostituées de la rue	116
5.2.3 Soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue	120
CONCLUSION	121

ANNEXE 1	125
-----------------	------------

BIBLIOGRAPHIE	129
----------------------	------------

LES MEMBRES DU CONSEIL	136
-------------------------------	------------

Réserve de fond et de forme

Les entrevues de groupe menées par le Conseil auprès des jeunes adultes prostitués de la rue

Tous les participants et participantes aux entrevues de groupe ont été informés de la démarche de recherche du Conseil permanent de la jeunesse. Chacun et chacune a donné son accord au Conseil pour l'enregistrement des rencontres ainsi que l'utilisation potentielle d'extraits de leurs propos dans le cadre d'un compte rendu de leur témoignage. Les jeunes ont également été informés que des prénoms fictifs leurs seraient attribués afin de préserver leur anonymat.

Enfin, après chacune des entrevues de groupe qui, répétons-le, avaient lieu dans le local des organismes concernés, les participantes et participants pouvaient consulter des intervenants aptes à les écouter et à les aider. Le Conseil tient à remercier les intervenants disponibles des organismes communautaires participants.

Les propos des personnes prostituées qui sont rapportés dans les pages suivantes ne représentent pas les positions ou les recommandations du Conseil permanent de la jeunesse en la matière. Son seul but était d'accorder une voix aux jeunes adultes qui se prostituent sur la rue. Cependant, les noms ou la localité de certains établissements identifiés par les jeunes n'ont pas été spécifiés pour des motifs légaux et éthiques.

Introduction

C'est à l'hiver 2002 que le Conseil permanent de la jeunesse a amorcé ses travaux sur la prostitution de rue chez les jeunes adultes. La réflexion a progressé dans un contexte où, au Québec, différents acteurs comme des artistes, des journalistes ainsi que des réformateurs sociaux et des universitaires se sont appropriés le sujet de la prostitution.

En ce début de millénaire, ce thème est au cœur de l'actualité. Les romans à caractère biographique de Nelly Arcan¹ et de Roxanne Nadeau² portent sur des réalités fort différentes, soit le travail dans une agence d'escorte, d'une part, et la prostitution de rue doublée de dépendance à la cocaïne, d'autre part. Le documentaire *Sexe de rue*³, du regretté Richard Boutet, a donné une voix aux femmes et aux travestis qui se prostituent dans les rues du centre-ville de Montréal.

On relève aussi un certain nombre de recherches sur le sujet. En effet, les travaux du Conseil du statut de la femme⁴ et de Yolande Geadah⁵ ont notamment mis en évidence le phénomène troublant du trafic sexuel. Par ailleurs, Michel Dorais a abordé le sujet rarement traité du travail du sexe chez les jeunes hommes⁶. Des organisations ont également pris position sur les aspects légaux de la prostitution. Ainsi, le comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue a remis un rapport dans lequel on propose une décriminalisation des activités associées à la prostitution, assortie d'une réglementation⁷. De plus, à la suite d'une tournée provinciale, les membres de la Fédération des femmes du Québec décidaient, à l'automne 2002, de proposer la décriminalisation des pratiques exercées par les prostituées et les travailleuses du sexe. Enfin, on ne peut omettre de relever les bouleversements suscités par le dévoilement, largement médiatisé à la fin de l'année 2002, d'un réseau de prostitution juvénile à Québec.

C'est dans ce bouillonnement d'informations et de réflexions sur la prostitution que le Conseil a entrepris la présente recherche. L'objectif principal de celle-ci est de reconnaître le vécu et la réalité des jeunes adultes, hommes et femmes, qui se prostituent sur la rue. Dès le départ, le Conseil a reconnu que cette démarche ne pouvait se réaliser sans entendre ces jeunes. Un espace important de la recherche a donc été consacré au compte rendu de leur expérience de vie, des difficultés qu'ils éprouvent et des solutions qu'ils préconisent.

¹ Nelly ARCAN, *Putain*, Édition du Seuil, 2001, 192 p.

² Roxanne NADEAU, *Parole de Pute*, Les intouchables, 2003, 103 p.

³ Richard BOUTET, *Sexe de rue*, Canada, 2003, 86 min.

⁴ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, gouvernement du Québec, mai 2002, 155 p.

⁵ Yolande GEADAH, *La prostitution : un métier comme un autre?* VLB éditeur, 2003, 294 p.

⁶ Michel DORAIS, *Travailleurs du sexe*, VLB éditeur, 2003, 103 p.

⁷ BLOC QUÉBÉCOIS, *Rapport du comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue. De l'anathème au dialogue*, mai 2001, 26 p.

Cinq grandes étapes constituent le présent travail de recherche. Dans un premier chapitre, le Conseil propose une réflexion sur le concept général de prostitution. On y trouve des perceptions et des caractéristiques de la prostitution.

Par la suite, afin de mieux comprendre le contexte dans lequel les personnes qui se prostituent évoluent, on présente différents modèles juridiques repérés dans la littérature. Une attention particulière est accordée à la situation canadienne et québécoise.

Le troisième chapitre est une synthèse de diverses études québécoises et canadiennes qui fournissent principalement des informations sur la réalité des personnes qui se prostituent sur la rue. Des estimations, des facteurs explicatifs de l'entrée dans la prostitution ainsi que les risques associés à cette pratique y sont exposés.

Le quatrième chapitre découle d'entrevues de groupe faites avec des jeunes adultes qui se prostituent dans les rues de Québec et de Montréal. Le Conseil tenait absolument à recueillir le témoignage de ces jeunes. Avec beaucoup de générosité, ils ont abordé leur quotidien, leurs interactions avec divers intervenants et les solutions qu'ils préconisent afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre présente la synthèse d'entrevues de groupe menées avec des intervenants d'organismes communautaires ayant acquis une expertise auprès des personnes prostituées de la rue. Ils ont notamment formulé des propositions visant à améliorer le contexte de la prostitution de rue.

Chapitre I

Qu'est-ce que la prostitution?

Introduction

Au cœur de la prostitution se trouve une personne qui, en échange d'un bénéfice, d'une rémunération, fournit un service sexuel à une autre personne. En apparence le sujet est simple, mais la réflexion rejette rapidement tout schéma réducteur de la prostitution.

Le regard sur la prostitution se pose à la lumière de conceptions et de croyances des plus intimes, celles qui ont trait à la sexualité, aux rapports entre hommes et femmes, entre adultes et enfants, etc. L'histoire, la culture et la morale sont inévitablement au rendez-vous de l'analyse, brouillant ainsi les contours d'un sujet initialement perçu comme bien circonscrit. Qu'est-ce que la prostitution? Pour comprendre ce sujet, assurément complexe et controversé, on doit s'alimenter à diverses sources.

Le premier chapitre de la présente recherche traite du concept général de prostitution sans toutefois fournir de définitions formelles. Afin de mieux saisir sa teneur, il nous a semblé préférable d'en repérer les différents visages. En fait, la collecte des diverses perceptions et caractéristiques de la prostitution nous mènera davantage dans le vif du sujet, présenté sous ses multiples formes et accompagné des controverses qu'il suscite. Ainsi, dans les prochaines pages, la prostitution sera présentée à la fois comme fait social, exploitation, métier et stigmaté. Aussi, la jeunesse des personnes prostituées, la reconnaissance d'une prostitution masculine ainsi que celle de la pluralité des expériences de prostitution seront mises en évidence.

1.1 La prostitution : un fait social

En général, la réflexion sur la prostitution porte principalement sur la personne qui se prostitue. Toutefois, on ne peut assimiler la prostitution à une personne ni à sa seule activité. Elle est plus que le fait de fournir un service sexuel en échange d'une rémunération. Comme le mentionnait Jean-Guy Nadeau, *la prostitution est aussi bien le fait des partenaires de la personne prostituée et de l'ensemble du corps social*⁸.

⁸ Jean-Guy NADEAU, « La prostitution, une relation sociale et symbolique », dans *Une génération sans nom, (ni oui)*, Les actes du colloque, PlaMP inc., 24-25-26 avril 1992, 1994, p. 57.

Ainsi, en considérant les seuls clients et personnes prostituées, nous pouvons dire que 98,5 % de cet ensemble est constitué par des clients et 1,5 % par les personnes prostituées (sondage de l'IPSO Zürich⁹).

De plus, la rencontre entre le client et la personne prostituée s'inscrit dans un contexte où d'autres acteurs interviennent à différents degrés : souteneurs, chauffeurs de taxis, propriétaires d'hôtels, de bars, de saunas, etc. L'État est également présent par l'intermédiaire de ses différents agents de contrôle et d'aide : policiers, avocats, juges, agents de réhabilitation, travailleurs de la santé et des services sociaux, etc. Ajoutons à cela le rôle joué par les médias (journaux, émissions de télévision, films) en matière de création d'images et de sens sur l'univers de la prostitution. Les annonces classées des journaux sont même parfois un outil de recrutement des clients et des personnes désirant se prostituer.

Outre ces différents acteurs se trouve aussi le contexte social, économique et culturel dans lequel la prostitution s'inscrit. Au Québec, la prostitution existe. Des hommes, mais aussi parfois des femmes et des couples, s'offrent les services sexuels de femmes et d'hommes, jeunes pour la plupart. Ce commerce, dont les bénéficiaires profitent à plusieurs, choque et dérange; il transgresse des normes culturelles et dévoile des interdits. La prostitution remet assurément en question les repères de la sexualité, les rapports entre les hommes et les femmes, ceux entre les enfants, les adolescents et les adultes et ceux encore entre les hommes eux-mêmes.

1.2 La prostitution : une exploitation

La prostitution est parfois présentée comme une forme d'exploitation. Cette sanction est particulièrement affirmée lorsqu'il s'agit de mineurs.

Selon cette perspective, les personnes qui se prostituent sont alors perçues comme victimes d'abus et d'exploitation. Une victime ne peut être responsable d'une situation opprimante : elle la subit. Se prostituer ne peut donc être le résultat d'un choix fait librement.

On retient deux explications principales à la prostitution entendue comme exploitation. D'une part, elle résulterait d'expériences personnelles des personnes en cause. Selon les données disponibles, bon nombre d'entre elles, notamment celles de la rue, ont traversé une panoplie d'événements difficiles : abus sexuels dans l'enfance, violence familiale, faible scolarisation, faible estime de soi, etc. Ces expériences fragiliseraient la personne, la rendant ainsi plus à risque.

D'autre part, l'explication de la prostitution est liée à un contexte social opprimant, notamment pour les femmes et les jeunes. La perspective est donc beaucoup plus globale que la précédente. Les personnes qui se prostituent seraient les victimes d'une société

⁹ ASPASIE, *Pour toutes les personnes prostituées ou concernées par la prostitution*, [En ligne], <http://www.prevention.ch/aspasie.htm>, (15 avril 2002).

caractérisée par les inégalités socioéconomiques entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les jeunes. Cette perspective renvoie à la pauvreté des femmes, aux difficultés des jeunes d'intégrer le marché du travail, à l'impact du patriarcat, etc.

La prostitution est le paroxysme du non-pouvoir d'une femme sur elle-même. Sur son corps, son affectivité, sa vie. La femme marchandise, chosifiée, est vendue au plus offrant, au plus truand. Souteneur ou bande organisée. En France, des dizaines de milliers de femmes, des centaines de milliers dans le monde, sont ainsi livrées au pire des destins. Faire de son sexe l'objet de l'échange argent - plaisir n'est jamais, quoi qu'on en dise, librement consenti. Un rapport de forces socio-économiques qui anéantit toute liberté est omniprésent¹⁰.

1.3 La prostitution : un métier

La prostitution est aussi comprise comme un métier, comme un *genre de travail déterminé, reconnu ou toléré par la société et dont on peut tirer ses moyens d'existence*¹¹. Cette définition permet d'affirmer que la prostitution est bien une forme de métier. En fait, en poussant la réflexion, la prostitution appartient à la catégorie des services nécessitant un contact personnalisé avec le public¹².

Au Québec, l'organisme de défense des droits des travailleuses du sexe Stella¹³ produit le *Guide XXX*. Les sujets qu'on y aborde sont : la négociation de services ou de contrats, le contrôle des clients, la loi, les droits, etc. Ce guide illustre bien la transmission des apprentissages nécessaires à tout métier.

Plus qu'un métier, tout ce qu'on appelle travail du sexe — dont fait partie la prostitution — est présenté dans certains milieux comme un moyen d'émancipation du fait qu'il permet d'affirmer un contrôle et une autonomie par rapport à la sexualité. La prostitution comme travail librement choisi peut donc être entendue comme une émancipation. D'ailleurs, depuis le début des années 70, des travailleuses du sexe, dans différents pays, se sont regroupées afin d'affirmer la prostitution comme travail et choix. Elles refusent le statut de victime et revendiquent la reconnaissance officielle de leur travail.

Le discours adopté au sein des mouvements des travailleurs et travailleuses du sexe affirme que la prostitution devrait être considérée comme un métier dont la pratique résulte d'un choix éclairé et d'une quête d'autonomie et de contrôle sur son propre corps. Dans ce cas, il s'avère nécessaire d'élargir les perspectives

¹⁰ Gisèle HALIMI, « L'esclavage sexuel, pépère et labellisé », *Le Devoir*, 1^{er} août 2002, p. A-7.

¹¹ Paul ROBERT, *Le nouveau Petit Robert*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 2001, p. 1568.

¹² Stéphanie PRYEN, *Stigmate et métier, Une approche sociologique de la prostitution de rue*, Les Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 19.

¹³ Stella est un organisme communautaire montréalais qui vise l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleuses du sexe.

traditionnelles sur la prostitution et d'aborder la question dans le contexte social plus élargi du travail¹⁴.

1.4 La prostitution : un stigmat

Qu'elle soit définie comme métier ou comme forme d'exploitation, la prostitution demeure marquée, stigmatisée, notamment celle de la rue. L'individu stigmatisé est membre de la collectivité, mais la marque qu'il porte le différencie des autres. C'est cette différence qui le disqualifie et l'empêche d'être accepté pleinement au sein de sa collectivité. Il s'expose donc à des attitudes et à des conduites de rejet, de marginalisation et de mépris. La prostitution comme stigmat se définit, se construit notamment dans le regard des autres.

Être prostituée, ce n'est pas tellement un métier du sexe, c'est plutôt une façon d'être regardée différemment, d'être rejetée et même de se sentir différente. Ce qui importe, c'est plus le mot lui-même que l'activité¹⁵.

La langue, les mots ne sont pas neutres : ils sont les véhicules de valeurs, de normes qui contribuent à construire et définir notre appréhension du monde. Le mot « prostitution » ne fait guère l'objet d'éloges. Les dictionnaires lui proposent comme synonymes les termes suivants : avilissement, abaissement, corruption, décadence, déchéance, flétrissure, pourrissement, etc. Se prostituer, c'est aussi se dégrader, se déshonorer, se salir, s'avilir. La prostitution renvoie à la fois aux représentations de la chute et de la saleté.

Les termes « pute » ou « putain » peuvent, bien que servant à désigner en premier lieu les femmes ou même les hommes qui se prostituent, être également utilisés pour désigner d'autres femmes. Le mot vient alors sanctionner, punir, en fait contrôler des conduites jugées hors des normes, révélant ainsi la disgrâce associée à la prostitution.

De la langue aux représentations sociales, la même logique demeure. Ainsi, rien d'étonnant à lire les résultats de sondages d'opinions sur la prostitution. Près de 63 % des Québécois jugent qu'il s'agit d'un métier dégradant pour les femmes qui l'exercent alors que 69,1 % la considèrent dégradante pour l'image de la femme en général¹⁶.

Explorer la problématique de la « prostitution », c'est investir un terrain déjà marqué par l'histoire, composer avec un terme investi moralement, qui définit par la négative le regard posé¹⁷.

¹⁴ Sylvie GENDRON et Catherine HANKINS, *Prostitution et VIH au Québec : Bilan des connaissances*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal – Centre, 1995, p. 6.

¹⁵ J.-C. NADEAU, *op. cit.*, p. 60.

¹⁶ Danielle STANTON, « Prostitution, Un crime? » *La Gazette des femmes*, mai - juin 2000, p. 22.

¹⁷ Colette PARENT, « La " prostitution " ou le commerce des services sexuels », dans F. DUMONT, S. LANGLOIS et Y. MARTIN, (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*, 1994, p. 394.

1.5 Des femmes, mais aussi des hommes qui se prostituent

L'image type de la prostitution présente le client comme un homme et la personne qui se prostitue comme une femme. D'ailleurs, en général, l'information dont on dispose indique que les personnes qui se prostituent sont majoritairement des femmes. Il reste que, même si elle s'avère moins étudiée, moins connue et même moins reconnue, la prostitution masculine existe. Des hommes aussi vendent leurs services sexuels à d'autres hommes. Les hommes prostitués sont d'orientations sexuelles diversifiées : certains s'identifient comme homosexuels, d'autres comme bisexuels et d'autres encore comme hétérosexuels.

Peut-être parce qu'ils sont moins nombreux ou peut-être parce qu'ils fréquentent les quartiers identifiés à la communauté homosexuelle, les hommes prostitués dérangerait moins que les femmes prostituées. Ils n'en sont pas moins marginalisés. Doublement marqués, ils portent à la fois le stigmate de la prostitution et celui de l'homosexualité. Cette situation n'est pas sans favoriser leur isolement. Ainsi, dans le cadre d'une recherche menée à l'été 2000 auprès d'hommes travailleurs du sexe de la ville de Montréal, plus de la moitié ont affirmé que personne de leur réseau social (parents, amis ou partenaires) était au courant de leurs activités de prostitution¹⁸.

*Reconnaître l'existence du travail du sexe chez les garçons, ce n'est ni l'encourager ni le décourager, mais tout simplement constater une réalité. Certes une réalité qui peut nous interpeller, voire nous déranger, mais qui demeure le fruit d'une culture qui a fait de la jeunesse une idole à vendre, du sexe un must et de certaines sexualités, à tort considérées comme marginales, des tabous qui confinent à la clandestinité. La prostitution des jeunes hommes est un peu le miroir de la société qui la génère. Pour ceux qui en font métier, c'est un quotidien parfois difficile à porter. Or quelles portes leur sont entrouvertes pour seulement pouvoir en parler?*¹⁹

1.6 Des femmes et des hommes qui sont jeunes

La jeunesse n'est-elle pas l'une des caractéristiques essentielles des personnes qui se prostituent? Selon les données recueillies, les moyennes d'âge se situent autour de la vingtaine et une proportion importante de personnes prostituées sont entrées dans le métier alors qu'elles étaient mineures. De plus, certains auteurs notent que la jeunesse serait particulièrement prisée chez les clients des prostitués masculins²⁰.

L'association entre prostitution et jeunesse (incluant des enfants et des adolescents) soulève des tensions morales majeures. Elle ébranle nos attentes, notamment quant au rôle de protection dévolu aux adultes. Pourtant, la jeunesse et le sexe représentent des objets de

¹⁸ Patrick BERTHIAUME, « Prostitution masculine à Montréal », *Criminalisation et travail du sexe : enjeux pour la lutte contre le VIH/sida*, document-synthèse du 16^e Séminaire VIH/sida, droit et politique, Réseau juridique canadien VIH/sida, 7 mai 2002, Montréal, p. 14.

¹⁹ Michel DORAIS, *op. cit.*, p. 100.

²⁰ Voir les données fournies au chapitre 3.

culte importants au sein de nos sociétés occidentales. Ce constat n'explique vraisemblablement pas la prostitution des jeunes, mais il devrait nous obliger à un exercice de réflexion sur nos idéaux.

Les modèles collectifs de la beauté s'inspirent des caractéristiques particulières à la jeunesse, voire même à l'enfance. La valorisation de la fermeté des chairs, de la peau fine et satinée ainsi que de l'absence de pilosité est largement répandue. Quant au sexe, il apparaît, lui aussi, fortement valorisé. Certains parlent même d'une société hypersexualisée. Les messages associés à la sexualité pullulent, laissant croire à l'absence de tabous en cette matière. Toutefois, ce sont les modèles axés sur la génitalité, la consommation et la performance qui dominent.

Les jeunes eux-mêmes sont noyés dans un environnement saturé de messages confus sur la sexualité. Comment décodent-ils ces messages? N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur nos valeurs relatives à la sexualité ainsi que sur nos manières de transmettre ces valeurs lorsque, entre autres, des jeunes hommes affirment s'être prostitués afin de s'initier à l'homosexualité?

1.7 Des prostitutions

La prostitution est un phénomène complexe. D'une part, on comprend qu'elle se situe bien souvent dans un contexte troublant. Ainsi, la recherche démontre que bon nombre de personnes qui se prostituent ont dû faire face à des expériences de vie pénibles dans leur enfance. On sait aussi que le travail des personnes prostituées n'est pas sans risque, elles s'exposent notamment à la violence d'agresseurs. Mais, d'autre part, on entend aussi la voix de travailleurs du sexe qui affirment faire librement ce métier et qui en revendiquent la reconnaissance sociale. Positionner la prostitution soit comme un travail, soit comme une exploitation revient à uniformiser les expériences de la prostitution. Entre ces deux pôles, n'y a-t-il pas de place pour d'autres possibilités? Dans l'état actuel des connaissances, on ne peut retenir qu'une seule explication. La « vérité », si tant est qu'elle existe, peut se situer dans différentes interprétations.

L'analyse de la prostitution démontre qu'il y a en fait des prostitutions, classées selon diverses typologies. On distingue, on classe et on découpe les types de prostitution en les associant à des lieux, à des espaces et à des situations. On identifie notamment la prostitution de rue, celle des bars de danseurs, celle des saunas ou encore celle des agences d'escortes. À chaque type correspond des avantages et des désavantages spécifiques qui permettent de les situer sur une véritable échelle sociale. La rue, par exemple, est fréquemment située au bas de la hiérarchie sociale de la prostitution : précarité des conditions de travail, stigmatisation et forte répression.

Cet exercice de catégorisation enrichit notre compréhension de la prostitution, mais encore une fois, on se rend rapidement compte de ses limites. Dans les faits, il s'agit bien de types de prostitution et non de personnes prostituées. Ainsi, des auteurs ont noté que les personnes qui se prostituent se déplacent d'un type de prostitution à l'autre. Elles débutent

parfois sur la rue, passent à l'agence d'escortes et retournent à la rue, dévoilant ainsi le caractère flou des limites de toute catégorie.

Enfin, alors que l'exercice de catégorisation mène à différencier plusieurs types de prostitution, l'attention des autorités publiques et des chercheurs s'est principalement portée, jusqu'à présent, à celle de la rue. La masse d'informations dont nous disposons sur la prostitution de rue ne doit toutefois pas être généralisée à l'ensemble du phénomène de la prostitution.

Conclusion

Si la prostitution est, comme le dit l'adage, le plus vieux métier du monde, alors il est aussi, paradoxalement, l'un des plus méconnus. En effet, le discours s'attarde surtout à la personne prostituée et néglige tout le contexte social et culturel dans lequel baigne la prostitution. De plus, le fait que des hommes achètent les services sexuels d'autres hommes est peu étudié, tout comme on passe rapidement sur le caractère « agéiste » de la prostitution. Présentée par certains comme une exploitation, par d'autres comme un métier, la prostitution soulève également la controverse. Bref, la prostitution est un sujet complexe qui, pour l'instant, ne peut se définir qu'en tenant compte de ses diverses réalités.

Aux perceptions et définitions de la prostitution privilégiées par une société correspond un ensemble de mécanismes de régulation. Le prochain chapitre présentera, dans un premier temps, différents modèles d'encadrement juridique de la prostitution pour ensuite s'attarder plus particulièrement à la situation canadienne.

Chapitre 2

Les aspects légaux de la prostitution

Introduction

La représentation dominante de la prostitution promue par une société à un moment précis donne lieu à un ensemble conforme de normes et de sanctions. Une société peut décider d'encadrer formellement, par des lois et des règlements, les activités liées à la prostitution. Les différents acteurs touchés, notamment les personnes prostituées, doivent alors composer avec ces règles. Quels sont les différents contextes légaux qui encadrent les activités relatives à la prostitution? Quelle est la situation légale de la prostitution au Canada et au Québec?

L'analyse des politiques nationales relatives aux activités de prostitution dévoile différentes réactions possibles. La première section du chapitre sera consacrée à la présentation générale de différents modèles législatifs relevés dans la littérature, soit le prohibitionnisme, le réglementarisme et l'abolitionnisme. Par la suite, afin de tenir compte de l'évolution du débat sur la prostitution, on passera en revue les modèles du néo-abolitionnisme ou victimisation, du néo-réglementarisme ou professionnalisation ainsi que celui de la décriminalisation de tous les aspects de la prostitution entre adultes consentants. La seconde et dernière section du chapitre fournira un exposé de la situation légale de la prostitution au Canada et au Québec et s'attardera plus spécifiquement à la prostitution de rue.

2.1 Différentes approches législatives de la prostitution²¹

2.1.1 Le prohibitionnisme

Le prohibitionnisme prohibe, interdit la prostitution. L'État prend les moyens nécessaires afin de restreindre la liberté de certaines conduites sexuelles. En théorie, cette approche implique la **criminalisation** de tous les acteurs associés à la prostitution, les personnes prostituées comme les clients et les proxénètes. Tous ces protagonistes se retrouvent donc dans l'illégalité. De toutes les approches législatives de la prostitution, c'est le prohibitionnisme qui propose la position la plus claire.

❖ *Le discours qui légitime l'approche*

L'interdit de la prostitution s'appuie d'abord sur des conceptions religieuses et sanitaires²². L'avènement du christianisme amène l'Église à exercer une influence déterminante sur les mentalités et le droit. Par un discours qui sépare le corps de l'âme, qui condamne les plaisirs de la chair et qui identifie la femme comme source du mal, l'Église a rationalisé et défini la prostitution comme un péché. Plus encore, c'est pour préserver l'institution du mariage et la procréation que la prostitution est réprimée. À cette argumentation religieuse s'ajoute, à la fin du 15^e siècle, un discours qui relève de l'aspect sanitaire, car l'Europe est alors aux prises avec une maladie transmissible sexuellement : la syphilis. En l'absence de toute thérapie efficace, lutter contre la prostitution représente un moyen de contrer la contagion. Dès lors, la répression de la prostitution se fonde sur un argument médical. Avec la propagation du virus d'immunodéficience humaine (VIH), à la fin du 20^e siècle, l'argument de type sanitaire se renouvelle. Finalement, le discours contemporain qui proscriit la prostitution renvoie à la dignité de tout être humain. Ainsi, le pape Jean-Paul II condamne la prostitution puisqu'elle porte atteinte à la dignité de la personne humaine²³. L'évolution du discours prohibitionniste est remarquable. Assimilée d'abord au péché, la prostitution est aujourd'hui une atteinte à la dignité humaine.

²¹ Cette section du chapitre présente six approches législatives de la prostitution. Dans la littérature, on identifie souvent trois grands modèles législatifs : le prohibitionnisme, le réglementarisme et l'abolitionnisme. Toutefois, afin de tenir compte de l'évolution des discours et des pratiques, d'autres approches sont parfois présentées. On trouve ainsi le néo-abolitionnisme (victimisation), le néo-réglemmentarisme (professionnalisation) ainsi que le modèle théorique décrit par la Charte des droits des prostituées et défendu par différents groupes. Bien qu'imparfaite à plusieurs égards, la présentation d'une typologie des modèles législatifs a le mérite de fournir une image de la pluralité des conceptions et mécanismes de régulation de la prostitution. Il faut cependant garder à l'esprit que ces modèles se rapprochent plus d'un idéal type puisque leur application intégrale et cohérente demeure plutôt rare. D'ailleurs, d'un auteur à l'autre, le même pays est tantôt associé à une approche législative, tantôt à une autre. Les données de la présente section sont principalement tirées de : Lucille OUVARD, *La prostitution. Analyse juridique et choix de politique criminelle*, L'Harmattan, 2000, 256 p.; Yolande GEADAH, *La prostitution. Un métier comme un autre?* VLB Éditeur, 2003, 294 p. De plus, les sites Internet suivants ont été consultés : Mouvement du Nid (<http://mouvementdunid31.lautre.net/analyse2.htm>), Fondation Scelles (<http://www.fondationscelles.org>), et www.cybersolidaires.org/docs/debatsTS.html.

²² Le prohibitionnisme n'est pas le premier régime connu dans l'histoire de la prostitution. Dans certaines sociétés primitives de l'Antiquité, on relève une prostitution liée à l'hospitalité de la famille ou du clan ainsi que l'existence d'une prostitution religieuse organisée par les prêtres de certaines divinités.

²³ Lucille OUVARD, *La prostitution, Analyse juridique et choix de politique criminelle*, L'Harmattan, 2000, p. 159.

❖ **L'organisation**

Si l'État assume pleinement son orientation, le choix politique de prohiber a le prix de ses ambitions. Interdire suppose des investissements importants dans les institutions policière et judiciaire. La **judiciarisation** et la **pénalisation** des différents acteurs de la prostitution sont à prévoir. Il reste que rares sont les pays qui s'attaquent à tous les acteurs de la prostitution. L'attention est surtout centrée sur la personne prostituée, notamment celle de la rue, ce qui compromet sérieusement l'atteinte des objectifs visés par un tel système.

Illégale, la prostitution se pratique nécessairement dans la clandestinité, ce qui la rend vulnérable aux milieux criminels. De plus, les personnes qui s'y adonnent, définies comme criminelles, s'exposent à plus de risques et limitent leur demande d'aide aux forces policières lorsqu'elles sont victimes d'agression sexuelle ou de mauvais traitements par des clients ou des proxénètes. Certains qualifient d'inhumaine la prostitution qui se situe dans ce type de système jugé inefficace par plusieurs pour enrayer la prostitution.

Les États-Unis²⁴, la Chine, les pays du golfe Persique et le Vietnam du Sud représentent quelques exemples de nations qui prohibent la prostitution.

Criminalisation : Au Canada représente le fait d'élever dans le Code criminel (juridiction fédérale) une prohibition contre une conduite.

Judiciarisation : Consiste à amener devant les tribunaux la personne accusée d'un comportement ayant enfreint une loi, un règlement.

Pénalisation : Représente la peine (emprisonnement, amende, etc.) associée à l'infraction de la loi, du règlement.

2.1.2 Le réglementarisme ou légalisation

L'approche du réglementarisme s'est développée en Europe, au cours de la seconde moitié du 19^e siècle. C'est en partie en réaction à l'inefficacité du prohibitionnisme que l'idée de réglementer la prostitution s'est imposée. En fait, si l'on ne peut éliminer la prostitution, on peut au moins la contrôler. Cette approche est donc de nature pragmatique. Le réglementarisme réglemente, administre, organise, contrôle et, en conséquence, implique une **légalisation** de certaines activités associées à la prostitution. Cette reconnaissance de la prostitution donne lieu à une certaine liberté d'exercice, liberté organisée dans les limites

²⁴ Aux États-Unis, le Nevada a légalisé la prostitution.

permises par l'État. Ainsi, certains comportements demeurent prohibés et le non-respect des normes entraîne des sanctions.

❖ ***Le discours qui légitime l'approche***

Pour les tenants du réglementarisme, le contrôle du « mal » doit répondre aux intérêts collectifs, qu'ils soient d'ordre moral, social ou sanitaire. L'objectif est de protéger la « bonne et honnête société » plus que la personne prostituée. Dans ce système, la prostitution est définie comme un fait inévitable, un « mal nécessaire ». Nécessaire car les personnes prostituées jouent un rôle social en protégeant les « bons » citoyens (notamment les femmes et les enfants) des agressions sexuelles et en permettant aux hommes timides, handicapés et solitaires d'explorer leur sexualité. À cela s'ajoute l'argument de type sanitaire des hygiénistes du 19^e siècle qui identifiaient la prostituée comme le principal vecteur de la syphilis et qui préconisaient, en conséquence, de la surveiller et de la contrôler. Cet argument reviendra en force au 20^e siècle avec la propagation du VIH et du sida.

❖ ***L'organisation***

La réglementation des activités associées à la prostitution se traduit par une reconnaissance, par l'administration publique (services sanitaires, policiers ou autres), de la personne prostituée ainsi que des propriétaires des établissements de prostitution (le proxénète qui gère un établissement de prostitution est un collaborateur des pouvoirs publics). L'exercice de la prostitution exige donc un permis. En général, la réglementation implique aussi la délimitation de zones (de type *red light*), l'interdiction de la prostitution de rue hors des quartiers réservés et la surveillance sanitaire des personnes qui exercent le métier.

Par exemple, l'enregistrement de la personne prostituée permet à l'autorité administrative d'établir un répertoire, de fixer la durée préalable au renouvellement de la déclaration, d'exiger un certificat médical, etc. En vigueur jusqu'en 1946, le « système français ²⁵ » accordait à la personne prostituée une carte d'identité qui lui rappelait aussi ses différentes obligations. La déclaration permettait ainsi aux personnes qui répondaient aux normes institutionnelles de se prostituer dans le cadre fixé par l'autorité publique (exercice en maison de prostitution, dans des quartiers déterminés, selon les normes de santé prescrites, etc.). Ce contrôle des personnes prostituées entraîne, du moins en théorie, l'exclusion des personnes mineures, de celles en situation d'immigration illégale ou encore de celles qui sont malades.

Malgré la réglementation, les activités illégales persistent. La prostitution clandestine serait présente dans tous les pays réglementaristes²⁶. Les personnes qui ne répondent pas aux

²⁵ Système relevant du réglementarisme en vigueur du début du 19^e siècle jusqu'en 1946.

²⁶ Yolande GEADAH, *La prostitution, un métier comme un autre?* VLB Éditeur, 2003, p. 71.

normes, celles qui sont malades, mineures, en situation d'immigration illégale ou qui, tout simplement, refusent les conditions exigées par les établissements de prostitution sont susceptibles de se retrouver dans la clandestinité.

Les risques de dérapage des systèmes réglementaristes ne sont pas négligeables. L'étude du défunt « système français » fait état d'abus certains : contrôles et arrestations policières arbitraires, séquestration des femmes prostituées dans les maisons closes, règlements impossibles à respecter, etc.

La Grèce, l'Irlande, le Danemark et le Royaume-Uni représentent quelques exemples de pays dont la politique criminelle en matière de prostitution offre certaines caractéristiques du réglementarisme²⁷.

Légalisation : Consiste à autoriser, par la loi, une activité qui sera tout de même soumise à des conditions. La légalisation de la prostitution signifie sa réglementation, sa régulation.

Le terme porte à confusion en ce qu'il est parfois compris comme l'opposé de la criminalisation et, en conséquence, confondu avec la décriminalisation. Ainsi, légaliser n'est pas l'équivalent de décriminaliser (voir la définition de la décriminalisation).

2.1.3 L'abolitionnisme

Le terme « abolitionnisme » peut porter à confusion. Que vise-t-on à abolir ou à supprimer? La prostitution? Les personnes prostituées? Les proxénètes? En fait, c'est la réglementation relative à la prostitution, et non la prostitution elle-même qui est l'objet de ce modèle. L'approche s'oppose donc au réglementarisme. Elle a progressivement pris forme au cours de la seconde moitié du 19^e siècle²⁸ et a connu son apogée tout juste après la Seconde Guerre mondiale avec le vote, le 2 décembre 1949, par l'assemblée générale des Nations Unies, de la *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*²⁹. Ce texte représente, en quelque sorte, la charte des abolitionnistes.

Si ce modèle vise la répression du proxénétisme, il n'incrimine toutefois pas les personnes prostituées, ni leurs clients. En principe, la prostitution n'est ni interdite, ni contrôlée, si ce

²⁷ L. OUVARD, *op. cit.*, p. 81.

²⁸ C'est Joséphine Butler, protestante de Liverpool, qui a donné l'impulsion au mouvement abolitionniste. Cette militante des droits civiques s'est opposée aux règles imposées aux personnes prostituées ainsi qu'aux maisons closes. Elle a créé, en 1876, la Fédération abolitionniste internationale (FAI) qui a entraîné une prise de conscience internationale sur le sujet.

²⁹ HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*, [En ligne], http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/33_fr.htm, (20 mars 2003).

n'est dans ses formes les plus dérangeantes. En pratique, cette politique de criminalisation donne lieu à des situations plus ou moins claires.

❖ ***Le discours qui légitime l'approche***

Inscrits dans le contexte de l'abolition de l'esclavage du 19^e siècle, les tenants de l'abolitionnisme assimilent les personnes prostituées vivant en maisons closes à de véritables esclaves. Celles-ci doivent donc être libérées des chaînes que représentent les règlements. Les dénonciations faites par les abolitionnistes concernent l'exigence des examens médicaux, l'enfermement en établissements, l'inscription à des fichiers policiers ou autres, etc.³⁰. Ce rejet des règles implique l'idée d'une prostitution libre : liberté de se prostituer et, en conséquence, liberté de s'adresser à une personne prostituée.

Cette liberté n'est toutefois que tolérée, car la prostitution demeure immorale, elle est un mal. D'ailleurs, la Convention de 1949, identifiée comme la charte du régime abolitionniste, spécifie dans son préambule que *la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté*³¹.

❖ ***L'organisation***

Il s'agit de liberté, mais pas de droit. Le fait de se prostituer (considéré comme immoral) n'est que toléré et demeure enfermé dans certaines limites. Les pouvoirs publics doivent alors établir des limites à la prostitution ce qui, en pratique, peut poser problème³².

La prostitution ne doit pas perturber l'ordre social. Tolérée lorsqu'elle implique des adultes consentants, la prostitution est réprimée lorsqu'elle concerne des mineurs. Le proxénétisme, qui traduit l'exploitation des personnes prostituées, est également criminalisé. Enfin, potentiellement dérangeantes pour les citoyens des quartiers où elles s'exercent, les activités de racolage associées à la prostitution de rue font l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités publiques.

L'approche abolitionniste véhicule un message ambigu. Si la prostitution n'est pas interdite en soi, les activités qui s'y rattachent sont réprimées. De plus, l'expérience des États orientés vers cette approche démontre que ce sont les personnes prostituées, plus que les clients ou les proxénètes, qui font les frais de la répression. En bout de ligne, les personnes

³⁰ L'article 6 de la Convention de 1949 précise que chacune des parties « convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger ou abolir toute loi, tout règlement et toute pratique administrative selon lesquels les personnes qui se livrent ou sont soupçonnées de se livrer à la prostitution doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux, posséder des papiers spéciaux, ou se conformer à des conditions exceptionnelles de surveillance ou de déclaration ».

³¹ HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, *op. cit.*, http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/33_fr.htm.

³² L. OUVRARD, *op. cit.*, p.57.

prostituées sont tenues pour criminelles (avec tous les impacts que cela suppose : dossier criminel, stigmatisation, etc.) alors même que la prostitution en tant que telle n'est pas interdite.

En date du 8 février 2002, 79 États avaient signé ou ratifié³³ la Convention des Nations Unies de 1949, dont la France et la plupart des États membres de l'Union européenne³⁴. Toutefois, plusieurs de ces pays utilisent des mécanismes qui les rapprochent du régime réglementariste.

2.1.4 Le néo-abolitionnisme ou victimisation³⁵

Alors que le terme abolitionnisme traduit déjà une certaine ambiguïté, celui de néo-abolitionnisme ne participe guère à clarifier le propos. Certains lui préfèrent d'ailleurs le terme victimisation. Cette approche, la plus récente de toutes, préconise la disparition de la prostitution. Alors que le mouvement abolitionniste insiste sur la disparition des règlements relatifs à la prostitution, le néo-abolitionnisme remet en question l'ensemble du système de prostitution. Les personnes prostituées sont définies comme les victimes du contexte socioéconomique, des proxénètes et des clients. Ce statut de victime implique que les personnes prostituées ne sont pas incriminées et qu'elles ont accès à des services de protection et de réinsertion. Dans ce modèle, toute forme de proxénétisme est combattue et le client, acteur traditionnellement oublié, est pénalisé.

L'une des pionnières de cette politique, madame Wassyla Tamzani, est directrice à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Notons également que la *Coalition Against Trafficking in Women (CATW)*³⁶ défend la position néo-abolitionniste.

❖ *Le discours qui légitime l'approche*

Le néo-abolitionnisme s'inscrit dans une perspective humaniste qui renferme une préoccupation centrale pour la personne prostituée. Toutefois, l'objectif n'est pas d'intégrer pleinement la prostitution à la société, mais bien celui de la faire disparaître.

Cette suppression s'impose puisque la prostitution est une atteinte à la dignité humaine. Assimilée à l'esclavage, elle avilit non seulement la personne prostituée, mais aussi les rapports entre les êtres humains. Elle ne peut se limiter à quelques personnes : elle représente aussi un enjeu collectif.

³³ La signature d'une convention par un représentant officiel d'un pays indique que ce pays entend procéder à une ratification formelle. La ratification représente l'approbation finale donnée à un accord international par les plus hautes instances d'un pays. Au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir de ratifier les accords internationaux.

³⁴ Le Canada n'a ni signé ni ratifié cette convention.

³⁵ Le terme victimisation a été adopté par Lucille OUVARD.

³⁶ Cette coalition regroupe 300 ONG et groupes travaillant à combattre toutes les formes d'exploitation sexuelle dont la prostitution et le trafic des femmes.

Peut-on accepter que la prostitution de certaines femmes ne concerne que celles-ci quand on sait combien sont déterminantes pour la condition de toutes les femmes, pour le rapport entre femmes et hommes, pour les petites filles, les images que charrient la prostitution, la pornographie et tout ce qui concerne la femme, la féminité, mais aussi l'homme et la masculinité et le rapport sexuel des femmes et des hommes³⁷?

Les tenants de cette approche affirment l'inaliénabilité du corps humain. Le corps n'est pas une marchandise qu'on peut louer ou acheter; la sexualité humaine est strictement une affaire de don.

[...] la logique marchande ne vaut, par définition, que pour les marchandises. Or le corps humain n'en est pas une, et c'est en quoi la prostitution, même s'il n'y avait pas les proxénètes, resterait obscène ou sacrilège : parce qu'elle vend ce qui n'est pas à vendre, parce qu'elle achète ce qui n'a pas de prix, parce qu'elle traite une personne humaine comme une marchandise. Une marchandise, c'est ce qui a un prix. Une personne, c'est ce qui a une dignité, autrement dit « une valeur intérieure absolue », comme dit Kant, « laquelle ne peut être échangée contre rien, ni entrer dans aucun commerce. Ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent ne saurait légitimement être acheté ni vendu »³⁸.

Les tenants de cette approche affirment également que la personne prostituée est une victime, tantôt des proxénètes et des clients, tantôt du système social. Ils rejettent la distinction entre une prostitution libre et une prostitution forcée, car même lorsque la prostitution apparaît libre, à l'abri du proxénétisme, la personne prostituée demeure tout de même une victime de l'environnement social (violence familiale, abus sexuels, toxicomanie, etc.) et économique (pauvreté, chômage, etc.).

❖ **L'organisation**

Le rejet de la légitimité de la prostitution implique la **criminalisation** de toute forme de proxénétisme. Le client, défini comme exploiteur, est également incriminé. Quant à la personne qui se prostitue, qualifiée de victime, elle doit être protégée. Cette approche implique la **décriminalisation** des activités de la personne prostituée.

La politique néo-abolitionniste adopte une perspective globale qui implique, au-delà des mécanismes législatifs, des finalités préventives. Les stratégies de prévention doivent, d'une part, tenir compte de la multiplicité des causes de la prostitution et, d'autre part, travailler à sensibiliser la population à cette problématique par diverses activités d'éducation. De plus,

³⁷ Wassyla TAMZALI, *Intervention de Wassyla Tamzali, Le peuple de l'abîme, La prostitution aujourd'hui*, colloque du 16 mai 2000, UNESCO-PARIS, p.16,

http://www.fondationscelles.org/pages_html/ACTES%20COLLOQUE.htm.

³⁸ André COMTE-SPONVILLE, *Intervention d'André Comte-Sponville, Le peuple de l'abîme, La prostitution aujourd'hui*, colloque du 16 mai 2000, UNESCO-PARIS, p.37-38,

http://www.fondationscelles.org/pages_html/ACTES%20COLLOQUE.htm.

le projet néo-abolitionniste doit comporter des investissements suffisants, tant en ressources matérielles qu'en ressources humaines, pour réaliser la réinsertion sociale des personnes prostituées.

Seule la Suède possède un régime juridique de la prostitution où transparaît l'approche de la victimisation. La loi sur l'interdiction de l'achat des services sexuels est entrée en vigueur le 11 janvier 1999. Selon ce régime, ni la prostitution, ni le racolage ne constituent des infractions. Les proxénètes et les clients sont incriminés et pénalisés. Dans le cas du client, une amende ou un emprisonnement de six mois au plus est prévu.

Il est encore relativement tôt pour connaître l'impact de cette nouvelle législation. Cependant, la répression des clients semble plutôt timide. On compte chaque année une centaine d'arrestations et jusqu'à présent, aucune peine d'emprisonnement n'a été imposée. Les policiers éprouvent de la difficulté à établir la preuve qu'une relation sexuelle a donné lieu à une transaction financière³⁹.

Certains affirment que les personnes prostituées ont tout simplement adapté leur pratique : elles ont quitté la rue pour le racolage par téléphone ou par Internet⁴⁰. D'autres prétendent que la loi aurait favorisé la pratique de la prostitution dans des endroits moins visibles (hôtels, bars, clubs, etc.), ce qui augmenterait le risque de soumission des personnes prostituées aux règles des propriétaires de ces établissements⁴¹. D'autres encore rapportent que, selon les policiers, la prostitution dans les boîtes de nuit, les hôtels et autres lieux privés aurait diminué de moitié⁴².

Même s'il est encore difficile de percevoir l'impact de la nouvelle législation suédoise, il demeure que le gouvernement a reconnu l'importance d'investir des ressources afin d'agir sur la prostitution. Ainsi, six millions de dollars canadiens ont été prévus pour la première année d'application de la loi afin de mettre en place des mesures de prévention et de soutien auprès des personnes désirant quitter la prostitution⁴³.

Décriminalisation : Consiste à abroger ou abolir un comportement prohibé. Au Canada, la décriminalisation des activités associées à la prostitution pourrait impliquer le retrait des articles 210, 211, 212 et 213 du Code criminel.

La décriminalisation n'a pas la même « étendue » selon l'approche législative. Par exemple, des groupes de défense des travailleuses et travailleurs du sexe proposent la décriminalisation de toutes les activités associées à la prostitution entre adultes consentants, tandis que les néo-abolitionnistes proposent la décriminalisation des seules activités qui incriminent les personnes prostituées.

³⁹ Prostitution – travail du sexe, *Actualité*, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/sexe3.html>, (11 février 2003).

⁴⁰ François LONCLE, « Prostitution sans frontières. Réglementaristes et abolitionnistes », *Le Monde diplomatique*, novembre 2001, p. 8. [En ligne]: <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/11/LONCLE/15814>, (18 février 2003).

⁴¹ Prostitution – Travail du sexe, *Actualité*, Suède : l'interdiction d'acheter des services sexuels favorise les pratiques clandestines, [En ligne], www.cybersolidaires.org/actus/sexe3.html, (11 février 2003).

⁴² Selon le lobby européen des femmes cité dans Y. GEADAH, *op. cit.*, p. 260.

⁴³ Y. GEADAH, *op. cit.*, p. 257.

2.1.5 Le néo-réglementarisme⁴⁴ ou professionnalisation⁴⁵

Depuis le milieu des années 70, des changements sociaux tels que la montée du mouvement féministe contemporain et la révolution sexuelle ont contribué à l'élaboration de la structure de revendication des droits des femmes ainsi qu'à l'ébranlement des tabous en matière de sexualité. Ce contexte social a favorisé l'évolution du discours sur la conception de la prostitution et sur le rôle de régulation de l'État. Afin de tenir compte de l'évolution du débat, des auteurs ont proposé une nouvelle approche qualifiée tantôt de néo-réglementarisme, tantôt de professionnalisation, termes qui ne font toutefois pas toujours l'unanimité. (Voir l'encadré : Une catégorie, une appellation et des confusions).

En continuité avec le réglementarisme, le néo-réglementarisme ou professionnalisation consolide la reconnaissance de la prostitution par l'octroi d'un véritable statut professionnel à la personne prostituée. Cette approche est, encore une fois, de nature pragmatique : elle vise l'organisation sociale de la prostitution. Si, comparativement au réglementarisme, le néo-réglementarisme ou professionnalisation suppose des contrôles réglementaires moins lourds, ceux-ci existent tout de même. De plus, sous ce modèle, les personnes prostituées qui exercent légalement obtiennent quelques droits.

⁴⁴ Cette dénomination est utilisée, entre autres, par la Fondation Scelles et l'auteure Yolande GEADAH.

⁴⁵ Ce terme est utilisé par l'auteure Lucille OUVRARD.

Une catégorie, une appellation et des confusions

Dans un souci légitime de tenir compte de l'évolution des débats et des pratiques en matière de prostitution, certains auteurs dessinent les contours d'autres approches législatives. C'est le cas tout particulièrement du néo-réglementarisme et du néo-abolitionnisme. Toutefois, certains termes ou définitions posent parfois problème, par exemple la catégorie désignée par le terme « néo-réglementarisme ».

Sous la plume de certains auteurs, le néo-réglementarisme renvoie à la fois aux récentes expériences sur la légalisation de la prostitution (par exemple, celle des Pays Bas) et aux revendications de groupes qui proposent la décriminalisation totale du travail du sexe. Ainsi, le site de la Fondation Scelles mentionne le néo-réglementarisme comme une forme plus souple du réglementarisme où la légalisation de la prostitution est revendiquée et accompagnée de contrôles réglementaires et d'une couverture sociale. Du même souffle, la Fondation ajoute que des groupes de prostituées poussent la logique réglementariste au point de la contester en réclamant la suppression de toute réglementation.

Toujours dans le but de tenir compte de l'évolution des débats sur la prostitution, Yolande Geadah présente, dans un ouvrage récent⁴⁶, une seule et même catégorie désignée par deux termes : néo-réglementariste ou pro-travail du sexe. La description de cette catégorie renvoie aux revendications des groupes qui prônent une décriminalisation totale du travail du sexe. Des groupes qui militent en faveur de cette décriminalisation dénoncent toutefois la dénomination de cette catégorie. Stella⁴⁷, par exemple, se défend de faire la promotion de la vente de services sexuels (en référence à l'appellation pro-travail du sexe) et souligne la confusion suscitée par le terme néo-réglementarisme qui annonce davantage l'idée de la réglementation que celle de la décriminalisation⁴⁸.

❖ **Le discours qui légitime l'approche**

Le néo-réglementarisme ou professionnalisation est en rupture avec le réglementarisme puisqu'il présente la prostitution comme un métier, un travail et non comme un mal nécessaire. Ce changement est important dans la conception de la prostitution considérée ici hors de tout jugement moral. Selon Lucille Ouvrard, l'idée d'une professionnalisation de la prostitution prend sa source dans la révolte des prostituées françaises de 1975. Ces femmes revendiquaient alors la reconnaissance de la prostitution comme choix et travail (voir la section 2.1.6).

Soulignant l'échec des autres approches législatives, le néo-réglementarisme ou professionnalisation s'inscrit dans une perspective pragmatique. La reconnaissance de la prostitution comme travail se situe également dans une perspective humaniste en raison de

⁴⁶ Y. GEADAH, *op. cit.*, p. 77.

⁴⁷ Stella est un organisme montréalais fondé en 1995 par des travailleuses du sexe et des sympathisantes <http://chezstella.org>.

⁴⁸ STELLA, *Un débat démocratique sur la prostitution exige le respect mutuel des interlocuteurs*, Centre des médias alternatifs du Québec, mardi 15 avril 2003, [En ligne], <http://www.cmaq.net/fr/node.php? = 11486>, (22 décembre 2003).

ses objectifs qui sont d'améliorer la situation des personnes qui se prostituent volontairement, de réprimer la prostitution contrainte et de protéger les mineurs.

❖ **L'organisation**

La professionnalisation de la prostitution : l'exemple des Pays-Bas⁴⁹

Le 28 octobre 1999, les Pays-Bas adoptaient la loi 464, dite « loi portant suppression de l'interdiction générale des établissements de prostitution ». Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2000. Ses objectifs sont de mieux contrôler l'exploitation de la prostitution, d'empêcher la prostitution involontaire et celle des prostituées étrangères en situation illégale, de protéger les mineurs et d'améliorer le statut des personnes prostituées.

La nouvelle loi a supprimé l'infraction générale de proxénétisme qui entraînait une peine maximale d'emprisonnement d'un an pour toute personne qui provoquait ou qui favorisait intentionnellement la prostitution de tiers au point de faire de cette dernière un métier ou une habitude⁵⁰. Le proxénétisme impliquant la contrainte et des personnes mineures est toutefois plus sévèrement sanctionné.

La **décriminalisation** de l'infraction générale de proxénétisme s'accompagne d'une réglementation de la prostitution. Le conseil municipal peut désormais fixer, par arrêté, les conditions relatives à l'exercice de la prostitution à titre professionnel. À des conditions précises⁵¹, des autorisations sont donc délivrées par les mairies pour l'ouverture et l'exploitation d'établissements qui hébergent des prostituées volontaires. De plus, les personnes prostituées employées comme salariées par des maisons de prostitution obtiennent une protection sociale en cas de chômage, maladie, accident, etc. Lorsqu'elles travaillent à titre libéral, elles sont soumises au même régime que les autres travailleurs indépendants. Les personnes prostituées sont également assujetties aux lois fiscales. Bref, *la régulation de l'exploitation de la prostitution et la différenciation entre ses formes interdites et tolérées permettront une amélioration du statut juridique et des conditions de travail de ou de la prostitué(e)*⁵².

⁴⁹ L'Allemagne a récemment adopté une législation qui s'inscrit dans une perspective de professionnalisation. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2002, une nouvelle loi en matière de prostitution est entrée en vigueur. Cette loi permet aux personnes prostituées de signer des contrats de travail avec des propriétaires d'établissements de prostitution, ce qui devrait leur permettre de choisir librement leurs clients et de décider des services qu'elles souhaitent offrir. De plus, les personnes prostituées ont désormais droit à une protection sociale : prestations de chômage, assurance - maladie, prestations de retraite. Source : « Allemagne : la loi sur la prostitution définitivement adoptée » *Fenêtre sur l'Europe*, lundi 24 décembre 2001, [En ligne], http://www.fenetreurope.com/actu/2001/12/a_1158.htm, (24 avril 2003).

⁵⁰ FRANCE. SÉNAT, SERVICE DES AFFAIRES EUROPÉENNES, DIVISION DES ÉTUDES DE LÉGISLATION COMPARÉE, *Les documents de travail du sénat. Le régime juridique de la prostitution féminine*, Octobre 2000, p.32.

⁵¹ Ces conditions précises peuvent concerner la localisation des établissements, la vérification des antécédents judiciaires des tenanciers, des règles d'aménagement, des règles de protection des personnes prostituées, etc.

⁵² *Légalisation de la prostitution mais sévérité envers les abus*, (page consultée le 24 mars 2003), [En ligne], adresse URL:<http://www.amb-pays-bas.fr/detail/prostitution.htm>.

On estime qu'entre 15 000 et 30 000 personnes travaillent dans le domaine de la prostitution aux Pays-Bas et que près de 40 % des personnes prostituées sont en séjour illégal⁵³. Alors que la loi est encore d'application récente, certains s'inquiètent du sort qui sera réservé à ces personnes étrangères puisqu'elles ne seront pas autorisées à exercer leur métier.

On peut aussi soupçonner que les Pays-Bas ne seront vraisemblablement pas à l'abri d'une prostitution clandestine, notamment celle des personnes mineures, avec tous les dangers que cette pratique au noir implique. De plus, la légalisation, du moins à court terme, ne semble pas remplir ses promesses quant à l'intégration sociale des personnes prostituées. Le propriétaire d'une vitrine dans le « *red light* » d'Amsterdam déclarait à la presse qu'*il se passera encore cent ans avant que je puisse dire de quoi je vis à une banque. Actuellement, légal ou pas, on me refuserait un prêt ou l'ouverture d'un compte*⁵⁴. Deux journalistes québécois, ayant réalisé un reportage dans le « *red light* » d'Amsterdam font part de la stigmatisation sociale qui colle à la prostitution. Ils témoignent ainsi de la conduite d'observateurs qui défilent devant les vitrines du quartier, injuriant les femmes ou émettant leurs commentaires moralisateurs⁵⁵.

Des groupes de défense des droits des personnes prostituées critiquent le système mis en place aux Pays-Bas⁵⁶. Certaines exigences de travail imposées dans les maisons de prostitution sont démesurées et ne répondent pas aux intérêts des personnes prostituées. Il en va ainsi de l'obligation qui leur est faite de faire bouillir leurs sous-vêtements, de tailler leurs ongles très courts, de prendre leur douche séparées du client, etc.⁵⁷.

2.1.6 La décriminalisation complète de la prostitution adulte

Au printemps de 1975, des prostituées françaises se sont révoltées et ont occupé une église à Lyon. Elles revendiquaient, entre autres, la reconnaissance de leur activité comme travail et comme choix. Dix ans plus tard, en 1985, l'*International Committee for Prostitutes' Rights* (ICPR) était fondé à Amsterdam lors du 1^{er} Congrès mondial des prostituées. La *Charte mondiale des droits des prostituées* a été rédigée à l'issue de cette rencontre⁵⁸. Depuis, elle inspire différents groupes qui défendent la reconnaissance du travail du sexe dans le monde. Ces groupes revendiquent également la **décriminalisation** totale de tous les aspects de la prostitution adulte résultant d'une décision personnelle ainsi que l'élimination de toute loi visant à restreindre la liberté d'exercice des personnes prostituées

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Sophie PERRIER, *Les prostituées deviennent des travailleuses comme les autres*, Libération, mardi 3 octobre 2000, Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Paris, [En ligne], <http://www.amb-pays-bas.fr/ambassade/pcz/presse/prostitution.htm>, (24 mars 2003).

⁵⁵ Daniel PAQUET, « Comme au zoo... », *Le journal de Québec*, dimanche 27 avril, 2003, p. 11.

⁵⁶ STELLA, *De l'anathème au dialogue? Réponse au Comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue*, préparée par Maria Nengeh Mensah, mars 2002, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/repstbq.html>, (20 avril 2003).

⁵⁷ *Légalisation de la prostitution, un casse-tête pour la profession*, *Le National*, [En ligne], <http://www.le-national.com/prostitution-loi.html>, (24 avril 2003).

⁵⁸ COMITÉ INTERNATIONAL POUR LE DROIT DES PROSTITUÉES, *Charte mondiale des droits des prostituées*, Amsterdam, février 1985, traduction pour Perspective par Julie-Sarah Langlois, Société Elizabeth Fry, [En ligne], <http://www.elizabethfry.qc.ca/fran/journal/crimes/aut1996/art09.htm>, (29 avril 2003).

en les confinant à des espaces précis. Ce modèle n'existe qu'en théorie, aucun pays ne l'ayant appliqué.

❖ ***Le discours qui légitime l'approche***

Il faut d'abord souligner que l'approche qui prône la décriminalisation totale du travail du sexe est favorable à la personne prostituée. Un souci humaniste, une préoccupation pour la dignité des personnes qui se prostituent s'affirment. La reconnaissance de la prostitution comme travail est présentée comme une démarche incontournable pour combattre l'exclusion et la stigmatisation dont souffrent les travailleuses et travailleurs du sexe.

L'angle du travail permet donc d'inscrire la prostitution comme question socio-économique et non comme problématique de justice criminelle, de santé ou d'ordre public ou encore de sauvetage humanitaire à organiser. Il permet avant tout de combattre la constitution d'une catégorie marginale de parias, de cesser de moraliser ou de pathologiser les femmes qui exercent ces métiers⁵⁹.

Définir la prostitution comme activité professionnelle implique l'idée, voire le droit de disposer librement de son corps. C'est donc au nom d'un idéal de liberté que se pose l'affirmation de la prostitution. Les travailleuses et les travailleurs du sexe rejettent le statut de victime. Une distinction est d'ailleurs établie entre la prostitution libre et la prostitution forcée, cette dernière étant présentée comme inadmissible et condamnable.

Enfin, considérer la prostitution comme un travail du sexe légitime l'activité comme choix économique. Dès lors, il est tout à fait normal de vendre, d'acheter et de commercialiser des services sexuels. La vente de tels services ne correspond d'ailleurs nullement à celle du corps ou encore à la perte de quelque chose d'intimement essentiel.

Comme si vendre des services sexuels signifiait déjà et toujours s'aliéner ce qu'il y a de plus précieux et intime pour une femme. Nous dénonçons ce discours unique et faussement universel qui définit la sexualité comme étant la forme la plus haute des rapports consensuels, d'intimité et d'identité⁶⁰.

❖ ***L'organisation***

Bien que cette approche n'existe qu'en théorie, voici les principales orientations préconisées par la *Charte mondiale des droits des prostituées* : la **décriminalisation** de tous les aspects de la prostitution adulte résultant d'une décision personnelle; la réglementation des tierces personnes selon le code des affaires en veillant à prévenir l'abus et la stigmatisation des personnes prostituées; le renforcement des lois pénales contre

⁵⁹Stella et le débat sur la prostitution, 13 septembre 2002, [En ligne], www.cybersolidaires.org/docs/debatsTS.html, (29 avril 2003).

⁶⁰ Ibid.

l'exploitation sexuelle des enfants; la garantie de la liberté d'association et celle de voyager des personnes prostituées; l'assurance d'un accès à tous les droits dont ceux associés à la santé et au travail; l'affirmation de la liberté de déterminer leurs conditions de travail, dont le choix du lieu de pratique; le rejet de tout contrôle médical obligatoire spécifique aux personnes prostituées; le développement de services pour les personnes prostituées actives et celles désirant quitter le métier ainsi que le paiement de taxes sur la même base que tout citoyen⁶¹.

2.2 La situation légale de la prostitution au Canada

2.2.1 Le Code criminel canadien et les activités associées à la prostitution⁶²

Tous les pays légifèrent afin de réprimer des comportements parfois reconnus comme crimes. Au Canada, la détermination de conduites criminelles relève de la compétence fédérale (voir l'encadré : Le partage des compétences en matière pénale et criminelle).

Le crime se définit par rapport aux dimensions sociales et culturelles. Selon les époques et selon les sociétés, les comportements réprimés varient. Côté-Harper, Rainville et Turgeon affirment que le droit criminel *visé une conduite qui enfreint une valeur fondamentale de la société et qui est jugée nuisible de surcroît*⁶³. Ces auteurs sont d'avis que, dans les cas de prostitution, de bestialité et d'infractions d'ordre sexuel, ce sont les mœurs et la décence publique qu'on tente de protéger⁶⁴.

Qu'en est-il exactement des dispositions du Code criminel en matière de prostitution? Elles sont principalement groupées dans quatre articles⁶⁵. Les actes incriminés sont ceux ayant trait à la tenue ou au fait d'habiter une maison de débauche (art. 210); au transport d'une personne vers une maison de débauche (art. 211); au fait d'induire une personne à se prostituer ou de vivre des produits de la prostitution (art. 212) et à la communication, dans

⁶¹ COMITÉ INTERNATIONAL POUR LE DROIT DES PROSTITUÉES, *op. cit.*, <http://www.elizabethfry.qc.ca/fran/journal/crimes/aut1996/art09.htm>.

⁶² On peut noter qu'en matière de droit international, le Canada s'est engagé formellement à mettre en vigueur sur son territoire les dispositions relatives aux conventions qu'il a ratifiées. En décembre 1981, le Canada ratifiait la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) dont l'article 6 stipule que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ». Le Canada a également ratifié, en décembre 1991, la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) et signé, en novembre 2001, le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. Par l'article 34 de la CDE, le Canada s'est notamment engagé à prendre des mesures pour empêcher que les enfants ne soient exploités dans le cadre de la prostitution.

⁶³ Gisèle CÔTÉ-HARPER, Pierre RAINVILLE et Jean TURGEON, *Traité de droit pénal canadien*, Cowansville, Les éditions Yvon Blais inc., (4^e édition refondue et augmentée), 1998, p. 61.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 27.

⁶⁵ D'autres articles du Code criminel sont parfois avancés en matière de prostitution. Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution (1998) relève que les articles 173 (actions indécentes), 175 (troubler la paix, flâner et gêner autrui) et 177 (intrusion de nuit) ont déjà été invoqués dans le but d'enrayer les préjudices publics associés à la prostitution de rue. Toutefois, selon le Groupe de travail, le recours à ces articles n'aurait été guère efficace en raison de l'interprétation fermée faite par les tribunaux ainsi que la réticence de la police à les utiliser.

un endroit public ou à la vue du public, dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre (art. 213)⁶⁶.

Ces quatre articles du Code indiquent, en raison de peines plus sévères d'emprisonnement, que certaines activités associées à la prostitution sont plus répréhensibles que d'autres. C'est le cas des actes associés au proxénétisme et à la prostitution des mineurs (art. 212)⁶⁷. Ajoutons également que c'est l'article 213, relatif à la communication, qui vise plus particulièrement à réprimer les manifestations publiques associées à la prostitution de rue.

À la lecture de ces articles, on constate qu'il est clair que le Code criminel canadien ne prohibe pas la prostitution en tant que telle. Au Canada, exercer la prostitution ne représente pas et n'a jamais représenté une infraction criminelle. Rien n'interdit qu'entre adultes consentants, des services sexuels soient fournis contre rémunération. Le Code s'applique indirectement en tentant de contrôler ce qui permet ou encourage la pratique de la prostitution. L'intervention se fait sur des conditions à la fois intérieures (maisons de débauche) et extérieures (communication dans un endroit public) favorables à la pratique de la prostitution.

La position canadienne sur la prostitution est pour le moins incertaine. En effet, si la prostitution en soi n'est pas condamnée, les modalités qui permettent de l'exercer sont, elles, interdites. Et c'est en ce sens que le Canada peut se classer comme prohibitionniste. Cependant, puisque la prostitution entre adultes n'est pas réprimée et qu'aucune règle n'encadre son exercice, le Canada peut aussi se qualifier d'abolitionniste.

⁶⁶ La présentation complète des articles 210, 211, 212 et 213 du Code criminel se trouve à l'annexe 1.

⁶⁷ À la suite du rapport provisoire délivré par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (1995) et en harmonie avec la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), le projet de loi C-27 a été sanctionné en avril 1997. Ce projet de loi créait notamment une nouvelle infraction grave, soit celle de vivre des produits de la prostitution d'une personne âgée de moins de 18 ans (article 212, paragraphe 2.1). Cette infraction donne lieu à une peine d'emprisonnement minimale de cinq ans et maximale de quatorze ans pour quiconque vit des produits de la prostitution d'une jeune personne et qui, à la fois, l'aide, l'encourage ou la force à se livrer à la prostitution et use de violence, d'intimidation ou de contrainte envers elle. Le projet de loi a également instauré des mesures de protection spéciale pour les jeunes qui témoignent devant le tribunal contre des clients ou des proxénètes.

Le partage des compétences en matière pénale et criminelle

Le droit pénal vise à interdire et à réprimer des comportements nuisibles à l'ordre ou au bien-être de la société ainsi qu'à imposer des devoirs sous peine de sanction. Le droit pénal n'est pas l'équivalent du droit criminel. Si le premier concerne l'ensemble des infractions, le second ne réfère qu'aux seules infractions criminelles. Ainsi, le droit criminel est une sous-catégorie du droit pénal.

La Loi constitutionnelle canadienne de 1867⁶⁸ répartit les compétences législatives entre le Parlement fédéral et les dix assemblées législatives provinciales. La Constitution accorde aux paliers fédéral et provinciaux des pouvoirs en matière pénale, mais déclare une autorité législative exclusive au Parlement du Canada en matière criminelle⁶⁹. Ainsi, seul le palier fédéral est autorisé à décréter des infractions criminelles. C'est le Code criminel canadien (L.R. 1985, ch. C-46) qui identifie les conduites criminelles dont celles associées à la prostitution.

Bien que les provinces et les municipalités ne possèdent pas l'autorité pour édicter des infractions criminelles, la Loi constitutionnelle accorde aux provinces le pouvoir de recourir à la répression pénale⁷⁰. En effet, les provinces sont habilitées à établir des peines afin de sanctionner la contravention à une loi touchant leurs champs de compétence. Ce recours doit toutefois se réaliser dans les limites de leurs compétences législatives.

La législation pénale provinciale peut ainsi porter sur des sujets tels que la sécurité routière, la prévention de la criminalité, la protection de la jeunesse et celle des consommateurs, la propriété et le droit civil, la santé ou encore la chasse⁷¹.

Il est clair que toute mesure législative adoptée par les provinces ou les municipalités visant à contrôler la prostitution doit se faire en respectant la répartition des pouvoirs stipulée dans la Loi constitutionnelle de 1867 et les articles de la Charte canadienne des droits et libertés (enchâssée dans la Constitution du Canada depuis 1982).

2.2.2 Le contrôle de la prostitution de rue

❖ *Le Code criminel canadien et le contrôle de la prostitution de rue*

En matière de prostitution, les articles du Code criminel ne sont pas appliqués de manière équivalente. Les statistiques sur la criminalité révèlent une attention plus soutenue accordée à la prostitution de rue. Ainsi, l'usage est de se reporter davantage à l'infraction relative à la communication (art. 213) plutôt qu'à celle des maisons de débauche (art. 210 et 211) ou du proxénétisme (art. 212). En 2001, par exemple, on relevait pour le Québec

⁶⁸ Le partage des compétences est inscrit aux articles 91 à 95 de la Partie VI de la Constitution canadienne.

⁶⁹ Article 91 (27).

⁷⁰ Article 92 (15).

⁷¹ G. CÔTÉ-HARPER, P. RAINVILLE et J. TURGEON, *op. cit.*, p. 67-68.

461 auteurs présumés d'infractions à l'article 213 du Code criminel, ce qui correspond à 66,5 % de l'ensemble des infractions relatives à la prostitution⁷².

Côté-Harper, Rainville et Turgeon, mentionnaient précédemment que le Code criminel vise la protection des mœurs et de la décence publique, qu'il réagit aux conduites nuisibles. À la lumière des statistiques relatives à l'application du Code criminel, force est de constater que les mœurs et la décence publique sont davantage menacées lorsque les activités relatives à la prostitution sont visibles. Cela laisse entendre que ce n'est pas tant l'activité elle-même qui dérange que son caractère public, les activités « intérieures » de prostitution recevant beaucoup moins d'attention. De plus, on peut également questionner la source même du caractère nuisible de la prostitution de rue.

Du point de vue de la société, il faut se demander si c'est véritablement la prostituée de rue qui cause un préjudice grave ou si c'est la piquerie située dans le quartier, le comportement des hommes envers les femmes, voire le fait que la prostitution soit un symptôme trop visible d'une désorganisation sociale par ailleurs bien plus large⁷³.

L'intervention plus soutenue envers la prostitution de rue affecte les personnes prostituées les plus défavorisées, celles qui ont le moins de contrôle sur leurs conditions de vie. Ainsi, la lutte contre la prostitution se fait principalement dans la rue, en réprimant les plus opprimés. C'est toutefois un combat qui ne fait guère de gagnants. En effet, l'histoire récente des dispositions du Code criminel qui visent à réprimer les activités associées à la prostitution de rue révèle que leur application est difficile, voire insatisfaisante, et entraîne des conséquences pernicieuses.

La difficile condamnation pour l'infraction relative à la sollicitation

Jusqu'en 1972, une disposition du Code sur le vagabondage permettait d'arrêter une femme et de la poursuivre comme prostituée si elle ne pouvait fournir une explication sur sa présence dans la rue. Au-delà de son caractère sexiste, cette disposition était liée au statut de la personne et ne tenait pas compte de sa conduite. L'infraction fut abolie en 1972 pour faire place à un délit relatif à la sollicitation d'une personne. En vigueur de 1972 à 1985, l'article 195.1 du Code criminel indiquait que *toute personne qui sollicite une personne dans un endroit public aux fins de la prostitution est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité*. Le caractère très vague de cet article a créé de nombreuses controverses qui ont amené les tribunaux à clarifier le sens du mot « sollicite ». La Cour suprême a précisé que le terme implique la notion d'importuner, ce qui signifie *solliciter d'une manière pressante et insistante*⁷⁴. La Cour suprême a également

⁷² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire*, compilation faite pour le compte du Conseil permanent de la jeunesse, avril 2003.

⁷³ COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE, *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, juin 1999, p. 57.

⁷⁴ R. c. Hutt, (1978) R.C.S. 476.

spécifié qu'un comportement pressant et insistant devait viser un seul client et non consister en un cumul de demandes faites auprès de plusieurs personnes⁷⁵. Pour les municipalités, ces décisions rendaient plus difficile la condamnation pour sollicitation.

L'interprétation restrictive de l'article relatif à la sollicitation, faite par la Cour suprême, a donc limité sa portée de manière importante. De la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 80, les villes canadiennes avaient abandonné les actions fondées sur l'article relatif à la sollicitation. Certaines d'entre elles, dont Montréal, ont alors décidé, au début des années 80, d'édicter leurs propres règlements pour contrôler la prostitution de rue. Ces règlements municipaux furent cependant contestés devant les tribunaux et invalidés en vertu du pouvoir exclusif au Parlement fédéral de légiférer en matière criminelle⁷⁶. En effet, les provinces et les municipalités ne peuvent s'attaquer à la prostitution en l'interdisant, et cela même si elles jugent le Code criminel incomplet ou imparfait. (Voir l'encadré : Le partage des compétences en matière pénale et criminelle.)

L'infraction relative à la communication : une application plus facile, mais des conséquences pernicieuses

En juin 1983, en raison de l'imbroglio où se trouvaient les municipalités aux prises avec des activités de prostitution de rue, le gouvernement fédéral créa le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, appelé Comité Fraser, du nom de son président. En février 1985, le Comité déposait son rapport. L'abrogation de l'article 195.1 du Code criminel était recommandée ainsi qu'un renforcement du contrôle des nuisances créées par la prostitution de rue.

Le Comité estime que ce qu'il convient de contrôler ce sont les nuisances que crée la prostitution de rue, que ce soit en raison du harcèlement ou des entraves à la circulation ou au libre usage des biens. Ceci veut dire que dans une affaire de ce genre, le plaignant doit prouver l'existence d'une atteinte manifeste aux droits du public ou des voisins. [...] Nous sommes également d'avis que les dispositions du Code criminel ne devraient pas sanctionner le simple fait, pour une prostituée ou un client, de faire des propositions. Il est en effet difficile de considérer de simples propositions comme une atteinte au droit des passants ou des voisins et nous savons, de surcroît, que la preuve d'une pareille infraction exigerait que les policiers utilisent des méthodes que beaucoup jugeraient inacceptables⁷⁷.

Le gouvernement fédéral n'a pas endossé les recommandations du Comité Fraser. En décembre 1985, il sanctionnait le projet de loi C-49 et remplaçait l'infraction de sollicitation par celle se rattachant à la communication, qui est l'actuel article 213. Le Code criminel affirmait alors l'objectif de réprimer les manifestations publiques de la prostitution de rue, qu'elles se traduisent par l'arrêt d'un véhicule à moteur, la gêne de la circulation

⁷⁵ R. c. Whitter; R. c. Galjot (1981) 2 R.C.S. 606.

⁷⁶ R. c. Westendorp (1983) 2 C.C.C. (3d) 333 (C.S.C), 1983) 1R.C.S. 43.

⁷⁷ COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (Comité Fraser), *La pornographie et la prostitution au Canada*, volume 2, 1985, p. 579-580.

des piétons ou des véhicules ou plus simplement la communication. La répression de la communication apparaît ici contraire aux propositions du Comité Fraser qui, elles, étaient centrées sur le concept de nuisance.

Le rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile cite un document préparé par le Service du contentieux de la Cour municipale de Montréal affirmant que *l'entrée en vigueur de l'article 213 du Code criminel a permis de mieux la [la prostitution de rue] contrôler et surtout de pénaliser autant le client que la prostituée*⁷⁸. Toutefois, ce même document indique aussi que la prostitution de rue se serait étendue à divers quartiers résidentiels. Ce constat rejoint celui posé au début des années 90 par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général dont le mandat était d'évaluer les répercussions relatives à l'article 213 du Code criminel. Selon ce Comité, l'objectif qui était de contrôler le préjudice occasionné par la sollicitation sur la rue n'a pas été atteint. En fait, l'effet principal de la loi fut de décaler le problème, les personnes prostituées de la rue se déplaçant d'un quartier à l'autre⁷⁹.

Ces déplacements d'un quadrilatère à l'autre ont affecté les personnes prostituées en les exposant davantage aux dangers. Les restrictions de quadrilatères auraient favorisé l'isolement et la clandestinité des personnes prostituées.

*À Montréal, selon certaines données, l'application de l'article 213 avait eu pour conséquence que les prostitués travaillent dans des endroits plus isolés, se montraient moins sélectifs à l'égard d'un nombre réduit de clients et se rabattaient encore davantage sur la consommation de drogues que n'avaient permis de le constater des études antérieures*⁸⁰.

À cela, il faut ajouter que l'article 213 n'a en rien diminué la détresse, voire la colère des citoyens des quartiers où se déroulent des activités de prostitution de rue.

❖ **Les autres voies de contrôle de la prostitution de rue**

Au-delà du Code criminel, certaines lois provinciales et règlements municipaux sont aussi invoqués afin de contrôler la prostitution de rue. On peut en effet avoir recours de manière complémentaire à des lois provinciales ne visant pas directement la prostitution. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la prostitution de rue, les policiers municipaux peuvent utiliser le Code de la sécurité routière⁸¹. Des contraventions relatives aux *Dispositions pour les piétons* peuvent être distribuées aux personnes qui ne se sont pas conformées aux feux de

⁷⁸ COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE, *op. cit.*, p. 50.

⁷⁹ GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL, *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, gouvernement du Canada, décembre 1998, [En ligne], <http://canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>, (27 septembre 2001).

⁸⁰ *Ibid.*, <http://canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>.

⁸¹ L.R.Q., c. C-24.2.

circulation, qui ont marché en bas du trottoir, etc. Des règlements municipaux sont aussi utilisés. Par exemple, les municipalités détiennent, en vertu de la législation provinciale, un pouvoir de réglementation des activités commerciales⁸². Elles peuvent ainsi exercer un contrôle sur des activités à caractère sexuel. D'ailleurs, des règlements municipaux visant à contrôler les conditions intérieures (salons de massage, services d'escorte) associées à la prostitution auraient mieux résisté aux attaques constitutionnelles puisque leur finalité visait à réglementer et non à interdire les commerces⁸³.

Le contrôle de la prostitution de rue doit donc s'exercer dans le respect de la Constitution canadienne et de la Charte des droits et libertés de la personne. Il est clair que ni les provinces, ni les municipalités ne peuvent interdire la prostitution ou même décriminaliser les activités qui lui sont associées.

❖ *D'une insatisfaction à l'autre*

Le contrôle des activités associées à la prostitution, notamment celles de la rue, qui nous intéressent plus spécifiquement n'est pas simple. La Constitution canadienne, la Charte canadienne des droits et libertés, le Code criminel lui-même constituent des balises importantes. Plus encore, l'histoire récente de l'application de ces lois et de leurs règlements traduit une efficacité restreinte ainsi qu'une insatisfaction généralisée.

*L'analyse des résultats obtenus par vingt ans de recours aux moyens traditionnels d'arrestation des prostitué-e-s et de leurs clients nous oblige à en constater les limites, notamment quant à la paix sociale dans les quartiers et aux conditions qui sont faites aux femmes qui font de la prostitution*⁸⁴.

D'un côté, les femmes et les hommes qui se prostituent sur la rue se plaignent de la répression policière qu'ils subissent. À Montréal, en octobre 2001, quelques personnes prostituées de la rue, soutenues par l'organisme Stella, ont contesté des contraventions reçues pour des infractions à des règlements de la ville de Montréal interdisant de flâner ou de traverser la rue hors d'une zone désignée. Comparativement aux autres citoyens, l'application de ces règlements aux personnes prostituées se fait manifestement de manière discriminatoire. La contestation des contraventions à la cour municipale de Montréal visait l'obtention d'une réparation en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Le procureur a toutefois préféré annuler les contraventions plutôt que d'entendre la requête⁸⁵. Au bout du compte, les personnes prostituées de la rue continuent toujours à recevoir des contraventions et leurs conditions de vie n'ont en rien été améliorées.

D'un autre côté, des citoyens exaspérés décident parfois de prendre eux-mêmes les moyens de contrer la prostitution de rue dans leurs quartiers. Par exemple, à Montréal, les

⁸² En droit pénal, les municipalités sont soumises aux mêmes contraintes que les législations provinciales. De plus, leur pouvoir réglementaire doit être autorisé par une loi provinciale.

⁸³ COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (Comité Fraser), *op. cit.*, p. 483-484.

⁸⁴ COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁵ *Prostitution - Travail du sexe, Actualité*, [En ligne], <http://cybersolidaires.org/actus/sexe2.html>, (18 juin 2003).

numéros de plaques d'immatriculation des automobilistes - clients ont déjà été affichés sur la place publique. D'ailleurs, il semble que ce soit pour remplacer cette pratique que le Service de police de la ville de Montréal a mis sur pied, à l'été 2002, le projet Cyclope, décrit comme un programme de prévention pour contrer la sollicitation et le harcèlement sur la rue⁸⁶. Ce programme invite les résidants des quartiers où se déroulent des activités de prostitution de rue à remplir un rapport d'observation sur les clients des personnes prostituées. Par la suite, ils transmettent ce rapport aux services de police⁸⁷. Après l'analyse du rapport d'observation, les services policiers entrent en contact avec le client afin de l'aviser que son comportement constitue une infraction au Code criminel en vertu de l'article 213. Cette véritable opération de dénonciation aurait porté ses fruits, car selon le rapport d'évolution du Service de police de la ville de Montréal de mai - juin 2003, plus de 700 dénonciations ont été traitées avec moins de 1 % de récidives. Cependant, effet pervers du succès de l'opération, des résidants ont l'impression qu'il y a plus de prostituées dans les rues puisque ces dernières ont probablement moins de clients⁸⁸. De plus, quel est l'impact de ce programme sur les personnes prostituées de la rue? Moins de clients implique-t-il une diminution des tarifs et des revenus? Les personnes prostituées s'exposent-elles à davantage de risques en acceptant tous les clients, même ceux qui leur paraissent suspects?

❖ *Vers d'autres perspectives*

En matière de prostitution de rue, depuis une vingtaine d'années, des comités d'experts et des groupes de travail ont souligné les limites des mesures répressives. Plus encore, la voix des personnes qui s'y adonnent et celle des citoyens attestent du caractère insatisfaisant du contexte actuel. Rien d'étonnant alors que certains proposent d'autres avenues. Des groupes prennent position, recommandent et élaborent même des projets. Ces différents points de vue ne font toutefois pas l'unanimité. Le débat sur la prostitution dépasse la seule question légale, il remue les valeurs et il est, par conséquent, bien souvent chargé d'émotivité. Quelques exemples récents de projets élaborés ou de prises de position démontrent la complexité du débat.

En juin 1999, le Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile⁸⁹ déposait un rapport dans lequel on proposait la mise en place d'un projet pilote fondé sur une approche de non judiciaireisation de la prostitution de rue chez les adultes. Le projet avait pour objectif de diminuer sinon d'éliminer les irritants entre les résidants et les personnes qui exercent la prostitution de rue. L'approche socio-communautaire privilégiée visait la résolution de problèmes au moyen de mécanismes de médiation. Le projet qui devait être implanté dans deux quartiers ne vit jamais le jour. En effet, il provoqua la colère

⁸⁶SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, *Évolution septembre-octobre 2002*, p.11.

⁸⁷ Le rapport doit comporter une description de l'événement, du véhicule (plaque d'immatriculation, marque, couleur, etc.), du conducteur (âge, sexe, couleur des cheveux, taille, etc.).

⁸⁸ Rima ELKOURI, « Au-delà du " red-light ", *La Presse*, 19 septembre 2002, [En ligne], <http://www.cyberpresse.ca/admin/article/imprime.php?id=138425>, (14 mars 2003).

⁸⁹ Ce comité a été créé en décembre 1996, par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

des citoyens des quartiers concernés et la ville fut contrainte de l'abandonner de manière précipitée.

Au printemps 2001, le rapport du comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue proposait la décriminalisation des activités associées à la prostitution. Cette décriminalisation était assortie, pour une période de cinq ans, d'une autorisation accordée aux municipalités par le gouvernement fédéral de réglementer et d'encadrer les activités associées à la prostitution de rue. Cette réglementation impliquait, entre autres, l'identification de zones désignées⁹⁰. Des groupes qui travaillent auprès des personnes prostituées ont réagi de manière mitigée à ces propositions⁹¹. Par exemple, en mars 2002, en réponse aux recommandations du comité du Bloc Québécois, l'organisme Stella mentionnait, notamment, l'importance de se reporter aux expériences de réglementation ayant déjà cours dans le monde afin de ne pas reproduire des conditions de travail aliénantes. Stella notait également le flou entourant la question des zones désignées⁹².

Au mois de mai 2002, le Conseil du statut de la femme publiait un avis sur la prostitution dans lequel il proposait un état de situation sur le trafic sexuel, les causes et les conséquences de la prostitution, les théories féministes en cette matière et l'encadrement légal. La prostitution : profession ou exploitation? À cette question, titre de sa recherche, le Conseil répond par une invitation à poursuivre la réflexion. La presse a réservé un accueil parfois dur à cette recherche où on relevait l'absence de position du Conseil ou, du moins, un statu quo⁹³. Plus encore, des membres de la Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, appuyés par l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia, ont accusé le Conseil d'avoir pris, dans la rédaction de cette recherche, une orientation jugée anti-prostitution⁹⁴.

À l'automne 2002, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) adoptait, après une tournée de consultation provinciale auprès de ses membres, un ensemble de propositions sur la prostitution et le travail du sexe. L'une de ces propositions visait la décriminalisation des pratiques exercées par les prostituées et les travailleuses du sexe⁹⁵. L'exercice de la Fédération des femmes ne fut pas, lui non plus, à l'abri des critiques. Sur le site de Sisyphe⁹⁶, on trouve un échange de réactions entre des représentantes de la FFQ et deux auteures associées au site. Ces dernières avancent, entre autres, que la FFQ aurait obtenu un consensus à l'arraché quant à l'utilisation de la formulation incluant les termes

⁹⁰ BLOC QUÉBÉCOIS, *De l'anathème au dialogue, Rapport du Comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue*, mai 2001, 26 p.

⁹¹ Élisabeth FLEURY, « Décriminaliser, oui, créer des ghettos, non », *Le Soleil*, samedi 10 novembre 2001, Cyberbresse : http://www.cyberpresse.ca/soleil/dossiers/0111/dos_201110034463.html.

⁹² STELLA, *Réponse au comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue*, préparée par Maria Mensah, mars 2002, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/reptsbq.html>, (29 avril 2003).

⁹³ Bryan MYLES, « Rapport du Conseil du statut de la femme – La prostitution à l'heure de la mondialisation », *Le Devoir*, mercredi 29 mai 2002 et Michèle OUMET, « Un rapport inutile », *La Presse*, 5 juin 2002, p. A-14.

⁹⁴ *Prostitution- travail du sexe. Le débat, Le rapport du Conseil du statut de la femme sévèrement critiqué pour ses biais*, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/sexedebat.html>, (30 avril 2003).

⁹⁵ *Communiqué de la FFQ. Consensus à la FFQ : il faut décriminaliser les pratiques exercées par les prostituées et les travailleuses du sexe*, [En ligne], <http://www.ffq.qc.ca/communiques/comm-23-09-2002-prostit.html>, (7 janvier 2004).

⁹⁶ Sisyphe est un site féministe indépendant, financièrement et autrement, créé et édité par Micheline Carrier, [En ligne], <http://sisyphe.org>, (19décembre 2003).

prostituées et travailleuses du sexe. Elles indiquent également que le groupe Stella aurait, lors des débats à l'assemblée générale annuelle, exercé des pressions étouffantes auprès des membres. Elles reprochent aussi à la FFQ de maintenir le statu quo en ce qui concerne la situation des clients et des proxénètes⁹⁷.

Conclusion

L'analyse des politiques nationales en matière de prostitution permet de relever une diversité d'approches législatives allant de l'interdiction complète à la décriminalisation lorsqu'il s'agit d'adultes consentants. Chaque approche trouve sa légitimité dans un discours soutenu par des valeurs relatives à l'humanité, au corps, à la sexualité, aux rapports sociaux, etc. Aucune d'elles n'étant parfaite, chacune porte ses failles, ce qui contribue à alimenter les polémiques.

Au Canada, la détermination des actes criminels relève de la compétence fédérale. Le Code criminel canadien ne fait pas de la prostitution un crime, mais réprime les activités lui permettant de s'exercer. Si la prostitution est légale, rien n'est dit sur la manière ou l'endroit où celle-ci peut se pratiquer. Cette situation, entre l'abolitionnisme et le prohibitionnisme est, en théorie comme en pratique, paradoxale.

Sur le terrain, c'est la prostitution de rue qui retient particulièrement l'attention. Pourtant, au cours des vingt dernières années, l'analyse de l'impact des mesures répressives sur la sollicitation et la communication ont rendu compte de constats insatisfaisants. Les conditions de vie des personnes prostituées se sont détériorées et les citoyens des quartiers impliqués continuent d'exprimer leur exaspération. Ce contexte, favorable à la recherche d'autres manières de penser et de faire, suscite une polémique qui, malheureusement, risque d'être favorable à un statu quo nécessairement insatisfaisant.

La prostitution est un fait social et historique, sa compréhension ne peut se limiter au seul cadre légal et réglementaire. Que savons-nous de la réalité de la prostitution au Québec? Quel est l'état de la recherche sur le sujet? Quels sont les facteurs explicatifs de la prostitution relevés dans la littérature? Quels sont les risques associés à cette pratique? Le prochain chapitre sera consacré aux réponses à ces quelques questions.

⁹⁷ Éline AUDET et Micheline CARRIER, *Prostitution : Un consensus à l'arraché*, Sisyphes, 14 octobre 2002, [En ligne], http://sisyphes.levillage.org/article.php?id_article=128, (29 avril 2003).

Chapitre 3

Des estimations, des facteurs explicatifs et des risques

Introduction

Au-delà des analyses juridiques, la prostitution retient l'intérêt des historiens, des psychologues et des sociologues. Malgré la diversité des points de vue, les connaissances sur la prostitution et sur les personnes prostituées demeurent limitées. Il faut dire qu'avant les études réalisées au milieu des années 80 sous les auspices des comités Badgley⁹⁸ et Fraser⁹⁹, peu de recherches empiriques sur la prostitution ont été menées au Québec et au Canada.

Combien de personnes exercent la prostitution au Québec? Quel est le profil socio-démographique des personnes qui se prostituent? Quels sont les facteurs qui expliquent l'entrée dans la prostitution? Quels sont les risques associés à l'exercice de la prostitution? L'objectif de ce troisième chapitre est de dresser un portrait des principales informations fournies par diverses études sur les personnes qui se prostituent dans la rue. Les informations présentées proviennent de recherches menées au Québec et sont parfois complétées par des données tirées de travaux réalisés dans d'autres provinces canadiennes.

Ce chapitre portera, dans un premier temps, sur les limites de la recherche sur la prostitution relevées par différents auteurs. Dans un deuxième temps, diverses données et informations sur le profil socio-démographique des personnes prostituées, leurs antécédents et les risques associés à leurs activités seront présentées.

3.1 L'état de la recherche : quelques limites

3.1.1 Un portrait restreint de la prostitution

La recherche sur la prostitution est concentrée sur la personne prostituée. On cherche à savoir qui elle est, à identifier ses antécédents, etc. Dans l'ensemble, peu est connu sur les clients et tous les autres acteurs qui participent directement ou indirectement à la prostitution : proxénètes, propriétaires d'hôtel, etc. La recherche sur la prostitution fournit donc des explications et des solutions centrées sur la personne qui se prostitue.

⁹⁸ COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS (Comité BADGLEY), *Infractions sexuelles à l'égard des enfants, Rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, gouvernement du Canada, volumes 1-2, 1984.

⁹⁹ COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (Comité FRASER), *La pornographie et la prostitution au Canada, Rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution*, volumes 1-2, gouvernement du Canada, 1985.

De plus, l'information sur les personnes qui se prostituent se rapporte principalement à ceux et celles qui font la rue¹⁰⁰. Cette forme de prostitution est extérieure, plus visible et potentiellement dérangeante pour les citoyens. Elle suscite davantage l'intervention policière et, en conséquence, se traduit dans les statistiques sur la criminalité. Aussi, la personne prostituée de la rue paraît, aux yeux des chercheurs, plus facile à rejoindre. Donc, *grosso modo*, on sait peu de choses sur les autres formes de prostitution, celles des salons de massage, des bars, des agences d'escortes, etc.

Bref, le portrait de la prostitution est incomplet puisqu'il met en évidence la personne prostituée, notamment celle de la rue.

3.1.2 Un portrait approximatif des personnes prostituées

❖ Des problèmes méthodologiques majeurs

L'illégalité et la clandestinité associées aux activités de prostitution ne facilitent pas, pour les chercheurs, l'accès aux personnes qui en font l'exercice. Un recensement exhaustif de la population qui se prostitue n'est pas possible. Les données quantitatives, issues d'études réalisées à partir d'un échantillon d'une population qu'on ne connaît pas exactement, ne peuvent prétendre à une représentativité des résultats. La recherche sur les personnes prostituées est affectée par des problèmes méthodologiques majeurs¹⁰¹; qu'on pense notamment au processus de sélection des participants et à la présence ou non d'un groupe de contrôle adéquat¹⁰².

On peut aussi noter que, d'une étude à l'autre, les chercheurs utilisent différentes définitions de la prostitution¹⁰³ et délimitations des groupes d'âge des personnes prostituées, ce qui rend difficile un exercice de comparaison qui permettrait de solidifier le corpus des connaissances.

¹⁰⁰ COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE, *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, 1999, p. 9.

¹⁰¹ Hélène DAVID, Christopher EARLS, Isabelle MARTIN et Karine CÔTÉ, « La prostitution masculine et féminine : quelques considérations empiriques », dans HABIMANA, E., ÉTHIER, L.S. PETOT, D et M. TOUSIGNANT, (sous la direction de) *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Approche intégrative*, Montréal, Paris, Gaëtan Morin Éditeur, 1999, p. 659-666.

¹⁰² Le groupe de contrôle est composé de participants qui ne possèdent pas la caractéristique étudiée (par exemple, la pratique de la prostitution) et sert de point de comparaison avec ceux ou celles qui la possèdent.

¹⁰³ Par exemple, des chercheurs définissent la prostitution comme la prestation de services sexuels contre rémunération, alors que d'autres l'étendent à l'accomplissement d'un acte sexuel en échange d'argent, de nourriture, de logement, de drogues, d'alcool, etc.

❖ **La situation méconnue des jeunes hommes prostitués** ♀ - ♂

Plusieurs auteurs ont noté la rareté des informations sur les hommes qui se prostituent¹⁰⁴. Les échantillons des enquêtes réalisées sur les personnes prostituées sont principalement constitués de femmes. À titre d'exemple, le sondage mené pour le compte du comité Badgley portait sur 229 jeunes dont 145 filles (63,3 %) et 84 garçons (37,6 %) ¹⁰⁵. Citons aussi le comité Fraser qui, dans le cadre des cinq études régionales canadiennes, a réalisé 278 entrevues dont 225 (80,9 %) avec des femmes¹⁰⁶. Enfin, l'étude régionale menée au Québec, par Gemme et son équipe a rejoint 82 prostitués dont 69 femmes (84,1%) et 13 hommes (15,9 %) ¹⁰⁷.

La précarité des connaissances sur la situation des jeunes hommes prostitués tiendrait à leur moindre visibilité. Les hommes prostitués seraient, entre autres, moins nombreux que leurs homologues féminines. Des auteurs mentionnent aussi que l'ignorance et la peur associées à l'homosexualité contribueraient à conforter le tabou de la prostitution masculine¹⁰⁸.

3.1.3 Un portrait principalement axé sur l'entrée dans la prostitution

Les recherches qui tentent de dresser un portrait de la situation des personnes prostituées s'intéressent surtout aux facteurs explicatifs de l'entrée dans la prostitution. On tente de retracer les antécédents des personnes prostituées ou on cherche à comprendre leurs motivations à se prostituer.

Des auteurs ont noté l'absence d'études longitudinales portant sur la description du cheminement des personnes dans leurs activités de prostitution¹⁰⁹. Ainsi, peu de recherches fournissent des données sur les facteurs qui déterminent la sortie de la prostitution ou encore qui traitent des conditions de vie après la prostitution.

¹⁰⁴ Michel DORAIS, *Travailleurs du sexe*, VLB éditeur, 2003, p. 10.

Dan ALLMAN, *M is for Mutual, A is for Acts. Male Sex Work and AIDS in Canada*, Health Canada, AIDS Vancouver, Sex Workers Alliance of Vancouver, and the HIV Social, Behavioural and Epidemiological Studies Unit, University of Toronto, 1999, p. 17.

¹⁰⁵ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1059.

¹⁰⁶ John LOWMAN, « Prostitution in Canada », *Ressources for feminist research/Documentation sur la recherche féministe*, vol. 14, n° 4 .déc./janv., 1985/86, p. 35.

¹⁰⁷ Robert GEMME et al., *Rapport sur la prostitution au Québec*, documents de travail sur la pornographie et la prostitution, rapport n°11, Direction de la politique, des programmes et de la recherche, Section de la recherche et de la statistique, gouvernement du Canada, 1984, p. 98.

¹⁰⁸ Dan ALLMAN, *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁹ Susan McINTYRE, *Le long parcours*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice, gouvernement du Canada, août 2002, p. 15.

3.2 Quelques données socio-démographiques¹¹⁰

3.2.1 La population des personnes prostituées

Les estimations de la population qui exerce la prostitution sont imparfaites et doivent, par conséquent, être utilisées avec circonspection. En fait, elles ne représentent que des indications. Celles qui sont les moins périlleuses proviennent principalement des villes de Montréal et de Québec.

❖ *Pour l'ensemble du Québec*

Les organisations policières ont la responsabilité légale de colliger des données sur les infractions criminelles ayant eu lieu sur leur territoire et c'est ainsi que des données relatives aux infractions associées à la prostitution sont accessibles¹¹¹. Pour l'ensemble du Québec, en 2001, on compte 693 auteurs présumés¹¹² d'infractions criminelles relatives aux maisons de débauche, au proxénétisme et aux « autres actes de prostitution ». La plupart de ces auteurs présumés, soit 461 sur 693 (66,5 %), le sont en fonction de la catégorie « autres actes de prostitution » qui correspond à l'article 213 du Code criminel. C'est cet article qui est invoqué pour le contrôle de la prostitution de rue et, notamment, de la communication.

Les 461 auteurs présumés d'infractions relatives aux « autres actes de prostitution » se répartissent dans huit des dix-sept régions du Québec. À elles seules les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal recueillent respectivement 109 et 310 auteurs présumés, ce qui correspond à 90,8 % de l'ensemble des cas recensés pour cette année. Les six autres régions se partageant les 42 autres cas sont les suivantes : Mauricie, Outaouais, Chaudière–Appalaches, Laval, Laurentides et Montérégie.

Alors que les statistiques criminelles ne relèvent pas d'auteurs présumés d'infractions relatives à la prostitution dans plusieurs régions du Québec, on ne peut toutefois conclure à l'absence d'une prostitution en région. On peut penser que l'approche des personnes prostituées se fait de manière plus discrète dans les environnements à plus faible densité démographique. Des informateurs, auxquels se réfèrent Gendron et Hankins¹¹³, attestent d'une prostitution de rue dans plusieurs villes du Québec — petites et moyennes — dont Hull, Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Joliette, Sherbrooke, Chicoutimi, Rouyn-Noranda et

¹¹⁰ Les données socio-démographiques présentées dans la littérature sont issues des statistiques sur la criminalité, de recherches utilisant différentes techniques, ainsi que de la consultation d'informateurs clés. Malgré l'instabilité parfois importante des données fournies pour établir un profil de la prostitution ou de la personne prostituée, il est possible de relever la récurrence de certaines informations.

¹¹¹ Les statistiques sur la criminalité sont fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec et proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC2).

¹¹² Lorsqu'une personne est identifiée en tant qu'auteure présumée d'une infraction, une dénonciation est alors portée contre elle par le corps policier, et le dossier est transmis au substitut du procureur général.

¹¹³ Sylvie GENDRON et Catherine HANKINS, *Prostitution et VIH au Québec : Bilan des connaissances*, document préparé à l'intention du Centre de coordination sur le sida, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, Unité des maladies infectieuses, décembre 1995, p. 9.

Victoriaville. Selon ces mêmes informateurs, la prostitution des mineurs existerait aussi en région, elle alimenterait les réseaux de souteneurs.

Les limites des données sur les infractions criminelles

Les statistiques officielles sur la criminalité ne rendent pas compte de la véritable ampleur de la prostitution. D'une part, ces données fluctuent de manière parfois importante d'une année à l'autre, et ces fluctuations sont davantage le reflet de changements dans l'application de la loi que de hausses ou de baisses des activités de prostitution. Par exemple, la mobilisation et les plaintes des citoyens ainsi que l'attention médiatique peuvent se traduire par des opérations policières vigoureuses qui viendront gonfler, pour une période précise, les statistiques.

D'autre part, ces données ne permettent pas de savoir si l'auteur présumé de l'infraction est un client ou une personne qui se livre à la prostitution. Le peu de mineurs incriminés reflète aussi la tendance des policiers à orienter le jeune vers les services sociaux¹¹⁴.

Dans leur bilan des connaissances sur la prostitution et le VIH au Québec, Gendron et Hankins appliquent un taux de prévalence de 23 travailleurs du sexe (englobant les services de massage, d'escortes, de danseuses et autres) pour 100 000 personnes¹¹⁵ à l'ensemble de la population du Québec. Pour l'année 1995, ils estiment à 1 700 le nombre de travailleurs du sexe, adultes, équivalent temps plein, pour l'ensemble du Québec¹¹⁶. Toutefois, à la lumière d'autres informations, ce nombre leur paraît très conservateur. Certains informateurs rencontrés leur proposent plutôt de quintupler ce nombre.

❖ À Montréal

Interrogés, au milieu des années 80 par l'équipe de Gemme, des policiers évaluaient leur connaissance du nombre de prostitués permanents à Montréal (le nombre constant de prostitués qui travaillent simultanément sur une longue période) à 500 ou 600. Selon Gemme, ce nombre connu de personnes prostituées par les policiers ne serait que la pointe de l'iceberg. En effet, ces mêmes policiers estimaient à environ 3 000 la moyenne des personnes prostituées sur l'île de Montréal dont 40 % seraient concentrées dans la région centre. Toujours selon ces mêmes sources, la sollicitation sur le trottoir constituerait 60 % de la prostitution¹¹⁷.

¹¹⁴ Pour plus d'informations sur l'interprétation des données criminelles associées à la prostitution, on peut se référer à l'article suivant : Doreen DUCHESNE, « La prostitution de rue au Canada », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, n° 85-002-xpf, vol. 17, n° 2, février 1997.

¹¹⁵ Ce taux, cité par GEMME et PAYMENT (1993), provient d'une analyse approfondie faite par POTTERAT et al. (1990) sur la base des données de la ville de Colorado Springs.

¹¹⁶ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁷ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 20.

Quelques années plus tard, évaluant les effets de la loi C-49, Gemme relevait que des estimés, faits par des policiers, variaient entre 90 et 4 000 prostituées. Cette grande variation dans les estimations faisait conclure aux auteurs de la recherche que les approximations chiffrées dans le domaine de la prostitution sont peu fiables¹¹⁸.

Enfin, selon un document préparé par le Service de police de la CUM, daté de 1997 et cité dans le *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, le nombre total de personnes prostituées serait estimé entre 1 000 et 1 500 et le nombre de personnes prostituées de la rue se situerait entre 400 à 500¹¹⁹.

❖ À Québec

Pour la ville de Québec, les policiers ont indiqué à Gemme, en 1984, une centaine de personnes prostituées connues et une estimation d'un nombre total d'environ 400 personnes. Gemme insistait toutefois sur la fragilité de cette estimation. La même étude soulignait également que la sollicitation sur le trottoir était pratiquement inexistante dans la ville de Québec. En fait, les principales formes de prostitution relevées étaient celles des clubs et des bars spécialisés, incluant des grands hôtels et certains restaurants, les agences de toutes sortes et les annonces publiées dans les journaux¹²⁰. En 1987, Gemme et son équipe mentionnaient que le total des personnes prostituées de rue, adultes, s'établissait entre 200 et 400, selon les estimés. La recherche indiquait aussi que la prostitution de rue hétérosexuelle était concentrée surtout dans le quartier Saint-Roch, alors que la prostitution de rue homosexuelle était pratiquée dans le quartier Saint-Jean-Baptiste¹²¹.

Se référant à des données recueillies au milieu des années 90 par des organismes communautaires et de santé publique de Québec, Gendron et Hankins estiment qu'une centaine de personnes adultes s'adonnent à la prostitution de rue dans le centre-ville de Québec¹²².

Plus récemment, un organisme communautaire de la ville de Québec, spécialisé dans l'intervention auprès des personnes prostituées, estimait entre 800 et 1 000 le nombre de personnes (en grande majorité des femmes âgées entre 18 et 25 ans) se prostituant de manière régulière ou épisodique. Au cours des dernières années, les plaintes des citoyens, les interventions policières ainsi que le réaménagement du centre-ville auraient favorisé le déplacement des personnes prostituées et de leurs clients du quartier Saint-Roch vers les quartiers Limoilou et Saint-Sauveur¹²³.

¹¹⁸ Robert GEMME, Nicole PAYMENT et Lucie MALENFANT, *La prostitution de rue : effets de la loi*, Montréal, Centre québécois de recherche et d'expertise en sexologie, Département de sexologie (UQAM), ministère de la Justice, gouvernement du Canada, 1989, p. 202.

¹¹⁹ COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE, *op. cit.*, p. 12.

¹²⁰ R. GEMME et al., (1984), *op. cit.*, p. 25.

¹²¹ R. GEMME et al., (1989), *op. cit.*, p. 305.

¹²² S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 8.

¹²³ Daniel PAQUET, « Boulevard Hamel, le nouveau " Red Light " », *Le Journal de Québec*, 6 novembre 2001, p. 9.

3.2.2 La population des personnes prostituées mineures

Selon le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, les données tirées des consultations permettraient d'estimer qu'environ 10 à 15 % des personnes prostituées de la rue seraient mineures¹²⁴. Se référant à une recherche menée par le gouvernement albertain, Dan Allman précise que les mineurs représentent une proportion de 10 à 12 % des personnes impliquées dans le travail du sexe¹²⁵.

Il y a déjà plusieurs années, sans toutefois spécifier le groupe d'âge, Dorais et Ménard¹²⁶ estimaient à 5 000 le nombre de jeunes prostitués, garçons et filles, pour Montréal et sa banlieue. Selon ces auteurs, ce nombre reflèterait les estimations faites par les autorités des grandes villes américaines où au moins un jeune sur cent s'adonnerait régulièrement à la prostitution.

Pour la ville de Québec, Gendron et Hankins citent des données recueillies par le Centre de santé publique (Noël, 1994) selon lesquelles le nombre de mineurs impliqués dans la prostitution de rue oscillerait entre 500 et 800¹²⁷.

3.2.3 Le sexe ♀ - ♂

En s'appuyant sur les données d'études régionales commandées au milieu des années 80, le Comité Fraser statuait qu'au Canada, la prostitution était essentiellement pratiquée par les femmes. La prostitution chez les adultes était le fait de quatre fois plus de femmes que d'hommes¹²⁸. Dans son rapport sur la prostitution au Québec, daté de 1984, Gemme estimait que près du tiers des personnes prostituées adultes des villes de Montréal et de Québec faisaient de la prostitution homosexuelle masculine¹²⁹.

Certains auteurs soulèvent la possibilité d'une tendance à sous-estimer le nombre d'hommes qui travaillent dans l'industrie du sexe. Ainsi, une étude réalisée à Victoria à la fin des années 90 indique que, dans sa démarche afin de réaliser des entrevues avec des jeunes impliqués dans le travail du sexe, un nombre presque équivalent d'hommes et de femmes avaient répondu à des annonces¹³⁰. De plus, dans son rapport d'activités, un organisme communautaire de la ville de Québec, dont l'intervention est spécifique à la prostitution, mentionne qu'il rencontre autant de filles que de garçons¹³¹.

¹²⁴ GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA PROSTITUTION, *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, ministère de la Justice, gouvernement du Canada, décembre 1998. [En ligne], <http://Canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>, (27 septembre 2001).

¹²⁵ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 20.

¹²⁶ Michel DORAIS et Denis MÉNARD, *Les enfants de la prostitution*, VLB éditeur, 1987, p. 34.

¹²⁷ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 8.

¹²⁸ Comité FRASER, *op. cit.*, p. 401.

¹²⁹ R. GEMME et al., (1984), *op. cit.*, p. 21, 25.

¹³⁰ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 12.

¹³¹ PROJET INTERVENTION PROSTITUTION QUÉBEC INC., *Rapport d'activités 2001-2002*, p. 9.

En 1987, Dorais et Ménard mentionnaient, pour les jeunes prostitués, des proportions de 35 % de garçons pour 65 % de filles. Ces auteurs expliquent que les clients de la prostitution masculine sont surtout attirés par la jeunesse alors que les demandes des clients de la prostitution féminine couvrent un éventail plus large d'âges. Toujours selon ces mêmes auteurs, il n'est pas rare de voir de jeunes garçons de 17 ou 18 ans abandonner la prostitution, car leurs clients les remplacent par des plus jeunes¹³².

3.2.4 L'âge moyen et l'âge d'entrée dans la prostitution

Les données disponibles sur l'âge des personnes qui se prostituent, principalement celles qui exercent sur la rue, permettent de dégager au moins deux constantes. Premièrement, la moyenne d'âge est peu élevée et, deuxièmement, plusieurs personnes sont entrées dans la prostitution alors qu'elles étaient mineures¹³³.

❖ L'âge moyen

En 1984, Gemme a procédé à des entrevues individuelles avec 82 personnes prostituées (13 hommes et 69 femmes) de Montréal et de Trois-Rivières, la majorité pratiquant la prostitution de rue. La moyenne d'âge des hommes était de 24 ans alors que celle des femmes était de 27 ans¹³⁴. Dans leur recherche réalisée auprès de 50 hommes et 50 femmes prostitués de la rue de Montréal, David et Earls estimaient l'âge moyen des hommes à 21,58 ans et celui des femmes à 22,86 ans¹³⁵. Pendant les étés de 1991 et 1993, Shaver et ses collaborateurs ont procédé à plus d'une centaine d'entrevues avec des hommes et des femmes prostitués de la rue de Montréal. La moyenne d'âge des hommes en 1991 était de 24,7 ans alors qu'en 1993, elle était de 23,1 ans. Les moyennes d'âge des femmes en 1991 et 1993 étaient respectivement de 22,4 et de 21,8 ans¹³⁶.

❖ L'âge d'entrée dans la prostitution

De février 1982 à juillet 1983, le comité Badgley a fait réaliser un sondage auprès de 229 jeunes de moins de 20 ans (145 filles et 84 garçons) qui faisaient le trottoir dans huit villes canadiennes. La très vaste majorité des jeunes ont affirmé avoir commencé à se prostituer

¹³² M. DORAIS et D. MÉNARD, *op. cit.*, p. 35.

¹³³ Bien que ne faisant pas l'unanimité, certaines études indiquent que la moyenne d'âge chez les hommes prostitués est moins élevée, et que leur « carrière » est moins longue que celle des femmes. Évidemment, plus la « carrière » des femmes se prolonge, plus ces travailleuses vieillissent, ce qui, au bout du compte, se traduit sur la moyenne d'âge du groupe.

¹³⁴ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 112.

¹³⁵ H. DAVID et al., *op. cit.*, p. 663.

¹³⁶ Fran SHAVER, « Prostitution : on the Dark Side of the Industry », dans Thomas O'Reilly-Fleming. *Post-Critical Criminology*, Prentice-Hall Canada inc. Scarborough, Ontario, 1996, p. 43.

alors qu'ils avaient 17 ans ou moins. C'était le cas de 84,5 % des garçons et de 81,4 % des filles¹³⁷.

Le rapport de Gemme sur la prostitution au Québec rapporte que le tiers des personnes prostituées rencontrées avaient fait leur entrée dans la prostitution avant 18 ans¹³⁸. Gendron et Hankins mentionnent des données relatives au suivi de 80 travailleuses et travailleurs du sexe mené par l'organisme Projet intervention prostitution de Québec en 1990-1991. Parmi ces 80 personnes, 9 % des garçons et 4 % des filles avaient moins de 18 ans. De plus, 32 % des garçons et 34 % des filles avaient entre 19 et 25 ans et la majorité avait débuté la prostitution avant 18 ans¹³⁹. La recherche de David et Earls, réalisée auprès de personnes prostituées de la rue de Montréal, situe à 15,9 ans la moyenne d'âge au premier contact sexuel en vue de gains monétaires chez les hommes et à 17,6 ans chez les femmes¹⁴⁰.

Enfin, deux études sur la prostitution de rue à Vancouver, réalisées à la fin des années 80 par Lowman, situaient l'âge d'entrée dans la prostitution à près de 16 ans pour les femmes et pour les hommes. Selon cet auteur, le milieu de l'adolescence, comme âge d'entrée dans la prostitution, serait généralement une constante des résultats de la recherche canadienne¹⁴¹.

3.2.5 L'orientation sexuelle ♀ - ♂

Peu importe le sexe ou l'orientation sexuelle des personnes prostituées, le client qui achète leurs services est, en très grande majorité, un homme. Selon l'information disponible, rares sont les femmes qui ont recours aux services des personnes prostituées, hommes ou femmes.

Quelques données glanées sur l'orientation sexuelle des femmes prostituées indiquent que la majorité d'entre elles se reconnaissent comme hétérosexuelles. Le comité Badgley rapportait que 73,1 % des jeunes femmes prostituées rencontrées s'identifiaient comme hétérosexuelles, 5,5 % comme homosexuelles et 19,3 % comme bisexuelles¹⁴². L'étude de David et Earls rapportait que 90 % des femmes prostituées rencontrées étaient hétérosexuelles (la proportion dans le groupe de contrôle était identique) et que 10 % étaient bisexuelles¹⁴³.

Les hommes ont, tout comme les femmes prostituées, des rapports sexuels principalement avec des clients masculins. Pourtant, ces hommes prostitués ne s'identifient pas nécessairement comme homosexuels ou bisexuels. À la lumière des données recueillies,

¹³⁷ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1081.

¹³⁸ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 113.

¹³⁹ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p.10.

¹⁴⁰ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 664.

¹⁴¹ BRITISH COLOMBIA, ASSISTANT DEPUTY MINISTER'S COMMITTEE ON PROSTITUTION AND THE SEXUAL EXPLOITATION OF YOUTH, *Sexual Exploitation of Youth in British Columbia*, 2000, p. III-5.

¹⁴² Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1059.

¹⁴³ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 664.

l'orientation sexuelle des hommes prostitués apparaît davantage variée que celle des femmes prostituées. Le comité Badgley mentionnait que 19 % des jeunes hommes prostitués se percevaient comme hétérosexuels, 31 % comme homosexuels et 31 % comme bisexuels¹⁴⁴. L'étude de David et Earls rapportait que 52 % des hommes prostitués s'étaient identifiés comme homosexuels, 30 % comme hétérosexuels (alors que 100 % des hommes du groupe de contrôle se percevaient comme hétérosexuels) et 18 % comme bisexuels¹⁴⁵. Aux mois de mai et juin 2000, l'équipe d'action Séro-Zéro, dans le cadre de son Projet prostitution masculine, a rencontré 36 jeunes hommes qui sollicitaient des clients dans les rues de Montréal. Questionnés sur leur orientation sexuelle, 36 % des répondants ont affirmé être hétérosexuels, 42 % bisexuels et 22 % homosexuels¹⁴⁶. Enfin, sur les 40 travailleurs du sexe rencontrés dans le cadre d'une récente étude qualitative, Michel Dorais indiquait que 17 s'identifiaient comme homosexuels, 13 comme hétérosexuels et 10 comme plus ou moins bisexuels¹⁴⁷.

3.3 Les facteurs qui expliquent l'entrée dans la prostitution

3.3.1 Une classification des facteurs explicatifs

La recherche sur les personnes prostituées s'est notamment attardée sur les facteurs qui expliquent l'entrée dans la prostitution. On a tenté d'identifier les causes de la prostitution, les facteurs explicatifs ou encore les antécédents des personnes qui s'y adonnent. En fait, on s'est intéressé à comprendre le pourquoi de l'entrée dans la prostitution en se concentrant sur l'histoire de vie et les caractéristiques des individus. Encore une fois, une grande partie de l'information disponible sur le sujet rend compte de l'expérience des personnes prostituées de la rue.

Il n'y a pas qu'un seul facteur qui puisse être invariablement évoqué comme précurseur de l'entrée dans la prostitution. Ainsi, alors que l'abus sexuel dans l'enfance est fréquemment relevé dans la littérature, il faut bien reconnaître que toutes les personnes prostituées n'ont pas été abusées sexuellement dans leur enfance, pas plus que toutes les personnes abusées sexuellement dans leur enfance ne finissent par se prostituer. On ne peut donc se référer, de manière simpliste, à des phénomènes de cause à effet direct. En fait, pour rendre compte de l'entrée dans la prostitution, il semble plus approprié de parler d'une combinaison de différents facteurs explicatifs. Se référant à près d'une dizaine d'études, Gendron et Hankins ont classé ces facteurs en trois grandes catégories (tableau 1).

¹⁴⁴ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1059.

¹⁴⁵ H. DAVID, *op. cit.*, p. 664.

¹⁴⁶ ACTION SÉRO-ZÉRO, *Rapport d'activités, Projet Prostitution Masculine*, avril 2000-mars 2001, p.18.

¹⁴⁷ M. DORAIS, *op. cit.*, p. 16.

Tableau 1
Facteurs associés à l'entrée dans la prostitution (Gendron et Hankins : 1995)¹⁴⁸

Facteurs liés au développement socio-affectif	Facteurs attirants	Facteurs précipitants
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Violence familiale ▪ Parents séparés ▪ Déracinements et transition d'un foyer d'accueil à l'autre ▪ Carences affectives, éducatives et morales ▪ Expérience de rejet ou d'un manque d'amour parental ▪ Inceste ou autres formes d'abus sexuels ▪ Immaturité affective ou sexuelle ▪ Expérience précoce de la sexualité avec des partenaires plus âgés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avantages financiers ▪ Possibilités de se payer des objets de luxe ▪ Plaisir et atmosphère de fête associés à la pratique prostitutionnelle ▪ Seul endroit où un transgender peut affirmer et /ou confirmer sa féminité ▪ Pour les garçons, désir d'expérimenter leur sexualité avec des hommes; aussi, la prostitution fournit un contexte dans lequel certains jeunes hommes tentent de négocier la définition de leur identité homosexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pressions économiques, toxicomanie, pression du milieu ▪ Scolarisation / formation inadéquate ▪ Situation de rupture avec la famille (fugue), etc.

On retrouve le même type de démarche de classification lorsque certains auteurs se réfèrent à un « *process of push and pull* »¹⁴⁹. Ainsi, pour expliquer l'entrée d'un jeune dans la prostitution, on se réfère à des facteurs qui le poussent à la rue (abus sexuel) et par la suite à des facteurs qui l'attirent à la prostitution (besoins de survie). L'entrée dans la prostitution s'explique par un ensemble de facteurs qui s'inscrivent dans une séquence, une succession d'événements.

En reprenant la classification de Gendron et Hankins, nous présenterons dans les prochaines pages quelques-uns des facteurs liés au développement socio-affectif, aux facteurs attirants et précipitants de l'entrée dans la prostitution.

¹⁴⁸ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 32.

¹⁴⁹ BRITISH COLOMBIA, ASSISTANT DEPUTY MINISTER'S COMMITTEE ON PROSTITUTION AND THE SEXUAL EXPLOITATION OF YOUTH, *op. cit.*, p. III-6.

3.3.2 Facteurs associés au développement socio-affectif

❖ *L'abus sexuel dans l'enfance*

C'est la relation entre l'abus sexuel dans l'enfance et l'entrée dans la prostitution qui, fort probablement, a été la plus étudiée. Encore une fois, des problèmes méthodologiques, notamment en ce qui concerne la définition de l'abus sexuel, rendent difficiles les comparaisons entre différentes études.

Au Canada, contrairement aux résultats de la plupart des recherches états-uniennes de l'époque ainsi qu'à l'opinion de plusieurs travailleurs sociaux, le comité Badgley affirmait en 1984 que *les jeunes qui se sont livrés plus tard à la prostitution juvénile n'ont pas, pendant leur enfance, été plus exposés aux risques d'agressions sexuelles que d'autres enfants et adolescents du Canada*¹⁵⁰. Le comité était arrivé à cette conclusion par le truchement d'une comparaison entre les réponses des jeunes prostitués et celles des répondants d'un sondage national auprès de la population de tout âge. Plusieurs ont critiqué les conclusions du rapport Badgley sur la base de failles méthodologiques. Ainsi, certains chercheurs ont noté que la question sur les expériences sexuelles non désirées n'était pas formulée de la même manière pour les deux populations enquêtées¹⁵¹.

Au Québec, l'enquête de Gemme (1984) concluait que *beaucoup de prostitués ont été victimes d'abus sexuels dans leur jeunesse. Ainsi, sur 77 de nos répondants, 44 % ont reconnu avoir eu des relations sexuelles contraintes avec un ou plusieurs membres de leur famille*¹⁵².

La thèse de maîtrise de Stefan Thériault, réalisée dans la ville de Québec au milieu des années 80, concluait qu'un pourcentage plus élevé de jeunes prostitués de la rue (40,0 %), comparativement aux élèves de 4^e et 5^e secondaire (12,4%), avaient été abusés sexuellement¹⁵³. L'étude de David et Earls a aussi démontré que les personnes prostituées de la rue de la ville de Montréal étaient plus nombreuses à avoir vécu une expérience incestueuse comparativement aux personnes non prostituées du groupe de contrôle. Ainsi, 30 % des hommes prostitués et 26 % des femmes prostituées avaient déjà eu un contact sexuel avec un membre de la famille alors que c'était le cas chez 12 % des hommes et 6 % des femmes non prostitués. L'étude a aussi indiqué que les personnes prostituées étaient significativement plus jeunes que celles du groupe de contrôle au moment où les abus sexuels avaient commencé. Les hommes prostitués ayant été abusés sexuellement avaient en moyenne 9,7 ans, alors que les hommes non prostitués ayant été abusés avaient 14,6 ans. La même tendance était observée chez les femmes, celles qui se prostituaient avaient

¹⁵⁰ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1068.

¹⁵¹ John LOWMAN, « Taking young prostitutes seriously », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 24, 1, p. 99-116.

¹⁵² R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 112-113.

¹⁵³ Stefan THÉRIAULT, *La prostitution des jeunes : étude descriptive dans la région de Québec*, thèse de maîtrise en psychologie, Université Laval, 1986, p. 123.

en moyenne 10,3 ans lors de l'abus sexuel alors que celles du groupe de contrôle avaient 11,5 ans¹⁵⁴.

L'étude albertaine de Bagley et Young, réalisée au milieu des années 80 auprès de 45 femmes adultes ex-prostituées (principalement de la rue), a fourni des informations détaillées sur la question des antécédents d'abus sexuels. On a établi que 73,3 % des femmes ex-prostituées avaient été abusées sexuellement pendant leur enfance comparativement à 28,9 % des femmes du groupe de contrôle¹⁵⁵. Aspect intéressant, l'étude a également comparé les 33 femmes ex-prostituées ayant été abusées sexuellement pendant leur enfance aux 36 femmes du groupe de contrôle ayant également rapporté une expérience semblable. Comparativement aux femmes du groupe de contrôle, les femmes ex-prostituées étaient plus susceptibles d'avoir été abusées sexuellement par plus d'une personne, par leur père biologique, d'avoir subi l'abus sexuel alors qu'elles étaient plus jeunes, plus fréquemment et sur une plus longue période.

Une différence importante était également notée quant à la sévérité des actes. Ainsi, 75,7 % des femmes ex-prostituées abusées sexuellement pendant leur enfance avaient subi une relation sexuelle complète comparativement à 11 % des femmes du groupe de contrôle qui avaient été abusées sexuellement pendant leur enfance. L'étude relevait aussi que 15,1 % des femmes ex-prostituées avaient été impliquées, lors de l'abus sexuel, dans des pratiques sadomasochistes, ce qui n'était le cas d'aucune des femmes abusées sexuellement du groupe de contrôle¹⁵⁶.

Dans son récent ouvrage, Michel Dorais indiquait que la proportion des hommes prostitués victimes d'agressions sexuelles était de 3,5 à 4 fois plus élevée que celle estimée à 16 % dans la population masculine en général. Chez les 40 jeunes prostitués rencontrés par Dorais, plus de la moitié ont été victimes d'abus sexuels¹⁵⁷.

¹⁵⁴ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

¹⁵⁵ Le groupe de contrôle provient d'une étude réalisée auprès de 679 personnes sélectionnées au hasard dans la population adulte de Calgary. Les femmes du groupe de contrôle n'ont jamais été impliquées dans des activités de prostitution. Les moyennes d'âge des femmes ex-prostituées et des femmes du groupe de contrôle ne diffèrent pas de manière significative.

¹⁵⁶ Chris BAGLEY and Loretta YOUNG, « Juvenile Prostitution and Child Sexual Abuse : A Controlled Study », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 6, n° 1, Spring, 1987, p. 5-26.

¹⁵⁷ Michel DORAIS, *op. cit.*, p. 16-17.

Est-ce que l'abus sexuel influence l'entrée dans la prostitution?

Il semble difficile de répondre à cette question. Il reste que, somme toute, les recherches menées jusqu'à présent laissent peu de doute sur l'incidence de l'abus sexuel dans l'enfance chez les personnes qui se prostituent. Cependant, alors que Bagley et Young faisaient état d'un taux de plus de 70 % d'abus sexuel à l'enfance des femmes ex-prostituées, 40 % de ces femmes abusées ont affirmé que cette situation avait été un facteur décisif de leur entrée dans la prostitution.

On peut retenir deux explications principales au lien entre l'abus sexuel dans l'enfance et l'entrée dans la prostitution. D'une part, l'abus fragiliserait l'estime de soi, le jeune deviendrait en quelque sorte indifférent à la manière dont les adultes peuvent le traiter. La prostitution ne serait alors qu'une répétition de l'abus. D'autre part, l'abus favoriserait le départ du jeune du foyer familial, ce qui l'exposerait à des activités risquées dont la prostitution.

Ces deux explications se résument assez bien dans le commentaire d'une jeune prostituée de Vancouver dont les propos sont rapportés par le chercheur canadien John Lowman.

If I was going to stay at home I was going to get screwed, so why not leave home and get paid for it¹⁵⁸.

❖ **Contexte familial**

Quelques études ont relevé que l'enfance des personnes prostituées aurait été marquée par un contexte familial perturbant. Sans fournir de données comparatives par rapport aux jeunes non prostitués et en s'adressant uniquement aux 20 ans et moins, le comité Badgley a tout de même fourni des informations intéressantes quant aux souvenirs les plus forts que les jeunes prostitués conservent de leur vie au foyer¹⁵⁹. Il s'agit, autant chez les garçons que chez les filles, de disputes et de discussions continuelles au foyer (45,2 % des garçons et 52,4 % des filles). Chez les filles, on rapporte aussi l'abus d'alcool (33,8 %), les sévices (33,1 %) et famille heureuse/parents unis (23,5 %). Chez les garçons, on retrouve famille heureuse/parents unis (33,3 %), sévices (27,4 %) et abus d'alcool (21,4 %)¹⁶⁰.

¹⁵⁸ J. LOWMAN, *op. cit.*, p. 104.

¹⁵⁹ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1074.

¹⁶⁰ Plusieurs souvenirs pouvant être nommés par les jeunes, les pourcentages ne sont pas cumulatifs.

L'étude montréalaise de David et Earls note que les hommes prostitués de la rue ont été témoins de plus de violence entre leurs parents que les sujets masculins du groupe de contrôle (44 contre 24 %). Les hommes prostitués ont également rapporté avoir été témoins de plus de consommation d'alcool et de drogue au sein de leur famille comparativement aux hommes non prostitués, soit 72,9 % et 34 % respectivement. Quant aux femmes prostituées de la rue, elles se distinguent du groupe de contrôle parce qu'elles ont été davantage l'objet de violence physique dans leur famille (42 contre 16 %). Enfin, autant les hommes que les femmes prostitués ont décrit le climat global régnant au sein de leur famille comme étant significativement plus mauvais que celui présenté par les sujets du groupe de contrôle¹⁶¹.

Bagley et Young confirment les constats précédents et relèvent que les femmes ex-prostituées sont, comparativement à celles du groupe de contrôle, plus susceptibles d'avoir été témoin de problèmes d'alcool d'un adulte de leur famille, victimes de violence physique (corrections sévères au moins une fois par mois) et psychologique (critiques sévères ou incapacité à répondre aux besoins émotionnels) ainsi que de négligence (avoir fréquemment eu faim ou avoir été laissées sans supervision pendant huit heures ou plus)¹⁶².

Enfin, l'étude de Michel Dorais, réalisée auprès de 40 jeunes hommes travailleurs du sexe, indique que *beaucoup ont eu de graves problèmes relationnels avec leurs parents, dès leur tendre enfance, en particulier avec un père rejetant ou violent, parfois avec une mère indifférente à leurs besoins*¹⁶³.

❖ **Déracinement du milieu familial**

Les adolescents bénéficiaires des services des centres jeunesse du Québec sont plus susceptibles d'avoir eu une expérience de prostitution, comparativement aux élèves du secondaire. C'est ce que révèle une étude faite auprès d'échantillons de ces deux populations. On a établi que 6,2 % des jeunes (11 à 18 ans) recevant les services des centres jeunesse ont déjà pratiqué la prostitution (2,3 % des garçons et 10,5 % des filles). On retrouve des taux significativement plus faibles chez les élèves du secondaire (11 à 19 ans) puisqu'ils sont 0,5 % à avoir déjà vécu une expérience de prostitution (0,2 % des garçons et 0,8 des filles)¹⁶⁴.

L'étude de David et Earls a également noté que les personnes prostituées de la rue de Montréal avaient été plus fréquemment placées dans des foyers ou centres d'accueil que les personnes du groupe de contrôle. Chez les hommes, 54 % avaient déjà été placés hors du foyer familial contre 32 % dans le groupe de contrôle. Les femmes avaient connu un

¹⁶¹ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

¹⁶² C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 12-13.

¹⁶³ M. DORAIS, *op. cit.*, p. 17.

¹⁶⁴ Richard CLOUTIER, L. CHAMPOUX, et C. LANCOP, *Nos ados et les autres : Étude comparative des adolescents des Centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1994, p. 87.

placement en foyer ou centre d'accueil dans une proportion de 62 % comparativement à 14 % dans le groupe de contrôle¹⁶⁵.

Dorais a aussi noté, dans son étude auprès des travailleurs du sexe, que *bon nombre d'entre eux ont été placés en familles ou en centres d'accueil, parfois adoptés. Leurs expériences dans ces milieux de substitution ne furent généralement pas des plus positives*¹⁶⁶.

Dans l'étude albertaine de Bagley et Young, 15,5 % des femmes ex-prostituées avaient été placées en foyer d'accueil et aucune parmi celles du groupe de contrôle¹⁶⁷.

❖ ***Expérience sexuelle précoce***

La précocité de la première expérience sexuelle chez les personnes prostituées est une autre caractéristique relevée dans la littérature. Le rapport du comité Badgley notait que, parmi les jeunes prostitués de la rue de 20 ans et moins, *plus des trois quarts (76,6 %) des garçons et presque deux tiers des filles (61,8 %) avaient eu une expérience sexuelle*¹⁶⁸ à l'âge de 13 ans. Ces taux contrastaient particulièrement avec ceux obtenus auprès de la population (de tous âges) lors du sondage national. En effet, à 13 ans, 5,4 % des hommes avaient eu une première expérience sexuelle alors que c'était le cas de 1,7 % des femmes.

Dans l'étude de David et Earls, les personnes prostituées de la rue avaient eu une première expérience sexuelle extra – familiale alors qu'elles étaient plus jeunes que celles du groupe de contrôle. Les hommes prostitués avaient 12,4 ans alors que les hommes du groupe de contrôle en avaient 15,3. Chez les femmes, celles qui se prostituaient avaient vécu leur première expérience sexuelle extra – familiale à l'âge de 14,8 ans, alors que celles du groupe de contrôle avaient 16 ans. On peut aussi signaler que les hommes prostitués étaient plus jeunes que les femmes prostituées lors de cette première expérience¹⁶⁹.

3.3.3 Facteurs attirants

❖ ***Avantages financiers***

L'argent est l'un des avantages ou raisons les plus souvent invoqués pour expliquer l'entrée dans la prostitution. Il peut aussi justifier le fait de demeurer dans la prostitution ou d'y revenir après un abandon plus ou moins long.

¹⁶⁵ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

¹⁶⁶ M. DORAIS, *op. cit.*, p. 17.

¹⁶⁷ C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶⁸ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1067.

¹⁶⁹ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

Les membres du comité Badgley ont questionné les jeunes prostitués de 20 ans et moins sur les raisons qui avaient pu entraîner leur recours à la prostitution. Les deux raisons les plus fréquentes sont : l'occasion de gagner rapidement de l'argent (78,6 % des garçons et 65,5 % des filles) et l'impossibilité de trouver du travail (29,8 % des garçons et 17,2 % des filles)¹⁷⁰.

En 1984, Gemme indiquait que le principal motif fourni par la majorité (65 %) des répondants de son étude pour justifier leur entrée dans la prostitution était un vif désir d'améliorer leur situation financière. Il ajoutait : *même lorsque nos répondants désignaient comme principal motif de leur entrée dans la prostitution un élément autre que le désir d'améliorer leur situation financière, et ceci s'imposa suite à une analyse approfondie de leurs propos, l'aspect financier joua à peu près toujours le rôle déterminant, principal*¹⁷¹.

Dans l'étude albertaine de Bagley et Young, des 45 femmes ex-prostituées, 33,3 % ont indiqué que la principale raison pour débiter dans la prostitution consistait au besoin d'argent pour survivre et 40 % au besoin d'argent pour consommer de la drogue¹⁷².

L'étude de Mathews, faite auprès de jeunes hommes et femmes prostitués de la ville de Toronto au début des années 80, a également pointé le besoin d'argent pour expliquer l'entrée dans la prostitution. L'auteur précise que ce besoin est exacerbé par le fait que plusieurs jeunes ne peuvent plus compter sur leur réseau familial et que leur faible scolarisation représente une barrière à l'emploi¹⁷³.

L'étude rétrospective de Susan McIntyre a relevé que l'argent est un motif important de retour à la rue. En l'absence d'études ou de compétences appropriées, la prostitution est vue comme le seul moyen de toucher des revenus¹⁷⁴.

❖ **Vivre son homosexualité** ♀ - ♂

La clientèle des hommes qui se prostituent est composée principalement d'hommes. Selon les données de quelques études, plusieurs prostitués s'identifient comme bisexuels ou homosexuels (voir la section 3.2.5).

Des auteurs ont proposé quelques explications sur le lien entre l'homosexualité masculine et l'entrée dans la prostitution. Ainsi, certains ont pointé la réprobation sociale de l'homosexualité. Dans son rapport, le comité Badgley rendait compte de cet effet potentiel de l'homophobie.

¹⁷⁰ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1082.

¹⁷¹ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 113.

¹⁷² C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 18.

¹⁷³ Frederick MATHEWS, *Familiar Strangers. A study of adolescent prostitution*, Revised Edition, Central Toronto Youth Services, 1989, p. 15-17.

¹⁷⁴ S. McINTYRE, *op. cit.*, p. 23.

La plupart de ces garçons ont déclaré qu'ils avaient fini sur le trottoir parce que, en tant qu'homosexuels, ils n'arrivaient pas à se faire accepter dans aucun autre milieu; ils ont déclaré qu'ils avaient été rejetés ou amenés à se sentir étrangers chez eux et à l'école lorsque, au début de l'adolescence, ils avaient pris conscience de leurs tendances à se sentir attirés vers d'autres personnes du sexe masculin¹⁷⁵.

D'autres auteurs ont aussi avancé que la prostitution serait un moyen d'affirmer une orientation homosexuelle. Pour certains jeunes hommes homosexuels ou bisexuels, la prostitution ne serait pas qu'un moyen de faire de l'argent, elle permettrait également de rencontrer des gens, d'avoir des contacts avec d'autres hommes et de rencontrer un partenaire¹⁷⁶.

Dans son étude qualitative, Michel Dorais propose quatre profils de travailleurs du sexe dont un appelé « la libération ». Ce dernier serait celui du jeune homme homosexuel pour qui la prostitution est une manière d'explorer sa sexualité.

Tous affirment avoir « choisi » ce métier pour les nombreux avantages personnels et relationnels qu'il offrait, notamment rencontrer des hommes plus âgés qui les gâtent (ce qui correspond souvent à une attirance déjà présente chez eux). Bref, ils voient d'abord et avant tout leur travail comme une occasion d'affirmer leur orientation ou préférence sexuelles et de se développer comme individu¹⁷⁷.

3.3.4 Facteurs précipitants

❖ *Fugue, départ précoce du foyer familial*

Déjà dans les années 80, le rapport du comité Badgley avait mis en évidence que la vaste majorité des jeunes prostitués de 20 ans et moins avait fait au moins une fugue (78,6 % des garçons et 74,5 % des filles). Cette fuite était survenue à un âge précoce, c'est-à-dire que 81,5 % des garçons et 75,5 % des filles n'avaient pas encore 15 ans. Les jeunes souhaitaient échapper aux problèmes familiaux (59,5 % des garçons et 56,6 % des filles) et aux problèmes scolaires (14,3 % des garçons et 16,6 % des filles) et éprouvaient un désir d'aventure (13,1 % des garçons et 11,0 % des filles). Pour près du tiers des jeunes, la première source de revenu une fois en fugue était la prostitution (28,6 % des garçons et 29,7 % des filles)¹⁷⁸.

D'après Thériault, 12,4 % des 217 élèves de 4^e et de 5^e secondaire de la ville de Québec qui composaient son échantillon avaient déjà fugué, alors que cette proportion atteignait 88,5 % chez les 26 jeunes prostitués de la rue. Lors de ces fugues, les élèves du secondaire

¹⁷⁵ Comité BADGLEY, op. cit., p. 1060.

¹⁷⁶ D. ALLMAN, op. cit., p.46-47.

¹⁷⁷ M. DORAIS, op. cit., p. 50-51.

¹⁷⁸ Comité BADGLEY, op. cit., p. 1071-1073.

avaient principalement utilisé l'hébergement chez des amis (66,7 %), alors que la prostitution avait représenté la première solution pour près de la moitié (12/26) des jeunes prostitués¹⁷⁹.

Sans parler de fugue, David et Earls ont interrogé les hommes et les femmes prostitués de la rue à Montréal sur leur âge au moment du départ du foyer familial. Chez les hommes, la différence entre la moyenne d'âge des prostitués (14,7 ans) et ceux du groupe de contrôle (15 ans) n'était pas significative. Chez les femmes, cette différence était toutefois importante. En effet, les femmes prostituées avaient en moyenne 13,7 ans alors que les femmes du groupe de contrôle en avaient 17,3¹⁸⁰.

L'étude albertaine de Bagley et Young a relevé des écarts importants en ce qui concerne l'âge du départ définitif de la maison des ex-prostituées et celui des femmes du groupe de contrôle. Si 95,1 % des premières l'avaient fait à 18 ans ou moins, c'était le cas de seulement 13,3 % des secondes. Une différence importante était également notée en ce qui concerne la raison principale de leur départ : 48,9 % des femmes ex-prostituées mentionnaient l'abus sexuel et 44,4 % des femmes du groupe de contrôle, le lieu de travail¹⁸¹.

Comment la fugue peut-elle précipiter l'entrée dans la prostitution?

Plusieurs recherches réalisées auprès de mineurs prostitués ont fréquemment mentionné la fugue comme facteur précipitant. La lutte pour survivre à un âge précoce peut en être responsable. En fait, lorsqu'un mineur en fugue se retrouve à la rue, sans ressource, la prostitution peut représenter un moyen de survie. La fréquentation d'autres jeunes prostitués ou la sollicitation de clients potentiels peut aussi exposer le jeune à faire l'apprentissage de la prostitution¹⁸².

Toutefois, les jeunes de la rue ne s'adonnent pas tous à la prostitution. À titre d'exemple, l'étude de suivi des jeunes de la rue de Montréal, amorcée en janvier 1995, indiquait que, « parmi les 967 jeunes recrutés au 31 mars 2000, 233 (24,5 %) disaient avoir déjà fait de la prostitution à l'entrée dans l'étude. Cette proportion était de 38,5 % chez les filles et de 18,9 % chez les garçons »¹⁸³.

¹⁷⁹ S. THÉRIAULT, *op. cit.*, p.105-106.

¹⁸⁰ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

¹⁸¹ C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 13.

¹⁸² GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA PROSTITUTION, *op. cit.*, <http://Canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>.

¹⁸³ ÉLISE ROY *et al.*, *Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal*, rapport d'étape n° 2, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2001, p. 13.

❖ **Scolarisation / formation inadéquate**

Certaines études ont mis en évidence la faible scolarisation des personnes prostituées. Le rapport du comité Badgley, en tenant compte de l'âge des jeunes prostitués rencontrés, estimait que seulement 38,1 % des garçons et 44,1 % des filles avaient cumulé le nombre d'années de scolarité normalement terminées par les personnes de leur âge. Le rapport mentionnait également qu'une majorité des jeunes (79,0 %) avait abandonné leurs études¹⁸⁴.

Bien que plus âgés que les autres (17,7 ans par rapport à 16,7 ans), les 26 prostitués de la rue de la ville de Québec, interviewés par Thériault au milieu des années 80, avaient, en moyenne, moins d'années de scolarité (9,6 années) que ceux du groupe de contrôle (11,4 années). De plus, 24 des 26 jeunes prostitués de la rue avaient abandonné l'école¹⁸⁵.

En 1984, Gemme et son équipe indiquaient que plusieurs des personnes interviewées, dont la majorité était des prostituées de rue à Montréal, n'avaient pas complété leurs études secondaires.

En ce qui concerne le niveau d'instruction de nos répondants, 69 % de nos 80 répondants ont indiqué avoir entrepris des études secondaires, dans la très forte majorité des cas non complétées, 26 % des études collégiales ou universitaires, encore ici dans l'ensemble non terminées, et 6 % avouaient ne disposer pour tout bagage scolaire que de quelques années d'études primaires¹⁸⁶.

Évaluant les effets de la loi C-49 sur la prostitution de rue à Montréal, l'équipe de Gemme rappelait, en 1987, que la grande majorité des 31 personnes interviewées n'avait pas complété leurs études secondaires¹⁸⁷.

Bagley et Young signalent que, comparativement aux femmes du groupe de contrôle, la scolarisation des 45 femmes ex-prostituées était significativement plus faible. En effet, 82,2 % d'entre elles comptaient 11 années ou moins de scolarité, alors que c'était le cas pour 33,3 % des femmes du groupe de contrôle. L'étude mentionnait également que 55 % des femmes ex-prostituées avaient été renvoyées ou suspendues de l'école plus d'une fois¹⁸⁸.

L'étude de David et Earls n'a pas enregistré de différences entre la scolarisation des hommes prostitués de la rue de Montréal et celle des hommes du groupe de contrôle. Les prostitués avaient en moyenne une scolarité de 10,2 années contre 10,3 années pour les non prostitués. Une différence était notée dans le cas des femmes, celles du groupe de contrôle avaient en moyenne 13,3 années de scolarité comparativement à une moyenne de 10,84 pour les femmes prostituées de la rue¹⁸⁹.

¹⁸⁴ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1066.

¹⁸⁵ S. THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 93.

¹⁸⁶ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 112.

¹⁸⁷ R. GEMME (1989), *op. cit.*, p. 190.

¹⁸⁸ C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 12.

¹⁸⁹ H. DAVID *et al.*, *op. cit.*, p. 663.

Des bancs de l'école à l'école de la rue

Selon les données disponibles, les jeunes prostitués ont, en général, une scolarisation faible et/ou une scolarisation incomplète. Cette situation peut limiter les options d'emploi accessibles.

Mathews écrit que de nombreux facteurs peuvent expliquer cette situation : problèmes familiaux qui influent sur la capacité d'attention en classe; sentiments d'isolement associés aux fréquents déménagements ou placements dans les foyers d'accueil qui rendent difficile l'établissement de relations durables avec des pairs¹⁹⁰.

On peut aussi supposer qu'avant d'abandonner leurs études, un bon nombre de ces jeunes ont connu des difficultés scolaires. L'école a-t-elle su dépister et aider ces jeunes en difficulté?

Enfin, selon quelques informations, il arrive que des jeunes se prostituent tout en demeurant à l'école. L'étude de Thériault indiquait que, sur les 217 jeunes rencontrés dans trois écoles de la région de Québec, neuf (4,1 %) avaient déclaré faire ou avoir fait de la prostitution¹⁹¹. L'étude de Cloutier et de ses collègues a estimé le vécu d'une expérience de prostitution à un taux de 0,5 % pour les élèves du cycle secondaire (11 à 19 ans) (0,2 % des garçons et 0,8 des filles)¹⁹².

❖ *Consommation d'alcool et de drogues*

L'état des connaissances sur la relation entre la consommation d'alcool ou de drogues et la prostitution est limité. Quelles sont les drogues consommées? Au-delà de la consommation, quelle est la dépendance à l'alcool et aux drogues des personnes qui se prostituent? La consommation et la dépendance à l'alcool et aux drogues des personnes prostituées diffèrent-elles du reste de la population? La consommation de drogues et d'alcool fluctue-t-elle selon le type de prostitution, selon le sexe des personnes qui se prostituent, selon l'orientation sexuelle des personnes prostituées?

¹⁹⁰ F. MATHEWS, *op. cit.*, p. 17.

¹⁹¹ S. THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 63.

¹⁹² R. CLOUTIER *et al.*, *op. cit.*, p. 87.

La consommation d'alcool et de drogues : une plus grande vulnérabilité des personnes prostituées de la rue.

La majorité des informations sur la consommation d'alcool et de drogues provient d'échantillons de personnes prostituées de la rue. Peu est connu sur la consommation des personnes qui pratiquent d'autres formes de prostitution. Malgré un échantillon limité, Gemme remarquait que ce sont les personnes qui se prostituent sur la rue qui consomment le plus d'alcool et de drogues. L'auteur mentionnait que dans certains milieux de travail (salons de massage, hôtels) la consommation de drogues et d'alcool est interdite ou fortement déconseillée¹⁹³. Dans l'étude de Dorais, parmi les différents profils des travailleurs du sexe présentés, ce sont ceux où, entre autres, les jeunes hommes se prostituent principalement sur la rue où on retrouve les plus gros consommateurs de drogues, notamment de drogues dures ainsi que des utilisateurs de drogues injectables¹⁹⁴.

Dans une étude visant à mieux comprendre le phénomène de la violence envers les femmes prostituées de la rue de Montréal, différents intervenants ont relevé des changements récents dans la pratique de la prostitution de rue. L'un de ceux-ci tenait au fait que les femmes prostituées consommeraient plus de drogues, ou du moins des drogues plus dures. Selon les policiers interviewés, les femmes prostituées de la rue se scinderaient en deux groupes, les « straights » « belles et aguichantes » qui généralement ne sont pas agressives avec les policiers et les « junkies », « amochées, marquées par les traces d'aiguilles »¹⁹⁵.

Selon les données issues du rapport du comité Badgley, près des trois quarts (73,4 %) des jeunes prostitués de la rue de 20 ans et moins ont affirmé ne jamais consommer d'alcool ou en faire une consommation modérée (70,2 % des garçons et 75,2 % des filles). De plus, la moitié (48,9 %) des garçons disent ne jamais consommer de drogues ou en faire un usage modéré alors que c'est le cas de 64,8 % des filles. Bien que le comité s'attendait à une consommation plus substantielle de la part des jeunes prostitués, il précisait qu'ils étaient plus nombreux à consommer de la drogue et de l'alcool que le reste de la jeunesse canadienne et que leur consommation était plus importante¹⁹⁶.

¹⁹³ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 117.

¹⁹⁴ M. DORAIS, *op. cit.*, p. 45-52.

¹⁹⁵ GOUVERNEMENT DU CANADA, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Étude sur les violences envers les prostituées à Montréal. La boîte à qu'on-se-voir*, Direction générale de la recherche, de la statistique et de l'évaluation, Secteur des politiques, 1994, p. 14.

¹⁹⁶ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1111.

Dans sa thèse, Thériault écrivait que *les jeunes qui font de la prostitution [de rue] consomment beaucoup plus souvent et ont déjà touché à la drogue et à l'alcool bien plus souvent que les jeunes de l'échantillon des écoles*¹⁹⁷.

Le rapport du comité Badgley mentionne que plusieurs jeunes interrogés consommaient de l'alcool et des drogues avant leur entrée dans la prostitution. L'étude de Bagley et Young va dans le même sens puisque 18 des 45 ex-prostituées (40 %) déclarent que le besoin d'argent pour consommer de la drogue représentait la principale raison pour s'engager dans la prostitution¹⁹⁸. Pour certaines personnes, la consommation de drogues est donc antérieure à la prostitution et peut précipiter l'entrée dans ce milieu.

Cependant, d'autres données indiquent que le mode de vie associé à la prostitution aurait contribué à l'augmentation de la consommation d'alcool et de drogues. Ainsi, le comité Badgley rapporte que 32,1 % des garçons et 22,8 % des filles ont rapporté que leur consommation d'alcool avait augmenté entre le moment où ils avaient commencé à faire le trottoir et celui de l'interview. En ce qui concerne l'usage des drogues, 47,6 % des garçons et 24,8 % des filles affirmaient que leur consommation s'était accrue dans le même intervalle¹⁹⁹. L'étude de Gemme relevait que 45 % des personnes prostituées de Montréal et de Trois-Rivières interrogées avaient affirmé avoir augmenté leur consommation d'alcool dans des proportions appréciables depuis qu'elles se prostituaient. Aussi, 58,0 % de ces mêmes répondants indiquaient une augmentation de leur consommation de drogues, qu'ils qualifiaient de forte²⁰⁰.

Ces données laissent supposer que le mode de vie associé à la prostitution peut favoriser l'augmentation de la consommation d'alcool et de drogues. Des informations révèlent que certaines personnes se prostituent sous l'influence de l'alcool et de la drogue. Les données de Thériault indiquent que *20 jeunes sur 26 (76,9 %) prennent de la drogue quand ils font des clients et 4 disent en prendre après. Quant aux deux autres, ils en prennent mais uniquement parce qu'ils sont poussés par le client*²⁰¹. Les témoignages recueillis par Thériault laissent clairement comprendre leur incapacité à se prostituer lorsqu'ils sont abstinents. Dans l'étude de Gemme, 33 % des répondants ont affirmé qu'ils exerçaient leur métier sous l'effet de l'alcool et 47 %, de la drogue²⁰².

¹⁹⁷ S. THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 142.

¹⁹⁸ C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 18.

¹⁹⁹ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1112.

²⁰⁰ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 117.

²⁰¹ S. THÉRIAULT, *op. cit.*, p. 142.

²⁰² R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 117.

Une relation étroite, mais pas de cause à effet.

Il n’y a pas de lien de cause à effet entre la consommation d’alcool et de drogues et la prostitution. Des personnes se prostituent alors qu’elles sont abstinences, d’autres se droguent sans se prostituer. Il reste toutefois qu’on constate une relation étroite, une sorte de cercle vicieux de la consommation d’alcool et de drogues et de la prostitution, notamment celle de la rue. C’est ce que Michel Dorais constatait chez les jeunes hommes travailleurs du sexe qu’il a associés au profil qu’il nomme « la dérive » et qui pratiquent surtout la prostitution de rue.

Ce profil se caractérise par une forte association entre toxicomanie et prostitution, au point où il est difficile de distinguer laquelle a entraîné l’autre. Chez les jeunes de la dérive, les gains de la prostitution servent avant tout à financer leur surconsommation de drogue et d’alcool, voire leur toxicomanie bien installée. En effet, la vaste majorité des jeunes hommes chez qui nous avons identifié ce profil consomment très régulièrement de l’alcool et surtout des drogues dites dures, que ce soit avant, pendant ou après leurs rencontres avec les clients²⁰³.

3.4 Des risques

3.4.1 Violence

❖ ***La plus grande vulnérabilité des femmes prostituées*** ♀ - ♂

Certaines personnes sont d’avis que le danger est inhérent à la prostitution, qu’il s’agit des risques du métier. Ainsi, un processus insidieux de normalisation, voire de banalisation des menaces faites aux personnes qui se prostituent, se trouve conforté.

La violence marque le quotidien des personnes qui se prostituent. Les données de la recherche sont éloquentes à ce sujet. Ce sont les personnes prostituées de la rue qui s’exposeraient surtout à la violence et de plus, ce sont les femmes qui seraient davantage à risque.

²⁰³ M. DORAIS, *op. cit.*, p.45-46.

Dans une enquête faite auprès de femmes prostituées de la rue de Vancouver, 77 % des répondantes ont affirmé avoir subi de la violence au cours des six derniers mois (avec une moyenne de sept incidents par personne). L'agression sexuelle représente la forme de violence la plus souvent relevée²⁰⁴. Parmi les 45 femmes ex-prostituées de l'étude de Bagley et Young, 42 (93,3 %) ont affirmé avoir été sévèrement battues au moins une fois, soit par leur propre proxénète, un autre proxénète, la police ou une autre personne²⁰⁵.

Le travail de Shaver auprès de personnes prostituées de la rue à Montréal permet de constater que les femmes estiment, plus que les hommes, que leur travail est stressant. L'étude démontrait également que les femmes avaient subi, au cours de la dernière année, davantage de viols, d'agressions, de vols par le client et d'arrestations policières que les hommes prostitués²⁰⁶.

Le rapport du comité Badgley relevait aussi que les jeunes femmes risquaient plus que les jeunes hommes d'être agressées (70,3 contre 51,2 %). De plus, près de la moitié (44,1%) des jeunes femmes et des jeunes hommes ayant été agressés alors qu'ils faisaient le trottoir ont dû se faire soigner après l'incident. Les principaux agresseurs étaient les clients, les autres membres du milieu (proxénètes, autres prostitués, trafiquants de drogues) et les agents de police²⁰⁷.

L'enquête menée au Québec par Gemme en 1984 relevait les risques pour la sécurité personnelle (viol et brutalité de la part des clients) comme étant le désavantage le plus souvent soulevé par les personnes prostituées, principalement celles qui exercent leur métier dans la rue. Ainsi, 35 % des répondants, dont la majorité faisait de la prostitution de rue, ont déclaré avoir été brutalisés par des clients. Vingt-cinq femmes ont avoué avoir été victimes de viol, en moyenne quatre fois depuis qu'elles se prostituaient. Un homme prostitué a rapporté avoir été violé, et cela à trois reprises²⁰⁸.

Les agressions subies par les personnes qui se prostituent entraînent parfois leur décès. Au Canada, entre 1991 et 1995, 63 personnes connues pour se livrer à la prostitution ont été victimes de meurtre. Presque toutes ces victimes d'homicides étaient des femmes (60 sur 63). Dans la plupart des cas, elles auraient été tuées par des clients²⁰⁹.

❖ **Les hommes prostitués : victimes d'homophobie** ♀ - ♂

Si les données précédentes révèlent que les femmes sont plus vulnérables par rapport à la violence physique et sexuelle, il est clair que les hommes prostitués n'en sont pas pour autant à l'abri. Ils sont parfois violés par d'autres hommes. Toutefois, certains estiment que

²⁰⁴ John LOWMAN and Laura FRASER, *Violence against persons who prostitute : the experience in British Columbia*, Department of Justice Canada, 1995, p. 60-61.

²⁰⁵ C. BAGLEY and L. YOUNG, *op. cit.*, p. 18.

²⁰⁶ F. SHAVER, *op. cit.*, p. 50.

²⁰⁷ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p.1117.

²⁰⁸ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 115.

²⁰⁹ D. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 9.

la prostitution des femmes diffère de celle des hommes en ce que ces derniers expérimentent des rapports plus égalitaires et réciproques avec leurs clients. Les hommes prostitués seraient aussi beaucoup moins souvent que les femmes sous l'emprise d'un souteneur²¹⁰.

En fait, la violence subie par les hommes prostitués proviendrait en grande partie d'agresseurs homophobes²¹¹. Les données du rapport du comité Badgley indiquaient que, parmi les 14 types d'agresseurs identifiés²¹² par les jeunes prostitués de la rue, c'est le client qui avait été mentionné le plus souvent, autant par les garçons que par les filles (60,7 % des filles et 21,4 % des garçons). Toutefois, l'homophobe était le second type d'agresseur le plus souvent mentionné par les jeunes hommes prostitués de la rue (13,1 %)²¹³.

❖ ***Après l'agression : une recherche d'aide difficile***

Bien que victimes d'actes violents, les personnes prostituées n'utilisent pas systématiquement les services d'aide disponibles. Lowman et Fraser ont rapporté que 75 % des femmes prostituées de la rue de Vancouver avaient cherché de l'aide après un incident violent. Le soutien des amis représente la source d'aide la plus fréquemment mentionnée par les femmes prostituées²¹⁴. Dans son rapport sur la prostitution au Québec, Gemme mentionne qu'aucun des viols subis par les prostituées de son étude n'avait été rapporté à la police. L'explication fournie par les victimes tenait à leur conviction que les autorités compétentes en ce domaine ne feraient rien, à cause de leur statut de prostitué²¹⁵.

❖ ***La violence des lois***

Si la loi n'interdit pas la prostitution, elle en rend l'exercice particulièrement contraignant. La criminalisation et la judiciarisation des conduites associées à la prostitution créent un contexte de travail accablant pour les personnes prostituées, notamment celles de la rue. En ce sens, la loi elle-même représente un véritable système de violence.

Dans un rapport daté de 1994, on note que, selon les intervenantes et les femmes prostituées interviewées, le changement le plus important survenu au cours des dernières années est la détérioration des relations avec les policiers.

²¹⁰ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 17.

²¹¹ *Ibid.*, p. 21.

²¹² Les types d'agresseurs mentionnés étaient les suivants : client, souteneur, prostitué, trafiquant de drogue, amie(e), policier (en civil), policier (en uniforme), membre de la famille, ami de garçon, homophobe, membre du milieu, chauffeur de taxi, étranger/passant et ami de la famille.

²¹³ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p. 1116.

²¹⁴ J. LOWMAN and L. FRASER, *op. cit.*, p. 61.

²¹⁵ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 115.

Le harcèlement policier dont sont victimes les femmes, et même certains services communautaires où elles vont prendre seringues ou condoms, soit simplement se reposer en sirotant un café, a rendu le milieu beaucoup plus difficile, même violent. Une experte interviewée, qui a mené des recherches sur la prostitution de rue à Montréal depuis quelques années, souligne que le harcèlement policier est devenu la principale forme de violence à laquelle font face les prostituées²¹⁶.

Enfin, il est connu que les efforts faits par les personnes prostituées pour échapper au regard policier fragilisent leur quotidien. En 1987, les personnes prostituées et les intervenants sociaux interrogés par Gemme et son équipe ont affirmé que les restrictions de quadrilatères, qui obligent à la sollicitation dans des secteurs moins protégés, avaient favorisé l'augmentation de la violence²¹⁷.

²¹⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Étude sur les violences envers les prostituées à Montréal, La boîte à qu'on-se-voir*, 1994, p. 15.

²¹⁷ R. GEMME (1989), *op. cit.*, p. 200.

3.4.2 État de santé

❖ **Les maladies transmissibles sexuellement (MTS) et le virus d'immunodéficience humaine (VIH)**

Les études sur la santé des personnes qui se prostituent traitent principalement des MTS et du VIH. Cet intérêt traduit vraisemblablement une inquiétude, amplifiée par l'arrivée du sida, par rapport au rôle de la personne prostituée comme vecteur de maladies. Encore une fois, les données sur ce sujet proviennent principalement de personnes qui se prostituent dans la rue et ne présentent que rarement des comparaisons avec des groupes de contrôle.

En 1984, le rapport du comité Badgley indiquait que 52,4 % des jeunes hommes et 62,1 % des jeunes femmes avaient affirmé avoir déjà contracté une MTS depuis qu'ils avaient commencé à faire le trottoir²¹⁸. Le rapport du comité Fraser affirmait que la majorité des personnes prostituées contractent au moins une fois une MTS lors de leur passage sur le trottoir²¹⁹.

Dans son étude sur les personnes prostituées de la rue à Montréal, réalisée au début des années 90, Shaver ne relevait pas de différences entre les hommes et les femmes quant au nombre moyen d'épisodes de MTS au cours des deux dernières années. De plus, l'étude indiquait qu'au cours de cette même période, 20 % des femmes et 27 % des hommes mentionnaient un épisode de MTS et que 17 % des femmes et 10 % des hommes rapportaient deux épisodes ou plus. Il reste que 63 % des femmes et 63 % des hommes n'ont rapporté aucune MTS au cours des deux dernières années, suggérant ainsi qu'un petit nombre de travailleurs du sexe seraient régulièrement infectés et non que la majorité de ces travailleurs serait occasionnellement infectée²²⁰.

Dans sa revue de la littérature sur le travail du sexe au masculin, Dan Alman se réfère à l'étude de Shaver et de Newmayer (1996) qui ont comparé des données sur des travailleurs du sexe de Montréal à celles d'une étude portant sur les gais et d'une autre sur les hommes bisexuels de la même région. Les auteurs ont relevé que les travailleurs du sexe étaient plus nombreux à avoir subi le test de dépistage au VIH et qu'ils étaient porteurs du VIH en moins grand nombre²²¹.

❖ **Utilisateurs de drogues injectables (UDI) et VIH ♀ - ♂**

Se référant à des études menées notamment auprès de femmes incarcérées, Gendron et Hankins signalent que la prostitution n'est pas nécessairement un facteur de risque déterminant de l'infection au VIH chez les femmes utilisatrices de drogues injectables

²¹⁸ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p.1114.

²¹⁹ Comité FRASER, *op. cit.*, p. 426.

²²⁰ F. SHAVER, *op. cit.*, p. 52.

²²¹ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 25.

(UDI). Les taux d'infection au VIH sont significativement plus élevés chez les travailleuses du sexe qui sont UDI que chez les travailleuses du sexe non UDI. Par exemple, de janvier 1990 à janvier 1995, des données ont été compilées à partir d'un programme d'échange de seringues de CACTUS-Montréal. Le taux d'infection au VIH est de 13,3 % chez les 300 travailleuses du sexe UDI et de 1,6 % chez les 122 travailleuses du sexe non UDI²²².

Comparativement aux femmes, les hommes travailleurs du sexe ont des taux d'infection au VIH généralement plus élevés²²³. Les données recueillies auprès du programme d'échange de seringues de CACTUS-Montréal relève un taux d'infection au VIH de 20,9 % chez 249 hommes travailleurs du sexe. Ce taux se situe à 22,4 % chez les UDI et à 7,7 % parmi les travailleurs du sexe non UDI²²⁴.

Dans sa revue de la littérature sur le travail du sexe au masculin, Dan Allman cite, entre autres, des études où les travailleurs du sexe qui utilisent des drogues injectables sont plus à risque d'être infectés par le VIH que ceux qui utilisent des drogues injectables sans faire le travail du sexe. Par exemple, entre 1993 et 1995, des données ont été recueillies auprès d'UDI faisant partie du programme d'échange de seringues de l'organisme Point de repères de la ville de Québec. Sur 212 UDI, 28 % se livraient aussi à la prostitution et étaient porteurs du VIH, comparativement à 10 % des UDI qui ne se livraient pas à la prostitution²²⁵.

L'association entre le travail du sexe et l'utilisation de drogues injectables semble représenter un cocktail particulièrement dangereux en matière d'infection au VIH et mérite assurément une meilleure compréhension.

❖ **Les comportements préventifs des hommes et des femmes prostitués** ♀ - ♂

En 1985, le rapport du comité Fraser soulignait que la plupart des personnes prostituées, qui connaissent bien les problèmes associés aux MTS, prennent des précautions et reçoivent régulièrement les services médicaux requis²²⁶. Toutefois, selon quelques études, l'adoption de comportements préventifs serait plus fréquente chez les personnes prostituées de sexe féminin.

Le rapport du comité Badgley a relevé des différences importantes en ce sens. Par exemple, 17,9 % des jeunes hommes, comparativement à 90,3 % des jeunes femmes, demandent au client de porter un condom pour une fellation²²⁷.

²²² S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 12.

²²³ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 36.

²²⁴ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 13.

²²⁵ D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 38.

²²⁶ Comité FRASER, *op. cit.*, p. 426.

²²⁷ Comité BADGLEY, *op. cit.*, p.1113.

Par ailleurs, selon l'étude de Gemme (1984), 90 % des femmes prostituées ont affirmé utiliser de multiples précautions afin de prévenir les MTS, alors que cette proportion n'était que de 31 % chez les hommes²²⁸.

Shaver a constaté que les hommes comme les femmes étaient attentifs à la pratique d'une prostitution sécuritaire à Montréal. Toutefois, l'étude relevait que les femmes étaient plus rigoureuses que les hommes quant à l'adoption de comportements préventifs. Ainsi, dans le cadre de leurs activités de prostitution de rue, 97 % des femmes, comparativement à 55 % des hommes affirment toujours utiliser le condom lors de relations orales et 100 % des femmes l'utilisent lors de relations anales contre 90 % des hommes. De plus, 100 % des femmes exigent toujours le condom lors de relations vaginales alors que 75 % des hommes le portent. Enfin cette même étude relevait que 44 % des femmes prostituées comparativement à 15 % des hommes avaient, au cours de la dernière année, consulté un médecin ou une clinique plus de neuf fois²²⁹. La consultation médicale peut être interprétée comme une indication qu'on prend soin de sa santé.

L'étude de Roy (1996), faite auprès de jeunes de la rue, a établi que 37,4 % de filles et 20,8 % de garçons avaient eu, au cours de leur vie, des relations sexuelles en échange d'argent, de cadeaux, de drogue, d'une place à coucher ou d'autre chose. Les filles disaient toujours utiliser le condom pour le sexe oral dans une proportion de 34,5 % alors que c'était le cas de 20,4 % des garçons²³⁰.

❖ ***Les conditions propices au relâchement des comportements préventifs***

Dans leur bilan des connaissances sur la prostitution et le VIH au Québec, Gendron et Hankins ont mentionné que les travailleurs du sexe sont vulnérables aux infections pour plusieurs raisons qui ne sont pas nécessairement associées aux activités de prostitution. Les auteures se réfèrent à des facteurs qui fragilisent les personnes prostituées et les incitent à prendre des risques. Des facteurs personnels et environnementaux sont mentionnés, dont plusieurs portent à croire que les personnes prostituées de la rue sont davantage exposées au risque.

❖ ***Les facteurs personnels***

Selon plusieurs auteurs, les travailleurs du sexe utiliseraient moins le condom lors de relations sexuelles non commerciales ou amoureuses²³¹. Par exemple, en se référant à l'étude de Shaver et Newmeyer, Dan Allman mentionne que 71 % des travailleurs du sexe hommes utilisent un condom chaque fois ou presque chaque fois qu'ils pratiquent la fellation avec des clients, ce taux est toutefois de 45 % avec leurs partenaires. De plus,

²²⁸ R. GEMME (1984), *op. cit.*, p. 116.

²²⁹ F. SHAVER, *op. cit.*, p. 50, 52.

²³⁰ É. ROY, *op. cit.*, p. 25-27.

²³¹ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 15.

92 % des travailleurs du sexe hommes ont indiqué utiliser le condom pour chaque ou presque chaque pénétration anale avec les clients et 71 % avec leurs partenaires²³². Selon Gendron et Hankins, pour les travailleurs du sexe, le condom marque une distinction entre les relations sexuelles commerciales et les autres, de nature affective ou amoureuse.

La proposition d'utiliser le condom est perçue comme étant une façon non acceptable d'accorder le même statut au partenaire régulier qu'aux clients, un signe de manque de confiance, ou un aveu involontaire de la présence d'une MTS ou de l'infection au VIH (Gates et al., 1994). Un autre nœud important de cette problématique semble résider au niveau du concept de don de soi et dans l'importance d'accéder au plaisir au sein de relations plus intimes. Par ailleurs, il arrive que l'usage du condom soit laissé de côté avec un client dit « régulier » en guise de marque de confiance et d'une certaine forme de reconnaissance et/ou pour assurer une continuité dans la demande de services sexuels²³³.

Parmi les autres facteurs personnels identifiés par Gendron et Hankins, on peut noter les conditions immédiates de survie. Dans un contexte de très grande précarité économique, le besoin urgent d'argent peut mener la personne prostituée à prendre davantage de risques, dont celui d'accepter une rémunération plus élevée en échange d'une relation sexuelle non protégée. Aussi, une consommation abusive de drogues et d'alcool peut induire un relâchement, voire une indifférence par rapport au risque.

❖ **Les facteurs environnementaux**

Tel que mentionné précédemment, la criminalisation et la judiciarisation de la prostitution fragilisent les conditions de vie des personnes prostituées. Compte tenu de la clandestinité de leur pratique, les personnes prostituées s'exposent à des situations périlleuses dont celle d'accepter des pratiques plus à risque, surtout lorsque la négociation avec le client doit se faire rapidement. De plus, le statut criminel des personnes prostituées peut représenter une barrière quant à l'accès à l'information, à l'aide et à des soins médicaux.

Il devient difficile d'aborder leurs activités prostitutionnelles car ils en connaissent le statut quasi-illégal et ne veulent pas se faire incriminer. Par exemple, combien de fois lorsqu'on rencontre un gars qui fait le piquet sur le coin d'une rue et qu'on se présente comme un intervenant de Séro-Zéro avec de l'information et des outils de prévention contre le VIH/sida pour les travailleurs du sexe, se fait-on rétorquer « Non non, moi je ne fais pas ça ». Il faut beaucoup de temps pour intervenir efficacement et les effets de la criminalisation posent plusieurs embûches et rendent les liens de confiance plus fragiles et plus longs à développer²³⁴.

²³² D. ALLMAN, *op. cit.*, p. 25.

²³³ S. GENDRON et C. HANKINS, *op. cit.*, p. 16.

²³⁴ Patrick BERTHIAUME, « Prostitution masculine à Montréal », *Criminalisation et travail du sexe : enjeux pour la lutte contre le VIH/Sida*, document-synthèse du 16^e Séminaire VIH/Sida, droit et politique, Montréal, novembre 2002, p. 16.

Conclusion

À ce jour, la recherche sur la prostitution a principalement porté sur la personne prostituée de la rue. Malgré cette attention sur une forme spécifique de prostitution, l'état des connaissances sur le sujet demeure précaire. L'illégalité et la clandestinité associées aux activités de prostitution expliquent en partie cette situation. Il reste beaucoup à faire avant d'être en mesure d'estimer, de manière plus exacte, le nombre de personnes qui se prostituent. Il faudra aussi affiner la connaissance sur la situation des jeunes hommes prostitués ou encore mieux, comprendre le parcours des personnes dans la prostitution.

Le portrait des antécédents et du vécu des personnes prostituées de la rue est particulièrement pénible. Les données de la plupart des recherches confirment la plus grande vulnérabilité des personnes prostituées de la rue aux abus sexuels, aux difficultés familiales et scolaires, aux risques de violence physique et sexuelle, etc. Ce bilan ne peut laisser indifférent, surtout si l'on tient compte de l'âge des personnes en cause. Il rend peut-être compte du cumul des difficultés, mais témoigne aussi de la force des personnes qui y survivent.

Au-delà des typologies, des facteurs explicatifs et des statistiques, quel est le témoignage des jeunes prostitués de la rue sur leur propre vécu et quelles sont les solutions qu'ils préconisent afin d'améliorer leur situation? Le prochain chapitre donne une voix à des jeunes femmes et à des jeunes hommes prostitués de la rue des villes de Québec et de Montréal.

Chapitre 4

La voix des jeunes prostitués de la rue

Introduction

Le discours sur la prostitution passe trop souvent sous silence l'opinion de la personne prostituée. Paradoxalement, alors que la recherche s'attarde principalement à la personne qui se prostitue, elle ne rend que rarement compte de son point de vue. À l'occasion d'une recension récente des ouvrages sur la prostitution des jeunes, un document du gouvernement canadien reconnaissait en effet qu'il y a *peu de travaux de recherche qui incorporent les points de vue des jeunes prostitués*²³⁵.

Et même lorsque les personnes prostituées ont la parole, il arrive que la crédibilité de leur discours soit mise en doute. Encore récemment, c'est ce qu'exprimait Élisabeth Badinter²³⁶ dans le débat sur la prostitution qui a cours en France.

*Seulement voilà le hic : les abolitionnistes ont décidé une fois pour toutes que la personne prostituée n'a pas droit à la parole. Elle est inaudible et non crédible à cause de son statut de victime absolue. Quoi qu'elle dise, on la déclare « manipulée » (Rapport du Sénat, p. 54) et forcée à mentir (Manifeste pour l'abolition de la prostitution, p. 18), ce qui évite de l'entendre et de tenir compte de ses observations*²³⁷.

Au Canada, on trouve le même type de critique. Ainsi, dans un commentaire sur le rapport fédéral du comité Badgley²³⁸, dont une partie était consacrée à l'analyse de la prostitution des jeunes, Daniel Sansfaçon dénonce l'interprétation faite du discours des jeunes : *On a pour ainsi dire un portrait à niveaux : parfois les jeunes qui se prostituent disent vrai, parfois ils exagèrent, parfois ils mentent tout simplement*²³⁹. Les récents propos d'un avocat de la défense dans le dossier du réseau de prostitution juvénile à Québec vont dans le même sens : *Quelle crédibilité peut-on donner à des jeunes filles comme ça, des prostituées*²⁴⁰?

²³⁵ Steven BITTLE, *La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, gouvernement du Canada, décembre 2001, p. 36.

²³⁶ Élisabeth BADINTER est une philosophe féministe française.

²³⁷ Élisabeth BADINTER, « Rendons la parole aux prostituées », *Le Devoir*, 1^{er} août 2002, p. A-7.

²³⁸ COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS, *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, volume n° 2, gouvernement du Canada, 1984, p. 1035-1169.

²³⁹ D. SANSFAÇON, « Le cas des recherches du comité Badgley sur les infractions sexuelles : De quelques enjeux politiques d'une recherche sociale » dans *L'agression sexuelle : perspectives contemporaines*, sous la direction de H. Cohen, Méridien, 1991, p. 267.

²⁴⁰ Guy BENJAMIN, « Pélissier pose en victime, la Couronne le décrit en proxénète », *Le Soleil*, le mardi 16 décembre 2003, p. A-9.

Il ne faut jamais perdre de vue que les personnes prostituées sont responsables de leur vie et qu'elles seules peuvent fournir le sens donné à leur action. Quel est leur point de vue sur la prostitution de rue? Quelles solutions privilégient-elles afin d'améliorer leurs conditions de vie?

Dans le cadre de ce travail de recherche, le Conseil a voulu donner une voix aux personnes prostituées de la rue : il en a fait une priorité. L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter leur discours, le plus fidèlement possible. Après avoir exposé la démarche méthodologique et fourni quelques données descriptives sur le profil des personnes rencontrées, l'essentiel du chapitre se ramènera au témoignage des jeunes adultes prostitués de la rue. Ceux-ci, avec beaucoup de générosité, nous ont raconté leur quotidien, leurs problèmes et leurs rêves. Ils ont également parlé de leurs démarches pour obtenir de l'aide et proposé des solutions afin d'améliorer leurs conditions de vie.

4.1 Méthodologie

4.1.1 La prostitution de rue

Le CPJ a porté son attention sur une forme particulière de prostitution, soit celle de la rue. Elle est vraisemblablement jugée la plus difficile, celle que les jeunes eux-mêmes situent au bas de l'échelle. Ajoutons aussi que, comparativement à la prostitution des bars et des hôtels ou encore des agences d'escortes, la prostitution de rue est plus visible, elle dérange davantage et, en conséquence, est soumise à plus de contrôles de la part des autorités publiques.

Bien que seule la prostitution de rue fasse l'objet de la présente recherche, les jeunes adultes rencontrés ont mentionné que les allers et retours entre les divers types de prostitution sont courants. Ainsi, plusieurs ont expérimenté la prostitution dans les agences d'escortes, dans les hôtels, dans les salons de massage, dans les bars de danseuses et danseurs nus, etc.

4.1.2 La prostitution des jeunes de 18 à 30 ans

Pour le Conseil, la « jeunesse » correspond au groupe d'âge des 15-30 ans. Conscient de l'arbitraire de cette balise imposée à une définition de la jeunesse, ce groupe d'âge correspond tout de même à une période où les jeunes s'intègrent progressivement à la société. Pour ce qui est de la présente recherche, cette catégorie a été réservée aux 18-30

ans pour exclure les personnes mineures et respecter les prescriptions tant légales qu'éthiques²⁴¹.

4.1.3 La sélection des jeunes adultes prostitués : recours aux organismes communautaires

De prime abord, la situation d'illégalité et de stigmatisation associée à la prostitution ne facilite pas la démarche du chercheur désirant rencontrer des personnes prostituées. Animé par le désir de favoriser un climat de confiance, le Conseil a décidé de demander l'aide d'organismes communautaires qui possèdent une expertise en ce domaine. Trois d'entre eux ont acquiescé à notre demande. Il s'agit de Projet intervention prostitution Québec (P.I.P.Q.), pour la ville de Québec, de Passages ainsi que du Projet prostitution masculine de Séro-Zéro pour la ville de Montréal. Ce sont ces organismes qui ont, notamment par l'intermédiaire des travailleurs de rue, assuré la sélection²⁴² des jeunes adultes prostitués de la rue.

4.1.4 La technique : des entrevues de groupe semi-structurées

Afin de créer une dynamique favorable à l'expression du vécu, le Conseil a opté pour des entrevues de groupe, semi-structurées. Ces entrevues ont été pilotées par une consultante en communication qui possédait déjà une expérience d'animation auprès des jeunes de la rue et des personnes prostituées.

Quatre rencontres d'une durée de deux heures ont ainsi été réalisées. Les groupes ont été constitués selon le sexe des personnes. Ainsi, un groupe d'hommes et un groupe de femmes ont été réalisés à Québec et un groupe d'hommes et un groupe de femmes ont eu lieu à Montréal. Au total, 19 jeunes ont été rencontrés dont 11 hommes et 8 femmes. Les entrevues se sont déroulées au cours des mois de juin et de juillet 2003 et ont eu lieu dans les locaux des organismes communautaires.

Bien entendu, on ne peut prétendre à la représentativité de l'échantillon pour l'ensemble des personnes qui font de la prostitution, ni même pour celles qui se prostituent sur la rue.

²⁴¹ La Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q. P-34.1) n'est pas claire quant à l'obligation de signaler un jeune prostitué de moins de 18 ans au directeur de la Protection de la jeunesse. La Loi stipule que toute personne qui a un motif raisonnable de croire que l'enfant est victime d'abus sexuels (art. 38, par. g) est tenue au signalement. Ce contexte n'est pas de nature à favoriser une relation de confiance entre une mineure ou un mineur et un chercheur : le jeune peut craindre d'être dénoncé à la Direction de la protection de la jeunesse et le chercheur doit résoudre le dilemme d'ordre moral et éthique qui se pose à lui.

²⁴² La sélection devait tenir compte des critères fournis par le Conseil permanent de la jeunesse, c'est-à-dire des jeunes âgés de 18 à 30 ans et qui, au moment de la recherche, faisaient de la prostitution de rue.

4.1.5 Les sujets abordés lors de l’entrevue de groupe

Afin d’orienter les responsables de la discussion, le Conseil a élaboré un guide divisé selon les trois grandes thématiques sur lesquelles il souhaitait connaître l’avis des personnes prostituées de la rue. D’abord, leurs conditions de vie au quotidien accompagnées des désavantages et des avantages associés à la prostitution de rue. Ensuite, leurs démarches pour obtenir de l’aide et leurs interactions avec différents types d’intervenants. Enfin, leurs propositions quant à des actions concrètes à privilégier par rapport à la prostitution de rue.

4.1.6 Déontologie

Tous les participants et participantes aux entrevues de groupe ont été informés de la démarche de recherche du Conseil permanent de la jeunesse. Chacun et chacune a donné son accord au Conseil pour l’enregistrement des rencontres ainsi que l’utilisation potentielle d’extraits de leurs propos dans un compte rendu de leur témoignage. Les participants ont également été informés que des prénoms fictifs leurs seraient attribués afin de préserver leur anonymat.

Enfin, après chacune des entrevues de groupe qui, répétons-le, avaient lieu dans le local des organismes concernés, les participantes et participants pouvaient consulter des intervenants aptes à les écouter et à les aider. Le Conseil tient à remercier les intervenants disponibles des organismes communautaires participants.

4.1.7 Notice d’exclusion

Les propos des personnes prostituées qui sont rapportés dans les pages suivantes ne représentent pas les positions ou les recommandations du Conseil permanent de la jeunesse en la matière. Son seul but était d’accorder une voix aux jeunes adultes qui se prostituent sur la rue. Cependant, les noms ou la localité de certains établissements identifiés par les jeunes n’ont pas été spécifiés pour des motifs légaux et éthiques.

4.2 Quelques données descriptives

4.2.1 Portrait des jeunes femmes

Les huit jeunes femmes rencontrées ont entre 22 et 30 ans, et la moyenne s’établit à 27,3 ans.

Leur première expérience de prostitution se situe en moyenne à 16,4 ans. La majorité, soit cinq sur huit, ont eu cette première expérience alors qu’elles étaient mineures, la plus jeune à douze ans.

Sept des huit jeunes femmes se déclarent hétérosexuelle contre une seule bisexuelle.

Sur les huit femmes rencontrées, six faisaient de la prostitution de rue au moment de l'entrevue. Une jeune femme avait quitté la prostitution de rue depuis à peine un mois alors qu'une autre était sortie du milieu depuis plusieurs mois.

Plusieurs ont été prises en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse alors qu'elles étaient d'âge mineur. Ainsi, six jeunes femmes ont déjà été hébergées en centres ou familles d'accueil.

Cinq des huit jeunes femmes ont obtenu leur diplôme d'études secondaires et une, un diplôme d'études collégiales.

Tableau 2
Quelques données sur les huit jeunes femmes prostituées de la rue

PORTRAIT DE JEUNES FEMMES	
Moyenne d'âge des participantes	27,3 ans
Moyenne d'âge lors de la première expérience de prostitution	16,4 ans
Orientation sexuelle	7 = hétérosexuelle 1 = bisexuelle
Prostitution active au moment de l'entrevue	6/8
Prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse	6/8
Obtention du diplôme d'études secondaires	6/8

4.2.2 Portrait des jeunes hommes

L'âge des onze jeunes hommes rencontrés varie entre 18 et 34 ans²⁴³, la moyenne se situant à 23,5 ans.

Seulement trois d'entre eux ont eu leur première expérience dans la prostitution alors qu'ils étaient d'âge majeur, la majorité avait donc moins de 18 ans. La moyenne d'âge à cette première expérience est de 15,8 ans. Un participant mentionne une première expérience à onze ans.

Cinq jeunes hommes affirment une orientation homosexuelle, quatre sont hétérosexuels et deux sont bisexuels.

Tous ont déjà fait de la prostitution de rue, sept sur onze en faisaient toujours au moment de l'entrevue. Un jeune homme dansait nu dans les bars et faisait de la prostitution ou

²⁴³ Un seul participant âgé de 34 ans ne répond pas au critère de l'âge (18-30 ans).

« extras ». Trois jeunes hommes ne faisaient plus de prostitution de rue depuis plusieurs années²⁴⁴.

Tout comme les jeunes filles, la majorité des jeunes hommes, soit huit sur onze, ont déjà été pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse.

La majorité des jeunes hommes rencontrés ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. L'un d'eux a obtenu une attestation d'études collégiales et trois autres possèdent un diplôme d'études secondaires. Six d'entre eux ont abandonné les études au secondaire et un au primaire.

Tableau 3
Quelques données sur les onze jeunes hommes prostitués de la rue

PORTRAIT DE JEUNES HOMMES	
Moyenne d'âge des participants	23,5 ans
Moyenne d'âge lors de la première expérience de prostitution	15,8 ans
Orientation sexuelle	5 = homosexuelle 4 = hétérosexuelle 2 = bisexuelle
Prostitution active au moment de l'entrevue	8/11
Prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse	8/11
Obtention du diplôme d'études secondaires	4/11

4.3 Le témoignage des jeunes prostitués de la rue²⁴⁵

4.3.1 Structure de l'entrevue de groupe et présentation du discours des jeunes

Les entrevues semi-structurées ont été menées selon un canevas composé de trois grandes étapes. Au cours de la première, les jeunes ont été invités à parler de leur quotidien, de leurs problèmes, de leurs rêves, des désavantages et des avantages associés à la prostitution de rue. Cette étape a permis de recueillir de nombreux commentaires de la part des jeunes. Pour la deuxième étape, l'entrevue a été orientée vers les démarches de recherche d'aide que pouvaient effectuer les personnes prostituées de la rue ainsi que sur leurs rapports avec différents types d'intervenants. Enfin, la troisième et dernière étape a servi à recueillir des propositions relatives aux actions concrètes à privilégier : Comment prévenir l'entrée dans la prostitution de rue? Comment améliorer la situation de ceux et celles qui désirent faire

²⁴⁴ Cela rend compte de la difficulté à sélectionner des jeunes hommes actifs sur la rue, prêts à participer à une entrevue de groupe. Leur témoignage, avec plusieurs années de recul, a tout de même apporté des dimensions intéressantes, notamment en ce qui concerne la sortie du milieu.

²⁴⁵ Afin de préserver l'anonymat des personnes rencontrées, les prénoms utilisés sont fictifs. De plus, les propos présentés tiennent compte de l'ensemble des 19 jeunes rencontrés, même si quelques-uns ne répondaient pas entièrement aux critères retenus par le Conseil permanent de la jeunesse (revoir la section 4.2).

de la prostitution de rue? Comment soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue?

La présentation du discours des jeunes qui suit respecte le plan de l'entrevue de groupe. De plus, si ce portrait fait ressortir les points communs et récurrents du discours des personnes prostituées de la rue, il en souligne également les différences, notamment celles entre les jeunes femmes et les jeunes hommes. Ces différences sont traitées, le cas échéant, dans des sections spéciales consacrées à un sous-groupe de jeunes ou sont rassemblées dans des encadrés pour les mettre en évidence.

4.3.2 Le quotidien

❖ *Un moyen facile de faire de l'argent*²⁴⁶

C'était le moyen le plus facile d'avoir une job

Les jeunes qui exposent leur quotidien font fréquemment référence à l'argent. Évidemment, l'argent est au cœur de la relation entre le client et la personne prostituée. On ne se prostitue pas gratuitement. On peut s'étonner que la plupart des jeunes présentent la prostitution de rue comme un moyen facile de faire de l'argent.

Ce qui semble facile dans la prostitution de rue, c'est notamment son accessibilité et même parfois à un très jeune âge. Ainsi, lorsque des jeunes nous racontent leur première expérience, la plupart étant alors mineurs, on comprend que la décision ne découle ni d'une longue réflexion, ni d'une démarche difficilement accessible. Bien souvent, le jeune ne sollicite pas sa première expérience : on sollicite plutôt ses services. À 12 ans, Maude et Pierre établissaient déjà un lien entre le sexe et l'argent.

Maude : *C'est un client, un monsieur qui me l'a demandé (un service sexuel), pis j'ai dit : c'est de l'argent facile à faire!*

Pierre : *Dans ce temps-là, je me tenais dans les arcades, pis là les bonhommes y viennent là, pis y te payent des games de machines à boules. Y sont fins pis y'en a un qui est venu pour que je lui montre ma quéquette ou n'importe quoi. Pour une niaiserie y va me donner 50 piastres, pis ça durait même pas dix minutes. Pis j'avais 12 -13 ans, pis c'était beaucoup d'argent dans ce temps-là.*

La prostitution de rue est un moyen facile de faire de l'argent parce qu'elle est accessible, elle est proposée au jeune. Aucun diplôme ou compétence n'est exigé. On ne s'inquiète pas non plus de l'âge du jeune, ni de savoir s'il est en fugue, s'il a quitté sa famille ou le centre d'accueil. La prostitution de rue n'exige pas non plus d'être à jeun, les marques

²⁴⁶ Bien qu'ils n'étaient pas questionnés à ce sujet, les jeunes n'ont pas mentionné la présence de proxénètes.

d'injections sur le corps sont tolérées alors que les agences d'escortes les refusent. C'est un moyen accessible et rapide de faire de l'argent, surtout pour des jeunes qui ont peu de choix.

Michel : *Je suis parti de chez nous j'avais 15 ans. Ça fait que jusqu'à mes 18 ans, j'étais dans rue. Ça fait que j'ai vendu mon cul comme ça pour m'en sortir.*

Thomas : *J'étais en centre d'accueil, je faisais des fugues pis pour subvenir à mes besoins ça été la solution facile.*

France : *Parce que je vais dire ce qui me poussait à faire de la prostitution, c'était le moyen le plus facile d'avoir une job. C'est un moyen qui est très facile.*

Maude : *La première fois que je me suis prostituée c'était parce que ma mère était à l'hôpital psychiatrique, pis c'est moi qui payais les comptes. C'est pas normal, j'avais douze ans, ma sœur quinze, on était seules à la maison pis c'est moi qui payais les comptes avec ça. Ça fait que je me faisais pas loin de dix clients par jour juste pour venir à bout de payer toutes les comptes.*

Moi je pense pas, je dépense

Selon nos répondants, les revenus de la prostitution de rue fluctuent passablement : certains la qualifient de payante, d'autres de pas payante. Des jeunes hommes nous parlent de passes à 200 et 300 dollars et des jeunes femmes nous avouent avoir fait des journées de 600, voire de 1 000 dollars sur la rue. D'autres, notamment les jeunes femmes de la ville de Québec, nous diront qu'elles ont parfois de la difficulté à obtenir 20 dollars pour une fellation. D'autres encore nous ont affirmé que le prix de la fellation était fixé en fonction du prix de la cocaïne.

Les revenus de la prostitution, qu'ils soient importants ou non, ne servent pas à se payer du luxe. Pour les jeunes toxicomanes, des sommes parfois importantes ne servent pratiquement qu'à payer leur consommation de drogues dures.

France : *Je vais te dire un petit dicton qu'on dit : argent vite fait, argent vite dépensé. Moi je pense pas, je dépense. C'est de même que je pensais quand j'étais su la dope. L'argent je la fais trop rapidement, fa que j'avais beau faire 500 ou 600 piastres par soir des fois par jour, j'étais pas capable de me payer une pinte de lait.*

William : *Je suis toxicomane, toute l'argent va là-dans, je peux pas rien faire.*

La plupart du temps, toxicomanes ou non, les jeunes limitent le nombre de clients par jour une fois atteint le montant nécessaire pour assurer leurs besoins. La prostitution de rue est parfois présentée comme une prostitution de survie.

Carl : *Combien je me fais par jour? Je te conterai pas de menteries, là je me fais 40 piastres par jour pis j'en ai assez pour survivre. Je veux pas m'en faire plus, je me fais un client pis j'arrête.*

Myriam : *Tsé des fois, je vais y aller, je vais faire un client, 20 piastres c'est correct, j'en fais pas plus aujourd'hui, j'ai mes cigarettes pis j'ai ma pinte de lait, that's it.*

❖ **Des conditions de travail très précaires**

Quand le client y'arrive pas

La prostitution de rue est un travail pour le moins incertain. Une bonne partie du temps est consacrée à attendre le client à l'extérieur. Les jeunes doivent alors composer avec des contraintes climatiques et d'horaires et s'ajuster aux inévitables fluctuations de l'offre et de la demande.

France : *Y'a des fois y vas y avoir trop de filles, pas assez de clients qui se promènent là. T'as des journées moins payantes. T'as les jours de paye : t'as le mercredi, jeudi, vendredi, samedi, ces journées-là sont payantes. Le reste du temps, tu restes longtemps sur le coin. Le jour tu restes plus longtemps sur le coin que la nuit parce que le jour les clients sont gênés, y'ont pas le droit de venir te chercher su'a rue. Y sont venus voir si ça peut se faire en public, y'ont pas le temps, y travaillent, les chars passent vite, y'a beaucoup de trafic. Le monde y sont pognés dans le trafic.*

Jean-Louis : *Quand le client y'arrive pas ou que t'attends là parce que des fois t'as des clients tsé, faut que t'attendes, y font le tour pis y vont marcher à pied pis tu passes la journée là, t'en fais pas, tsé, là, c'est des désavantages.*

Y'a pas de place où se cacher

L'attente du client se fait aussi dans une atmosphère d'illégalité et de stigmatisation des activités associées à la prostitution. Il ne faut pas se faire prendre par la police, pas trop se faire voir par des citoyens qui sont aussi parfois des voisins. Plusieurs jeunes adoptent des stratégies afin de diminuer leur visibilité sur la rue.

France : *Pis dans le jour aussi moi ce qui m'aidait, c'est que j'en faisais le moins, ben mettons que dans le jour je dormais, j'essayais de dormir, je prenais des tranquillisants ou d'autres choses. C'est que dans le jour, faire la rue près de chez moi, dans mon quartier là sur le coin de la rue pour que les voisins me voient faire la rue, ça, t'évites.*

Sophie : *Regarde, moi c'est pour ça que je marche tout le temps à part des fois la nuit là je vais rester sur place sinon si y'a quelqu'un que je connais qui passe ... si y'a des enfants ou whatever si y'a des polices, des citoyens tsé comme tout le monde.*

On fait ça dans les chars, dans les bois, n'importe où

La rencontre entre le client et la personne prostituée a lieu dans divers endroits plus ou moins structurés : la ruelle, le parc, l'auto, le sauna, l'hôtel bas de gamme, le domicile du client ou encore, bien que plus rarement, le domicile même du jeune. Le lieu est déterminé en fonction de la demande et les besoins du client.

Hugo : *La plupart de mes clients, j'en ai des clients réguliers tsé qui viennent pis que je fais ça souvent dans l'auto parce que ça prends trois, quatre minutes pis c'est fini.*

Jean-Louis : *On fait pas de clients dans le parc, on les fait, ben y'en a qui le font parce que le client y dit ben gare je le veux dans le parc là, mais la plupart du temps c'est à l'hôtel, au sauna ou ben chez eux.*

La moitié de l'hôtel c'est juste pour des filles comme moi

La prostitution de rue ne se réalise pas toujours dans un cadre aussi précaire que la ruelle et le parc. L'espace de la rencontre entre le client et le jeune prostitué est une source de profits pour différents types d'entrepreneurs.

France : *T'as plein de méthodes où ce que tu peux le faire. Des chambres d'hôtel à 20 piastres de l'heure y'en a partout. Les trois-quarts des propriétaires d'hôtel sont arrangés, y gardent des chambres juste pour ça. Des fois t'as un dealer direct dans l'hôtel. On connaît une place où ce que c'est le propriétaire de l'hôtel qui vend carrément la dope. Pis ses chambres sont à très bas prix, mais très laides pis ben cheap, pis pas de radio, pis pas de TV, pis le papier de toilette c'est des petits papiers de toilette pliés à main.*

❖ ***Un contexte de violence***

C'est sûr qu'y a des risques

Plusieurs jeunes parlent du climat d'insécurité dans lequel baigne la rencontre avec le client. La prostitution de rue implique des risques dont les jeunes sont conscients. Ils se sont d'ailleurs maintes fois retrouvés dans des situations pour le moins affolantes.

Myriam : *Tu sais jamais sur qui tu tombes, c'est très épeurant.*

Kevin : *Tu sais de la manière que tu pars de chez vous, mais le problème que t'as, tu sais jamais de la manière que tu vas revenir chez vous.*

Myriam : *Y'en a qui te paye pas. Y disent qui vont te payer après. Comme t'as besoin d'argent tu le fais. Pis après c'est dégage, dégage ...*

Michel : *Un autre genre qui va t'embarquer, qui va t'amener loin pis là qui va te dire : bon vas chercher deux bières au dépanneur pis c'est ça y se poussent. Ben là t'es pogné là dans le dépanneur à l'autre bout tu sais pas où, pis je sais pas pourquoi qui font ça.*

T'as beau être prostitué, mais ça mérite un respect quand même

Les jeunes doivent aussi faire face à des clients qui, dans leur langage, leur attitude et leur conduite leur manquent de respect. Aux dires des jeunes, certains clients croient que le fait de payer pour un service sexuel donne un droit sur la personne qui se prostitue.

France : *Y'en a beaucoup, y'a beaucoup d'abus, y'a des bonhommes qui manquent beaucoup de respect, pis qui tirent les cheveux, pis qui te traitent de salope : « En ma chienne, en t'aimes ça, envoye suce, suce, suce ».*

Thomas : *Regarde, c'est pas parce que tu vas me payer mon christ que je suis ta propriété. Y'en a qui se disent comme : « on te paye, j'ai le droit de te pincer, j'ai le droit quasiment t'arracher les couilles. Si je te paye, j'ai le droit à toute ». Aie non, ça marche pas de même dans vie.*

J'ai été pognée dans des affaires, j'ai failli être violée, j'ai failli être tuée

Parfois, le manque de respect du client s'exprime de manière extrême. Plusieurs jeunes, notamment les femmes, affirment avoir été battus et violés. Dans leur quotidien, les jeunes prostitués de la rue frayent avec la mort.

Sophie : *J'me suis faite violer plus qu'une fois, mais la dernière fois là j'avais la face enflée de même, toute en sang. J'trouvais pus mes pantalons. Ben y'a deux filles qui sont arrivées pis c'est eux autres qui m'ont sauvé la vie là parce que t'é le gars y venait de sortir son couteau, pis je savais ce qu'y allait me faire avec son couteau.*

Kevin : *J'allais chez le gars, pis le gars y pogne une idée par la tête, je sais pas trop ça été quoi, en tout cas, je me suis faite agresser. Ça été comme un complet, c'est là que j'ai été contaminé par le virus du sida. Après ça ben j'ai été complètement traumatisé.*

***Différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes :
la violence du client***

De prime abord, la violence élevée exercée par le client semble davantage faire partie du quotidien des jeunes femmes. Ces dernières y font référence plus fréquemment. De plus, elles décrivent en détail leurs épisodes de violence, ce que ne font pas les jeunes hommes, ceux-ci ne faisant que nommer l'événement.

Les jeunes hommes indiquent que, comparativement aux femmes, ils se trouvent dans un rapport de force physique plus égalitaire, ce qui les protégerait. Quelques jeunes hommes parlent quand même de leurs stratégies pour contrer la violence potentielle d'un client. L'un porte constamment sur lui des poignards. Un autre traîne dans ses poches des affiches de poteau auxquelles il menace de mettre le feu si la situation devient trop périlleuse. L'adoption de ces stratégies témoigne du fait que les jeunes hommes sont également conscients des dangers importants que comporte la prostitution de rue pour leur sécurité et leur vie.

Quand je faisais un client, ben j'y faisais les poches en même temps

Dans l'univers de la prostitution de rue, ce sont aussi les clients qui subissent parfois la violence. Lorsque le jeune est écoeuré de se prostituer, lorsqu'il a besoin de plus d'argent, il peut lui arriver de voler le client ou même de le battre. Le jeune prostitué sait que le contexte d'illégalité joue parfois en sa faveur.

Jonathan : *Y'avait pas un client en dernier que je faisais pas. Je le faisais là pis j'y faisais les poches. Pis après je prenais ma course. Je savais qu'il pouvait pas appeler la police, pis j'en ai profité.*

France : *Tu viens assez écoeurée de sucer le gars, ben christ tu t'organises pour mettre la main dans ses poches assez vite. C'est pas compliqué quand t'es dans un char, t'arrives dans un parking, tu t'chèques le monde alentours, le gars y'a les culottes baissés jusqu'à terre, t'as réussi à prendre son porte-feuille toute le kit, tu sors du char. Le gars y vas-tu courir après toi? Y vas-tu faire venir la police pour te faire arrêter parce qu'y t'a ramassée su a rue?*

Pierre : *Ben là j'étais rendu que je battais quasiment les monsieurs, les bonhommes, pis là je les battais quasiment, je leur faisais les poches tout ça tellement que ça me dégoûtait, tellement ça m'écœurait.*

❖ **Des relations difficiles avec la police**

Ça vas- tu prendre bientôt un permis pour respirer?

Les jeunes que nous avons rencontrés en ont gros sur le cœur lorsqu'ils parlent de leurs relations avec la police. Si quelques-uns affirment que certains policiers interviennent correctement, dans l'ensemble la perception des services de la police est nettement négative. Le harcèlement policier est en tête de liste des récriminations.

Jonathan : *Une fois moi, y m'ont collé de même trois fois, le même char en dedans de quinze minutes.*

Les jeunes se disent harcelés par la police, ils éprouvent le sentiment d'être constamment sous leur surveillance. L'étiquette de prostitué leur colle à la peau, même lorsqu'ils ne font pas la rue, même lorsqu'ils agissent comme de simples citoyens.

Lyne : *L'autre jour, je m'en vais au dépanneur avec mon petit chien. La police me demande : « Aie Lyne, qu'est-ce que tu fais là? » Je lui réponds que je promène mon chien. Ça fait que, y me dit : « Tu vas pas me faire à croire ça. Ben oui ton chien ça passe ben. » Je lui ai dit : « Ça vas-tu prendre bientôt un permis pour respirer? » Y'a sacré son camp.*

Les jeunes condamnent les contraventions et les avertissements à répétition, surtout lorsque ceux-ci n'ont pas de lien direct avec la prostitution de rue. Les jeunes comprennent que la loi est appliquée de manière discriminatoire à leur égard.

Carl : *Regardez, deux jours, 170 piastres de ticket, les deux tickets qui viennent de donner c'est moi qu'y les a eus, j'en ai pogné en deux jours à cause de la cendre, pis mes cheveux. J'avais mouillé mes cheveux dans un mobilier urbain, j'avais pas le droit. C'est défendu, c'est une loi qui existe vraiment je me suis informé.*

Jean-Louis : *T'es dans un parc en train de fumer une cigarette, t'es pas supposé de mettre ta cendre à terre, mais tsé où tu veux la mettre, si je la laisse là à va tomber pareil à terre.*

Maxime : *Dans le fond, je pense que c'est vraiment n'importe quoi pour qui prennent ton identité là, c'est vraiment ça, c'est flagrant, ça se voit.*

Faudrait qui t'accordent un peu de respect pour que toi tu puisses communiquer avec eux

Les jeunes dénoncent aussi le manque de respect de certains policiers lorsqu'ils les interpellent. L'ambiance de départ colore toute la relation.

Carl : *Ou ben y viennent nous voir pour des conneries, y nous traitent de prostitués. Si on est assis sur un banc y vont nous dire qu'on est dans un break syndical.*

Maxime : *La police, on dirait que tout ce qu'y font c'est plus pour nous renfoncer encore plus tsé. O.K, y'en a qui font bien leur job, mais la plupart sérieusement là, c'est zéro. Faudrait juste qui sachent comment t'aborder, parce que si y savent pas comment t'aborder, déjà dès le début tu leur accorderas même pas aucun respect, fa que y faudrait qui t'accordent un peu de respect pour que toi tu puisses communiquer avec eux.*

Pis la police a l'a essayé de me violer

Des jeunes ont aussi témoigné de certains faits troublants dans leurs rapports avec les policiers. Ainsi, une jeune femme raconte avoir été sollicitée par un policier pour avoir une relation sexuelle.

Maude : *Pis moi, j'ai déjà porté plainte à la police, pis la police a l'a essayé de me violer. Ben je veux dire y'a dit vient icitte, y'a essayé de me toucher pis toute, fa que j'ai calissé mon camp en courant pis j'ai dit non de la marde. On peut même pas aller chercher de l'aide.*

Quant aux jeunes hommes, certains racontent avoir déjà été battus par la police.

Kevin : *Les gars, y'é pognent, leur mettent les menottes pis y'é battent carré sa rue, pis y'é rebattent rendu au poste de police, pis l'ascenseur se jamme entre le premier et le deuxième, y savent (les autres jeunes du groupe de discussion) ce que je veux dire. Pendant qu'y en a un qui se met devant la caméra, y'en a un autre dans le cul. Y s'amuse à te pomper un peu, après ça y te pogne, y te mettent tout nu dans le capitonné pis y continuent de te battre. Parce que dans le capitonné y'a pas de caméra.*

Pierre : *Avec les hommes c'est comme y (Kevin) t'dit là : y t'pognent, les menottes pis y te battent bing bang pis après ça t'arrives au poste, tu passes avec le nez en sang avec la gueule en sang pis là, lui, y'é là y dit : Qu'est-ce qui y'é arrivé? Y demande ça au cochon là qui est baveux : « Ah, je sais pas, y dit, on l'a trouvé dans rue de même pis ça bing bang, y'était couché sur le trottoir ». C'était eux autres qui venaient de me battre là.*

❖ **Des relations difficiles avec les citoyens**

Je me fais pointer du doigt énormément. Elle a suce, tu devrais l'essayer elle

Lorsqu'on parle avec les jeunes de leur quotidien, qu'on tente de relever avec eux les désavantages de la rue, la stigmatisation et l'indifférence des citoyens sont mentionnées. Les jeunes femmes de Québec et de Montréal sont très éloquentes à ce sujet.

Jessica : *Le monde y sont plus haut que nous autres, pis y nous pointent du doigt.*

Myriam : *C'est le pointage de doigts des autres. C'est ce qui me fait le plus mal. T'es sur le coin de la rue pis un couple y passe pis tu vois la madame qui est de même, son mari a le grand sourire. Y rient de toi. J'ai rien que le goût de leur ouvrir la vitre pis d'aller leur en crisser un dans face. T'es qui toi pour me juger là!*

Le rejet des jeunes prostituées est d'autant plus pénible qu'elles sont en difficulté et qu'on les ignore.

Maude : *Je vais dire ben franchement, c'est déjà arrivé où des soirées y (les gens du quartier) me regardaient carrément me faire battre.*

Sophie : *J'étais en train de me faire étrangler, j'étais en train de mourir, y'étaient sur leur balcon, y sont sortis, pis y sont rentrés.*

France : *J'avais le visage plein de sang, la face toute scrapée, éraflée, les citoyens font rien. Y sortent pour te dire : « Aie la pute t'as-tu un problème? Décalice tu vois ben là, décrisse d'icitte, sinon ... »*

***Différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes :
les relations avec les citoyens***

Bien qu'on ne puisse prétendre que les jeunes hommes ne soient pas victimes de stigmatisation et d'indifférence de la part des citoyens, ceux de Québec et de Montréal n'en font pas mention.

Peut-être que les garçons sont moins visibles que les filles : ils sont moins nombreux, leur situation est moins connue. D'autre part, si les jeunes hommes sont moins exposés à la violence physique que les jeunes filles, tel qu'on le mentionnait plus haut, ils sont de ce fait moins exposés à l'indifférence des citoyens lorsqu'ils sont victimes de violence.

❖ **Drogué et prostitué**

Je le faisais à jeun moi!

Dans les propos recueillis auprès des jeunes, on ne peut établir une relation de cause à effet entre la consommation de drogues dures et la prostitution. Plusieurs jeunes ont affirmé se prostituer ou s'être déjà prostitués à jeun. Certains ont commencé à se prostituer alors qu'ils ne consommaient pas.

Denis : *Moé, j'ai commencé à en faire de la prostitution pis je consommait pas.*

Maude : *Ouais c'est rough la prostitution sans consommer, c'est très très très très rough, je vais dire comme y disent t'as un estime de toé qui dégrade au bout en faisant ça pis toute. Sauf que je dis pas que c'est impossible parce que je le fais depuis que j'ai recommencé, pis j'ai quand même gardé mes clients réguliers pendant un an même sans consommer.*

Je fais la rue pour consommer, je consomme pour aller sur la rue

Presque toutes les jeunes femmes et près de la moitié des jeunes hommes rencontrés nous ont dit vivre ou avoir déjà vécu le cercle vicieux de la drogue et de la prostitution. À certains moments, les jeunes présentent la prostitution comme un moyen et la drogue comme une fin. La consommation de drogues dures détermine entièrement le quotidien.

Émilie : *Moi je fais ça (la prostitution) pour la dope. Je fais pas ça pour m'acheter du linge ou payer mon appart. Ma journée, c'est comme le jour de la marmotte. Je me couche jamais le soir tant que j'ai pas ramassé mon argent pis que j'ai pas acheté ma dope pour le lendemain matin. Pis là, je fais ça quand je me lève oups tout de suite après je pars, je vais faire un client, j'achète de la dope pis c'est de même toute la journée. Y'a rien d'autre.*

Sandrine : *Une fois j'ai compté, moi là, je suis partie de chez nous là pis je suis revenue chez nous pis j'avais l'aiguille dans le bras, cela faisait douze minutes. Douze minutes, je suis partie de chez nous, j'ai pris l'ascenseur, j'tallée sa rue, j'ai embarqué dans le char, j'ai négocié, j'ai faite ma pipe, je suis débarquée, j'ai appelé mon vendeur, je suis allée chercher mon quart, douze minutes c'était faite, j'avais l'aiguille dans le bras.*

William : *Ben moé je fais ma coke après ça je recommence. Je fais un client pis une demi- heure après je suis sus le coin pis j'en fais un autre.*

À d'autres moments, les mêmes jeunes présentent la consommation de drogues dures comme un moyen, elle est alors une condition essentielle pour se prostituer.

Émilie : *Faire la rue à jeun, c'est impossible. T'en vois des choses à jeun. C'est dégueulasse car je suis consciente.*

Sophie : *Là, je me rends compte que je suis plus capable de me prostituer sans consommer.*

Myriam : *C'est dur faire de la prostitution sans te droguer, car tu finis par te dégueuler toi-même. Parce qu'ils pensent que t'es rien dans rue, t'es rien.*

Parce que si tu pars vraiment, là, t'es vraiment déconnecté de la réalité, complètement là!

Tous les jeunes que nous avons rencontrés ont déjà consommé des drogues dures, tous ne sont toutefois pas devenus toxicomanes. Les drogues dures les plus souvent mentionnées sont la cocaïne, l'héroïne, le PCP, la dilaudid²⁴⁷, l'ecstasy et le crack. Plusieurs s'injectent la drogue.

Les jeunes sont ambivalents par rapport à la drogue : tantôt ils louangent ses effets, tantôt ils se désespèrent de leur dépendance envers elle. La drogue leur permet d'oublier leurs souffrances, de geler leurs émotions, de se déconnecter de la réalité.

Sandrine : *Je consomme juste la dylau. Cela enlève le mal physique et le mal de l'âme, tu te sens plus, tu te sens plus. Cela enlève le goût de boire, de la coke. Ça me fait penser à l'héroïne. Si je pouvais me faire prescrire 100 dylau par mois, j'en prendrais à tous les jours.*

Hugo : *J'ai du plaisir avec ça (la consommation de cocaïne), mais c'est le buzz là, c'est trop bon c'te buzz là, c'est ça l'affaire. Parce que si tu pars vraiment là, t'es vraiment déconnecté de la réalité, complètement là!*

Mais la consommation de drogues dures fait également souffrir. Des jeunes ne peuvent plus s'en passer et ne savent pas comment s'en passer. Plusieurs révèlent qu'être à jeun implique d'affronter une réalité qu'ils détestent, qu'ils essaient de fuir.

Hugo : *Dans ma vie man, j'ai toute perdu à cause de la dope, toute toute perdu. Ma famille, mes amis d'enfance, ma blonde, mes biens matériels, toute j'ai perdu*

²⁴⁷ La dilaudid est un analgésique opioïde qui affecte le système nerveux central. Les principaux effets d'intérêt thérapeutique sont l'analgésie et la sédation. Elle est indiquée exclusivement pour le soulagement des douleurs graves. Des jeunes nous ont dit qu'ils réussissaient à se procurer la dilaudid par l'intermédiaire de patients, de cancéreux qui vendent leurs médicaments sur le marché noir. L'urticaire représente l'un des effets secondaires indésirables identifiés et vécus par les jeunes qui consomment la dilaudid.

à cause de la dope, même je me ramasse à sucer des graines sur un coin de rue là, ça c'est grave man pour moi. J'ai pu rien à part ça là. Je veux m'en sortir, mais j'aime pas ce monde-là ostie, je l'haïs ce monde-là. [...] Toute la société man, au grand complet là. Pis c'est ça, pis je me dis je m'en calice ostie, c'est pour ça que j'arrête pas la dope. C'est peut-être direct là, mais c'est ça le fond de ma pensée.

Sandrine : *Pis moi, je me dis arrêter de consommer de la cocaïne parce que c'est ça le problème, c'est pas juste ça, c'est toute. J'me vois pas sans consommer, c'est là qui l'est le problème. J'me vois pas à jeun. J'ai des journées que je viens icitte pis je suis à jeun là je file mal. J'sens que le monde me regarde de travers.*

❖ **Comment ça va?**

Ben je vais le savoir, je vais aller faire des tests bientôt

Bien que la discussion de groupe ait effleuré le sujet, les jeunes ont fourni quelques informations sur leur santé et leur bien-être.

Six des huit jeunes filles rencontrées sont atteintes de l'hépatite C. Quant aux jeunes hommes, deux sont séropositifs, cinq ont contracté l'hépatite C et quelques-uns ignorent dans quel état est leur santé.

Plusieurs jeunes parlent de leurs problèmes de santé avec beaucoup de détails. Ils ont vraisemblablement été plusieurs fois en contact avec les professionnels de la santé. Les jeunes décrivent les différents modes de transmission de l'hépatite B et C; ils discutent des traitements et de leurs effets secondaires; ils expliquent les différentes souches du virus d'immunodéficiência humaine (VIH), etc. Si certains se posent donc en experts, d'autres semblent toutefois manquer nettement d'informations.

Maxime : *Aie, wo, comment on fait pour savoir si on a ça (l'hépatite C)? Genre c'est quoi? Est-ce qu'il y a des symptômes?*

Hugo : *Moi, je le sais pas. Je le sais pas pantoute (s'il est atteint du VIH).*

Denis : *Moi, est supposée être guérie la B (l'hépatite B).*

Pour la fellation ben je l'utilise pas (le condom), mais pour la péné c'est obligatoire

Lorsqu'on aborde le sujet de la protection contre les maladies transmissibles sexuellement, les comportements préventifs semblent fluctuer. Le besoin urgent d'argent, la consommation de drogues, la demande du client, la proximité de la personne avec laquelle le jeune a une relation sexuelle influent sur sa décision de porter ou non le condom.

Maude : *Ouais, je fais mettre des condoms oui, sans condom c'est non. Avant c'était pas ça, mais depuis un bon boutte, c'est non. Y'en est pas question. Moé je prendrai pas la chance d'attraper quelque chose. Ado, je m'en foutais parce que je risquais d'attraper avec la seringue.*

Thomas : *Tu sais le client : « Aie je vais payer, mais regarde tu me sucas pas de capote ». Ben garde pour 20 piastres ostie, j'espère que je vais te sucer avec une capote mon ostie. Mon chum je le suce pas de capote lui. Pas de troubles avec ça. Y peut faire ce qu'il veut pas de capote.*

William : *Pis la pénétration ça m'est arrivé oui plusieurs fois pas de condom, mais en général t'as même pas besoin de leur (aux clients) dire.*

J'me dégueule

Plus encore que les problèmes de santé physique, la détresse des jeunes est bouleversante et plus perceptible chez plusieurs d'entre eux. Lorsqu'ils parlent de prostitution, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, plusieurs expriment très clairement leur dégoût, leur écœurement, à la fois de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont. À l'exception de quelques jeunes hommes homosexuels, la majorité des personnes rencontrées manifestent un mal de vivre troublant.

Jessica : *Le dernier client que j'ai fait, je l'ai poussé pour aller vomir.*

William : *Y'a toujours des messieurs qui se promènent ostie, pis y faut que je les cruise, tsé ces personnes-là, y m'écœurent, y m'écœurent, pis y faut que je les cruise.*

Myriam : *J'aime pas ça me rentrer des aiguilles dans les bras, j'aime pas ça sucer des vieilles queues, mais je le fais.*

Denis : *Les désavantages, ben ça m'écœure. À cause, c'est comme je respecte pas mon corps, pis je me respecte pas moi-même.*

Hugo : *Ben moé, je trouve ça (se prostituer) démoralisant, je trouve que ça nous rabaisse même au niveau le plus bas.*

❖ Des avantages à se prostituer sur la rue : un discours monopolisé par les jeunes hommes homosexuels et bisexuels

Ça dépend vraiment de l'orientation sexuelle

Les discussions sur les avantages de la prostitution ont fait ressortir des clivages évidents entre les jeunes. Pour les femmes, il est clair que la liste des désavantages l'emporte sur

celle des avantages. À peu de choses près, le même bilan s'impose pour les jeunes hommes hétérosexuels. En résumé, le bénéfice que ces jeunes mentionnent le plus fréquemment : l'argent vite fait. Quelques-uns nous ont aussi parlé de liberté et d'autonomie. La prostitution de rue c'est l'absence de patrons et d'horaires fixes. D'ailleurs des jeunes femmes réprouvent la prostitution des agences d'escortes en raison des règles imposées et d'un partage des gains de leur travail.

Ce sont les jeunes hommes qui se définissent comme homosexuels ou bisexuels qui ont principalement monopolisé le discours sur les bénéfices associés à la prostitution. Cela ne veut pas dire, évidemment, qu'ils n'y voient pas de désavantages, mais les points positifs qu'ils ont avancés sont présentés ci-dessous.

Ça été un moyen aussi d'accepter de passer au travers de mon orientation sexuelle

Pour quelques jeunes hommes, la prostitution a eu cet avantage, selon eux, de conforter leur orientation homosexuelle ou bisexuelle. La prostitution est alors présentée comme un moyen pour atteindre diverses fins, dont celle d'affirmer son orientation sexuelle.

Thomas : *Pour moi, en même temps, ça été, de faire de la prostitution, ça été un moyen aussi d'accepter de passer au travers de mon orientation sexuelle. Ça m'a permis de m'affirmer dans mon orientation, de l'accepter. Ça quand même eu ces bons côtés : ça m'a empêché de crever de faim, ça m'a permis de payer ma dope, ça m'a empêché d'être dans rue pis ça m'a permis de m'affirmer en tant que personne, en tant qu'individu gai, de faire mon cheminement là-dedans.*

Maxime : *Je suis bisexuel, pis c'est vraiment ça qui m'a poussé à vraiment venir ici (dans le parc). C'est comme je commençais vraiment à découvrir mon orientation sexuelle pis ça m'a comme poussé à aller là, pis j'ai découvert que je pouvais me faire de l'argent avec ça.*

Mais vu le fait que j'aime le sexe

Les jeunes femmes et les jeunes hommes hétérosexuels parlent surtout de leur dégoût de se prostituer. Dans leur cas, le plaisir c'est l'affaire du client alors que dans la situation des jeunes hommes homosexuels ou bisexuels, certains réfèrent à l'échange d'un plaisir sexuel.

Jean-Louis : *Mais vu le fait que j'aime le sexe, pour moi ça donne un service, c'est un plaisir pis en même temps, j'en reçois un en même temps.*

Michel : *Tsé c'était comme ça dans ma tête, c'était normal, j'avais du plaisir bon, pis même plus souvent je les choisissais les clients qui passaient dans rue. Bon ben lui je sais qu'yé cochon, je vais le prendre, mais lui y'é plate, y'é planche.*

Pour rencontrer des gens intéressants

Rencontrer des gens différents et intéressants est perçu comme un avantage de la prostitution pour des jeunes hommes homosexuels ou bisexuels. On parle alors de la possibilité d'entretenir des relations qui ne sont pas limitées au sexe, d'avoir des clients réguliers ou même un *sugar daddy*. Le client est parfois présenté comme un ami, celui avec qui on parle, on discute. C'est aussi celui qui peut offrir au jeune d'autres avantages matériels que la seule rémunération du service sexuel.

Maxime : *Ben, un des points positifs ça serait genre rencontrer du monde ben différents, tsé des choses comme ça, découvrir un nouveau monde. Tsé c'est pas juste, o.k. tu vas pour le sexe, mais des fois ça peut être pour d'autres choses ça peut aller genre, ça m'est jamais arrivé, mais ça pourrait aller plus loin, tsé je sais pas moi, un sugar daddy là, je sais pas.*

Jean-Louis : *Un client régulier, ce qui est le fun, c'est que après c'est pas juste une histoire de sexe. Moi y'a des clients avec qui je vais manger au restaurant, y'a des clients avec qui je vais m'assir dans le parc pour jaser.*

Michel : *Celui (un client) que je voie encore, ça fait, à mon Dieu, depuis l'âge de 15 ans à peu près. Y va venir me chercher à toutes les semaines, mais l'été y dit : « Moi, j'ai quatre jours de congé, je viens te chercher on va aller à l'Île du Cap Breton ».*

Différence entre les jeunes hommes et les jeunes femmes : le client régulier

Des jeunes femmes nous ont également parlé de clients réguliers. Pour elles, c'est la personne qui assure une certaine sécurité financière, donc qui offre un certain avantage. Myriam, par exemple, affirme que dès qu'elle aura un ou deux clients réguliers, elle cessera de faire la rue.

Évidemment, les jeunes femmes rencontrent parfois des clients qu'elles trouvent intéressants. Sandrine, par exemple, file le parfait bonheur avec un client qui est tombé amoureux d'elle. Toutefois, et c'est là que réside la différence avec les jeunes hommes homosexuels ou bisexuels, les jeunes femmes rencontrées dans les groupes de discussion n'ont pas témoigné d'un intérêt à se prostituer sur la rue afin de rencontrer des hommes intéressants et différents.

❖ La sexualité : des jeunes femmes, des jeunes hommes hétérosexuels, des jeunes hommes homosexuels et bisexuels

Comment les jeunes vivent-ils leur sexualité? La prostitution influence-t-elle leurs manières d'entrer en relation avec un amoureux ou une amoureuse? Sans pouvoir faire une analyse approfondie de la situation, les jeunes nous ont fourni certaines indications qui permettent de croire que la prostitution brouille parfois certains repères. La présentation de cette thématique tient compte du sexe et de l'orientation sexuelle des jeunes.

Les jeunes femmes

Le sexe avec un client pis ton chum, c'est pas pareil

Dans l'ensemble, les jeunes femmes n'ont pas de plaisir sexuel avec le client. Pour elles, le client idéal c'est celui qui est rapide et qui paye bien.

Jessica : *Je pense à autre chose (lors d'une relation avec un client), je pense au hit que je vais me faire, où je vais aller le chercher, le taxi que je vais prendre.*

Sophie : *Tu t'arranges pour qui vienne le plus vite possible pour sortir le plus vite possible du char, pis envoie l'argent pis aller se geler pour oublier ça.*

Pour les jeunes femmes, le sexe avec un amoureux est évidemment différent de ce qu'elles vivent avec un client. Le plaisir sexuel passe par l'amour qu'elles éprouvent pour leur partenaire. Elles mentionnent aussi l'importance du contexte, de l'environnement romantique. Cependant, les rapports amoureux de certaines sont brouillés par le fait qu'elles se prostituent.

Lyne : *Le sexe avec un client pis ton chum, c'est pas pareil. Mais vient un temps où ce que toi tu mets ça pareil. T'es assez écœurée d'en sucer des queues que t'arrives chez ton chum ... ouin. Ah non!*

Sandrine : *Moi, je suçais pas mon chum, parce que j'avais pas mon quart (de cocaïne) après.*

Les jeunes hommes hétérosexuels

C'est quoi, je suis-tu aux hommes? Je suis-tu aux femmes? Je suis-tu aux deux?

Tout comme pour les jeunes femmes, les jeunes hommes hétérosexuels n'éprouvent pas, dans l'ensemble, de plaisir sexuel avec leurs clients. Ils éprouvent un dégoût pour ce qu'ils font, car ils ne sont pas attirés par les hommes. Le rapport avec le client doit aussi être, comme les jeunes femmes, le plus bref possible. Les jeunes hétérosexuels n'ont pas parlé de leurs rapports amoureux, si ce n'est pour nous dire qu'ils étaient célibataires au moment de l'entrevue.

Un des jeunes hommes hétérosexuels nous a toutefois confié que la prostitution avait brouillé, pendant un certain temps, ses points de repères quant à son orientation sexuelle. À 12 ans, Pierre a commencé à se prostituer avec des hommes plus âgés, alors qu'il ne connaissait pas encore son orientation sexuelle.

Pierre : *Ben moi, je me suis cherché. J'ai dit là, c'est quoi, je suis-tu aux hommes? Je suis-tu aux femmes? Je suis-tu aux deux? Pis je me suis cherché à un moment donné là, mais après ça là, en pognant la vingtaine là ben j'ai su que je préférais les femmes.*

Les jeunes hommes homosexuels ou bisexuels

Je comprenais rien, y m'a donné vingt piastres pis y'é parti

Comme il a été mentionné précédemment, certains jeunes homosexuels ont déclaré que la prostitution avait permis l'affirmation de leur orientation sexuelle. Sans oublier cet aspect, des jeunes hommes homosexuels du groupe de Québec²⁴⁸ ont amené d'autres points de vue intéressants sur les liens entre la prostitution et leur sexualité. C'est le cas, par exemple, de Michel qui, à l'âge de 11 ans, ressentait un désir sexuel pour les hommes. À sa première expérience, on l'a payé alors qu'il ne s'y attendait pas du tout. Cela a pris plusieurs années avant qu'il comprenne ses rapports avec les hommes autrement que par l'intermédiaire de l'argent.

Michel : *Aujourd'hui j'ai 27 ans et puis j'ai commencé la prostitution à l'âge de 11 ans à la minute où je découvrais mon orientation sexuelle. J'allais au Lac Vert, à Saint-Romuald, pis là j'ai rencontré un monsieur. Moi j'y allais quand j'avais le goût, fa qu'on va dans un coin noir dans le bois, petite clairière, fait ça là après que ce soit fini, y me donne de l'argent pis y s'en va, c'est toute. O.K., mais qu'est-ce que tu veux que je te dise, je comprenais rien, y m'a donné vingt piastres pis y'é parti. C'est correct ça reste de même. Une autre fois par après, je suis retourné au Lac Vert, pis c'était pareil. Le gars je le trouvais beau, je voulais me le pogné, je l'ai pogné pis crime y me donne 60 piastres, ben cou donc.*

J'étais pu capable de rentrer en relation avec personne.

Certains jeunes hommes, homosexuels ou bisexuels, qui ont déjà éprouvé du plaisir à se prostituer, à obtenir l'attention des autres, finissent par ne plus être capables d'entrer en relation avec d'autres hommes. C'est le cas de Jonathan qui, après plusieurs années, témoigne d'une désillusion, d'une prise de conscience que la prostitution ne répondait pas à toutes ses attentes.

Jonathan : *J'étais pu capable de rentrer en relation avec personne, j'étais plus capable d'avoir d'amoureux, j'étais plus capable de ..., j'avais de la misère à me faire toucher tsé. Tsé tu m'aimes pour mon cul, pis tu m'aimes pas pour moi, pis j'ai eu de la misère à passer à travers ça moi.*

²⁴⁸ Plusieurs de ces jeunes hommes ne faisaient plus de prostitution depuis plusieurs années. Ils étaient aussi, en moyenne, plus âgés que les jeunes hommes de Montréal.

❖ **Au pays des rêves**

Une vie stable avec une job que j'aime

À quoi rêvent les jeunes prostitués? Quelle est leur vision du bonheur? Comment entrevoient-ils leur avenir? Dans l'ensemble, les rêves des jeunes prostitués ne sont pas différents de ceux des autres jeunes.

Lyne : *Me faire griller sur le bord d'un lac, avec les flots, la marmaille, la maison, la petite ferme en campagne. C'est mon rêve depuis que je suis haute comme trois pommes.*

Jean-Louis : *Moi, c'est de retourner à l'école finir mes études, aller en enseignement des arts plastiques ou en théâtre. Avoir une maison, avoir mon char, avoir de l'argent de plus en plus.*

Juste, là, d'avoir chez nous de la bouffe pis mes chats, c'est ben correct

Cependant, les désirs de plusieurs jeunes étonnent parfois par leur sobriété et laissent comprendre la précarité de leurs conditions de vie actuelles.

Michel : *Ah le bonheur! Pour moi présentement, ça serait d'avoir un endroit où je peux rester que je serais capable de payer, d'être capable de manger pis d'être heureux tout court comme ça, ça serait mon bonheur.*

Myriam : *Moi le bonheur, ça serait de retrouver mes enfants, d'avoir un petit travail, pis jamais pu me casser la tête à savoir si y'aura de la nourriture dans mon frigidaire demain.*

Sandrine : *De me faire traiter pour mon hépatite, pis comme tout le monde d'avoir une job un moment donné. Ben là, pour l'instant, juste là d'avoir chez nous de la bouffe pis mes chats, c'est ben correct.*

Pierre : *Me trouver au moins un 2 ½, un 3 ½, d'avoir une guitare, parce que moi je jouais de la guitare, de me greiller un petit peu là, d'avoir mes meubles comme j'ai déjà eu, pis d'être capable de retrouver plus d'estime de moi parce que je n'ai beaucoup perdue.*

Parce que des rêves j'en ai pas

Pour quelques jeunes, rêver semble conduire à une impasse. C'est le cas de William et de Hugo qui affirment, après y avoir bien pensé, qu'ils n'ont pas de rêves. C'est aussi le cas de Kevin, dont la vision du bonheur évoque une conduite suicidaire.

William : *J’pense que c’est pour ça que j’arrête pas (de consommer) que je continue tsé, parce que des rêves j’en ai pas.*

Kevin : *Ma vision d’être heureux moi? Pouvoir me repogner un autre char, pis recommencer à faire ce que je faisais avant, ce qui veut dire, 310, 320 kilomètres à l’heure sur l’autoroute, ça serait pas mal la vie que j’aime le plus.*

4.3.3 La recherche d’aide

❖ *L’aide informelle*

Moi, ça fait des années que je compte sur moi

Alors que les jeunes qui se prostituent font face à de nombreuses difficultés, force est de constater qu’ils reçoivent peu d’aide de la part de leur entourage. En fait, dans l’ensemble, les jeunes que nous avons rencontrés sont très isolés.

Jonathan : *Moi, ça fait des années que je compte sur moi. J’ai tout le temps été comme ça, pis j’ai essayé toujours du mieux que je pouvais là tsé pour essayer de compter sur moi.*

Kevin : *Moi, mon meilleur ami, ça va paraître bizarre à dire, mais c’est mon chien. Pour une raison, c’est que mon chien me trahira jamais, pis mon chien m’ennuiera jamais trop. C’est tout ce qui me reste.*

Michel : *Non, je suis tout seul. Je me sens comme orphelin.*

Myriam : *Je me sens toute seule. Tout le temps toute seule là-dedans. Moi j’ai beaucoup de connaissances de consommation, mais avoir quelqu’un que je peux appeler là, le jour, la nuit parce que j’ai de la peine, pis je me sens pas bien, j’ai pas d’amis. J’en ai pas un, pas un.*

Ma mère ça lui fait de la peine de me voir de même

Plusieurs jeunes ne peuvent compter sur l’aide des leurs. Tantôt la famille n’a tout simplement pas la capacité d’aider le jeune, tantôt les liens avec le jeune ont été carrément coupés. La toxicomanie, la prostitution sont des situations très pénibles à vivre pour les proches du jeune.

Myriam : *Ma mère est décédée, mon père est décédé là. J’ai pas de contact soi-disant avec ma grande sœur, pis j’en ai une autre qui veut pas me parler.*

Sandrine : *Mes parents ont coupé les liens, c'est trop difficile pour eux.*

Hugo : *J'appelle ma mère de temps en temps, mais ça lui fait de la peine. Mon père, j'ai pas ben ben de contacts avec, pis ma mère ça lui fait de la peine de me voir de même parce qu'elle sait que je consomme, pis ça y fait de la peine de me voir de même, de voir que je me décalice.*

Parfois, la famille ignore que le jeune se prostitue. Plusieurs tiennent à cacher la situation à leurs proches. La peur de faire du mal à sa famille légitime une double vie.

Jean-Louis : *Jamais je vais y dire parce que pour moi, ça la regarde pas, tsé c'est quelque chose que je veux pas qu'elle sache, pis tsé c'est la seule affaire qui me dérangerai que ma mère l'apprenne.*

Pour Maxime, avouer à sa famille qu'il se prostitue, c'est aussi avouer sa bisexualité, son attirance pour les hommes, ce qu'il ne peut, pour l'instant, envisager.

Maxime : *Je suis sûr que ça va faire mal à ma famille là (son attirance pour les hommes), ça va faire mal surtout à mon père là, ça va, je pense, détruire sa vie.*

Ça fait que je faisais la rue pour tout le monde

Du côté des amis, le soutien est tout aussi rare. Pour ceux qui consomment des drogues dures, le chum, les voisins, les connaissances, aux prises eux-mêmes avec des problèmes de consommation, ne sont pas des sources potentielles d'aide.

Myriam : *Là tout le monde sait que je fais la rue dans mon coin, ça l'aide pas. Même y'a des fois, le monde me lance des craques : « Va donc en faire un client, on a soif, paye nous la bière ». C'est de même que le monde me traite dans mon entourage : « On le sait bien toi, t'es cute, tu pognes, vas-y faire de l'argent ». Mais personne me respecte autour de moi, ce qui me manque, j'ai pas le respect des gens qui m'entourent.*

France : *Parce mon chum y me startait en me donnant un quart de poudre en poffe, y s'achetait un quart pour se piquer, pis après ça moi, j'étais pognée là-dessus pis j'avais le goût d'en faire d'autre, ça fait que c'est moi qui allait faire la rue, qui revenait, qui était obligée d'y payer la poudre, parce que moi, j'y en faisais dans la face, ça fa que j'étais obligée d'y en payer, d'y en payer. Là on avait du monde qui venait consommer chez nous plein d'autres gars, pis plein d'autres filles, pis là j'étais obligée d'en payer à tout le monde parce que tout le monde m'en quêtait. [...] Ça fait que je faisais la rue pour tout le monde.*

C'est plus devenu un ami, qu'un client

Les amis proviennent parfois du milieu même de la prostitution; ce sont d'autres jeunes prostitués ou même des clients. Pour certains, la différence entre le client et l'ami n'est pas claire. Comme ils le diront, certains clients sont plus que des clients.

Jean-Louis : *C'est quelque chose que j'aime (aller au parc). Parce que même des fois, je me demande comment je fais pour passer une journée sans être là. Sans faire le con, tsé aller voir mes amis, aller voir le monde qui sont là. Y'a même des clients avec qui, je veux dire, c'est même pas des clients, c'est juste du monde qui sont là, à journée longue, pis que tu sais qui y ont rien d'autre à faire. Je m'assis avec eux autres pis on jase, pis j'aime ça. C'est des moments qui sont intéressants.*

Michel : *Ben moi, j'appelle plus ça un client, c'est comme un ami, c'est un amant pareil à quelque part. On a des trips ensemble, c'est plus devenu un ami qu'un client. S'y a le goût de me dépanner y va le faire de bon cœur, tsé. Y va ouvrir le frigidaire de même y va dire : « Hé, t'as pas assez de nourriture, je vais mettre 40 piastres dans la tablette du frigidaire ». C'est plus qu'un client.*

❖ ***L'aide formelle***

Je m'en vais chez nous, je me soigne moi-même

Le recours à des services officiels, à des intervenants spécialisés n'est pas facile. Les jeunes ne consultent pas souvent : ils se débrouillent eux-mêmes. Par exemple, après une agression physique ou un viol, des jeunes femmes disent s'être soignées elles-mêmes. De plus, elles ne signalent pas toujours leur agression aux services policiers. Pour justifier leur conduite, elles font état de leurs expériences antérieures qui leur ont appris que le recours aux hôpitaux et aux services policiers n'est pas nécessairement profitable.

Sophie : *Non, la seule chose que moi j'ai pu faire, premièrement, tu vas pas aller faire une plainte à la police pour un client qui t'a battue, non parce qu'il te fait arrêter pour l'avoir manipulé (le client). [...] Si tu veux faire une plainte (pour viol), y faut que tu ailles à l'hôpital, pis pour que ce soit crédible, faut qui prélèvent des échantillons de sperme, fa que moi, y m'a violée avec un condom, fa que comment veux-tu qu'y en aille des échantillons de sperme.*

Maude : *J'ai déjà été (à l'hôpital) pour un viol avec un client, pis on m'a dit : « C'était à toi de pas le faire ».*

Y'en a des corrects, mais y'en a des pas corrects

L'évaluation que les jeunes font des services publics de santé varie. Tantôt ils louangent ceux des CLSC ou de tel hôpital. Tantôt ils décrivent l'attitude méprisante du personnel de certains établissements.

Myriam : *Je suis là, au CLSC, depuis un an et demi. Tu vas adorer. Ostie qu'ils sont bons.*

France : *Au CLSC, y sont très biens, sont très respectueux, sont très doux.*

Maude : *Une fois, moi, le centre d'accueil, après une fugue, m'a amenée à l'hôpital, pis j'ai faite une intoxication virale à cause de la drogue là, pis l'hôpital y'a répondu, y'ont dit ben si tu meurs, tu meurs, c'est à toi de ne pas te droguer. C'est souvent les réponses qu'on a dans les hôpitaux. Quand on se prostitue ou qu'on se drogue, ben débrouille-toi avec tes problèmes, c'est à toi de ne pas te droguer. C'est à toi de ne pas te prostituer.*

D'autres fois encore, ils critiquent la lenteur des services qui ne sont pas adaptés aux cas particuliers qu'ils représentent

Thomas : *Les services en CLSC, première des choses, c'est pas comme icitte, c'est très long, très très long, soit avant d'obtenir un service, soit d'aide psychologique ou de travailleur social.*

Sandrine : *On veut arrêter (de consommer et de se prostituer), mais tsé c'est tellement compliqué, pis y'a tellement de démarches à faire. Tsé t'arrives, premièrement faut que t'attendes à l'urgence là, tsé y considèrent comme tu fais ça attendre pendant dix heures, sept heures. Ben moi, je l'ai faite. Je suis allée à l'urgence peut-être quatre fois l'été passé, mais je m'en allais. J'allais à l'urgence pour aller chercher un papier, pour me référer, pour dire oui, toi, tu es toxicomane. C'est long, moi j'attendais pas, j'allais donner mon nom pis j'allais faire des clients, je faisais mes quarts de poudre, j'allais chéquer j'étais rendue où, pis je ratais toujours ma place. Quand tu te gèles, tu t'assis pas à quelque part pour attendre des heures de temps. T'as pas le temps, t'as jamais le temps.*

Pis y s'renvoient la balle

Les jeunes manquent aussi parfois d'information sur l'aide disponible ou disent se battre avec le système. C'est le cas pour le recours à l'aide sociale. Plusieurs jeunes témoignent de la difficulté à obtenir leur chèque d'aide sociale puisque certains n'ont pas de domicile fixe ou changent fréquemment d'adresse.

Jessica : *Tsé ça prend un appartement pour avoir un chèque de BS, ça pas de bon sens là. T'es dans rue ça te prend un appart pour avoir un chèque, ça te prend un chèque pour avoir un appart. Tsé ça pas de bon sens.*

Jean-Louis : *Ben moi, j'aimerais ça que pour le bien-être social là, ça serait plus facile d'accès, parce que là, c'est difficile d'avoir un chèque, parce que oui, y'a des places qui l'acceptent qu'on aille pas d'adresse, mais c'est pas toutes les places, parce que selon les secteurs où tu veux rester, faut que tu ailles une adresse. Dans le centre-ville, comme celui du village, y l'oblige pas, mais dans les autres y l'oblige.*

Myriam se plaint de ne pouvoir avoir accès à une thérapie en raison de ses conditions financières. Elle en a déjà parlé deux fois à son agent d'aide sociale. Elle affirme que les agents se renvoient la balle. Les autres jeunes femmes du groupe lui assurent qu'elle peut y avoir droit en passant par l'aide sociale.

Émilie : *Tu vas l'avoir ton chèque. Ouais y'a d'quoi à faire, c'est ça. Y te laisseront pas dans rue. Qu'à prenne un rendez-vous avec son agent de B.S., pis qu'à y'en parle ou qu'elle change d'agent.*

Moi, ma travailleuse c'est comme une amie

Lorsqu'ils ont besoin d'aide, les jeunes font surtout référence aux organismes communautaires. Ils nomment l'organisme qui les a sélectionnés pour l'entrevue de groupe, mais aussi d'autres organismes qui offrent des services aux personnes prostituées ou toxicomanes. Les jeunes ne tarissent pas d'éloges à leur égard. Ce qu'ils apprécient particulièrement, c'est de rencontrer des intervenants qui les respectent et qui ne les jugent pas. Pour eux, le travailleur de rue est souvent l'ami, celui qui les comprend pleinement en raison de son vécu.

Myriam : *Moi ma travailleuse (de rue), c'est comme une amie, on jase ensemble. Elle, ça fait dix ans qu'elle consomme plus. J'ai l'impression d'être avec du monde qui sait de quoi on parle.*

Kevin : *Ici, on ne se sent pas comme des numéros, on ne se sent pas, comme y disait tantôt, comme des sacs de vidanges. On se sent comme un être humain, on se sent comme une personne respectée.*

Thomas : *C'est parce qu'ils (les travailleurs de rue) nous permettent de redevenir un individu. La meilleure aide c'est de nous permettre d'être ça. D'être soi-même.*

Les jeunes prétendent que là où le système public échoue, les organismes communautaires réussissent. Ils sont convaincus que les travailleurs de ces organismes font vraiment tout ce qu'ils peuvent pour les aider. Les exemples qu'ils fournissent à cet égard sont d'ailleurs nombreux.

Thomas : *Si t'as besoin d'aide, ben y sont là, y vont te dire : « Regarde là, t'as besoin de te chercher une job, t'as besoin d'être en contact justement pour des*

dépistages de maladies, de MTS, ces choses-là, t'as besoin de condoms .. ». *Regarde, même le CLSC offrira pas autant de services qu'ici.*

Jonathan : *Une preuve, justement. Encore moi aujourd'hui, y m'ont fait une preuve de résidence, parce que j'avais pas de place pour recevoir mon chèque pour le mois de juillet.*

Jessica : *Je suis allée avec un de mes amis qui était pas capable d'avoir son chèque de B.S. Un monsieur qui s'appelle André, qui est travailleur de rue, y'est allé au B.S. avec mon ami, pis y'est sorti avec son chèque.*

Myriam : *Y'ont déjà retardé un mandat d'arrestation pour moi. Le mandat était sorti, pis y'ont réussi à le faire retarder d'une semaine.*

En fait, le seul reproche que les jeunes formulent au sujet des organismes communautaires tient à leur accessibilité. C'est le manque de travailleurs de rue et l'horaire limité que les jeunes critiquent.

Maude : *C'est parce qu'y a pas assez de travailleurs de rue, y'ont toute enlevé les travailleurs de rue à cause des coupures, pis je trouve qu'avec le travailleur de rue, t'es bien. Tu viens de te faire violer, tu pognes un travailleur de rue, pis tu vas être content de l'avoir. Ici, t'appelleras pas, tu pourrais appeler en pleine nuit ici, mais c'est parce qu'ils dorment, tu vas-tu vouloir les déranger en pleine nuit à trois heures. Ailleurs (d'autres organismes communautaires) c'est pareil, c'est fermé. Quand est-ce que t'appelles si y'arrive de quoi à trois heures du matin, où t'appelles ... Tu peux appeler, mais tu te sens mal à l'aise de réveiller la personne fa que moi, j'appelle pas, tout simplement.*

Thomas : *Je veux dire même si c'est la meilleure place, des fois là regarde quand on a de besoin y'est pas disponible (le travailleur de rue). Tsé, sont quoi, six travailleurs pour combien d'usagers?*

4.3.4 Les solutions concrètes à privilégier

❖ Prévenir l'entrée dans la prostitution de rue

Si y veut le faire, y va le faire pareil

Spontanément, plusieurs jeunes ont affirmé qu'ils déconseilleraient à tout jeune de se prostituer. Quelques-uns croient qu'il faut informer les enfants, très tôt, des conséquences pénibles associées à la prostitution de rue. Cependant, d'autres demeurent sceptiques par rapport à ce type d'intervention. En se référant à leurs propres expériences, les jeunes

croient qu'on ne peut empêcher un jeune de faire ce qu'il veut pour la seule raison qu'on lui déconseille de le faire.

Michel : *C'est sûr que j'y déconseillerais tout de suite en partant. Je veux dire, je l'amènerais à y dire ben regarde ça va aller jusque là, là, là, mais c'est des hypothèses. Tu peux le faire, c'est ton choix, je peux pas t'attacher, sauf que moi, je te dis que ça peut arriver, tu peux aller vers là.*

Hugo : *Tu peux pas contrôler quelqu'un. La personne là, c'est quand même ton enfant pis si tu y dis : Fais pas ci, fais pas ça, essaye ci, ça, c'est pas bon. Pis si y veut le faire, y va le faire pareil.*

Émilie : *N'importe qui m'aurait dit, c'est concombres là, la prévention là, moi je pense que quand tu veux aller quèque part, tu y vas.*

Plus encore, certains critiquent les interventions dont ils ont déjà bénéficié alors qu'ils étaient enfants.

Maude : *Pas du monde qui vont, un policier, qui va t'expliquer c'est quoi la drogue, pis ça t'avance à rien, ça t'aide juste à consommer parce que tu sais comment. Ça avance à rien.*

Comme nous autres, on est ici, c'est parce qu'on a eu des problèmes, on fait pas ça pour le fun

Lorsque les jeunes réfléchissent aux moyens de prévenir la prostitution de rue, ils se réfèrent à leur enfance. Spontanément, ils nous parlent de leurs souffrances, de leurs problèmes familiaux et de leur recherche de liberté.

Myriam : *C'est peut-être le fait que j'ai pas eu de mère tout simplement, pis ma mère m'a dit que j'étais une bonne à rien. Pis que j'étais une pute, pis que j'étais une ci, pis une ça. Pis en fin de compte, je suis devenue ce qu'elle me reprochait d'être.*

Pierre : *Des fois, (vers l'âge de 14 ans) j'étais deux, trois jours sans rentrer (à la maison) pis c'était pas plus grave que ça. Fa que moi aussi c'est peut-être aussi une autre raison que je suis devenu de même, un délinquant rock and roll.*

Thomas : *Oui, c'est un abus sexuel à l'âge de 11 ans. Ben, je pourrais dire que j'ai commencé à 11 ans, parce que à 11 ans, c'était un abus sexuel, mais qui m'a été payé pour que je ferme ma gueule, je me suis fait payer. Fa que à partir de ce moment-là, j'ai commencé la rue à 15 ans, mais je veux dire que j'ai vraiment su que je pouvais faire de l'argent avec mon corps à 11 ans. Parce que quand j'ai été abusé par mon oncle, pour que je ferme ma gueule, auprès de la famille toute ça, y m'a payé. Y m'a payé, y'a acheté mon silence.*

Jean-Louis : *Oui, ce métier là, (la prostitution de rue) je l'aime pour ça, parce que j'ai passé quatre ans à me faire dire quoi faire, à être contrôlé. C'est ça que ça fait le centre d'accueil. Y'en a beaucoup qui font le centre d'accueil qui sont tellement écoeurés, ça fugue, ça pas d'argent. Qu'est-ce qui font? Y vont faire de la prostitution, parce que c'est le seul moyen qui a.*

Daniel : *Peut-être, si j'avais été élevé dans une bonne famille, peut-être j'en aurais jamais faite de la prostitution, peut-être j'aurais aimé, tsé, on m'a jamais inculqué d'aimer travailler pour travailler, pis travailler de mes mains ou travailler là.*

Dans la liste de leurs souvenirs d'enfance, les jeunes nous ont aussi beaucoup parlé de l'école. Pour plusieurs, cette étape a été difficile. Ils se rappellent qu'ils étaient les rejets, les exclus, ceux dont tout le monde se moquait. Pas étonnant que plusieurs n'aient pas réussi à décrocher un diplôme d'études secondaires.

Jessica : *Moi, j'ai commencé l'école au primaire, en maternelle, pis on arrêtais pas de m'écoeurer. Ma mère était sur l'aide sociale, a faisait mon linge, c'était vraiment affreux. Je me faisais écoeurer tout le temps, pis je me suis refermée à 12 ans.*

Émilie : *J'étais tout le temps avec un jeu dans le fond de la classe. À la récréation, j'étais toute seule dans mon coin. J'étais une fille solitaire au bout au bout. J'avais pas confiance en moi. J'en faisais pitié, pis disons qu'à récréation on jouait au ballon prisonnier pis qu'y faisaient les équipes. Là j'étais tout le temps la dernière choisie. Je me sentais rejetée.*

Michel : *J'étais la vedette mouton noir numéro un de l'école quand j'étais jeune.*

Jean-Louis : *Moi, je me faisais écoeurer. Je me suis faite écoeurer de la troisième à la sixième année.*

De s'arranger pour qu'eux autres y trouvent leur place aussi dans la vie

Les solutions auxquelles les jeunes réfèrent pour prévenir la prostitution de rue sont intimement associées à ce qu'ils ont vécu dans leur enfance. Ils suggèrent de démystifier l'abus sexuel, d'éduquer les jeunes afin qu'ils puissent dénoncer leurs abuseurs. Ils proposent aussi que l'école joue un rôle plus actif pour protéger les enfants. Pour eux, l'école doit cesser de se fermer les yeux sur les difficultés qu'éprouvent les enfants à s'intégrer. L'école ne doit pas échapper un seul jeune.

Thomas : *Ben première des choses de démystifier qu'est-ce qu'un abus sexuel, de savoir de quelle façon ça commence les abus sexuels, pis c'est quoi un abus*

sexuel. Pis c'est commencer très tôt, je pense, d'en parler parce que ça se produit très tôt. Regarde la plupart de vous autres, ça toute été fait avant l'âge de 15 ans.

Maude : *À 12 ans, j'ai commencé la coke, pis l'héroïne à 12 ans. J'ai commencé l'alcool à 7 ans. Y fermaient leurs yeux à l'école, ils le savaient que j'étais paquetée, pis y fermaient leurs yeux. Moi je me dis, plus jeune, la place où tu vas le plus souvent c'est à l'école, fa que qu'y s'organisent donc à l'école.*

Jessica : *Je pense que ça part du primaire, ça part pas juste des parents. Ça part des enseignants, tsé tu le vois quand t'es enseignant, quand t'es directeur, tu vois les rejetés de l'école. De s'arranger pour qu'eux autres y trouvent leur place aussi dans la vie, parce que tu penses que t'as pas de place.*

Kevin : *Si y'a des ministres, quoi que ce soit, qui viennent à lire cette étude-là, à un moment donné, j'aimerais ça qui puisse faire des programmes d'insertion sociale pour les jeunes qui ont des difficultés à l'école, ces affaires-là. Parce que c'est eux autres qu'on voit les premiers dans la rue. C'est ça les décrocheurs, pis ça commence à 10 ans, on l'a dit tantôt, fa que y faudrait commencer déjà à leur montrer bon c'est quoi une clé, c'est quoi un tournevis, c'est quoi une drille, c'est quoi une ponceuse ...*

❖ **Améliorer les conditions de vie des personnes prostituées de la rue**

Alors que la sollicitation soit légale et que le travail du sexe soit permis de façon totale et soit légiféré

Pour les jeunes, il va de soi que la prostitution existera toujours, on ne peut l'éliminer. Par conséquent, ils proposent de légaliser la situation, notamment la sollicitation. Les jeunes comprennent bien les incohérences de la situation légale actuelle.

Thomas : *Que ce soit légal de solliciter, parce qu'ils disent la prostitution c'est légal, mais t'as pas le droit de solliciter. Mais, crisse, y faut ben que tu te montres à quèque part, pis en se montrant, automatiquement, c'est de la sollicitation. Alors que la sollicitation soit légale et que le travail du sexe soit permis de façon totale et soit légiféré.*

Jean-Louis : *On devrait légaliser la prostitution, mais parce que la prostitution, oui c'est légal, c'est la sollicitation qui est illégale, mais c'est parce que si tu fais pas de sollicitation, tu peux pas faire de la prostitution. Toutes les fois qu'on se fait arrêter, y marquent pas prostitution, c'est sollicitation dans le but d'utiliser la prostitution. Fa que moi, je trouve que cette loi devrait être légalisée.*

Les jeunes vont plus loin que la seule légalisation de la sollicitation, plusieurs proposent d'établir des normes visant à encadrer la prostitution. C'est que les jeunes se préoccupent

de la situation des mineurs. Ils ne veulent pas qu'un jeune de 12 ans puisse se prostituer en toute légalité. Ils sont également soucieux de la qualité de vie des citoyens et c'est pourquoi ils proposent de créer des zones réservées à la prostitution de rue ou même des maisons closes.

Carl : *Oui, mais tsé quand on dit sollicitation, mais c'est aussi à 18 ans, parce qu'en bas de 18 ans ça devrait pas être légal, parce que t'es pas majeur.*

Pierre : *Ben moi, j'accepterais pas qu'un jeune de 11, 12 ans, pis 13 ans se prostitue. C'est un enfant. À 16 ans, tu commences à savoir c'est quoi. Pas en bas de 16 ans, c'est sûr.*

William : *Parce que moi, je peux comprendre aussi que si une mère de famille marche avec son enfant, pis qu'y a des seringues dans le carré de sable, pis y'a du monde qui se pique, pis qui sont fuckés, pis qu'à six heures du matin y sont sur le coin de la rue, je les comprends qui aiment pas ça. Fa que y devrait mettre ça dans un district ou une résidence ou tolérer.*

Sophie : *Ça enlèverait le problème des filles vulgaires devant les enfants, tsé avec la jupe à ras la touffe pis qui travaillent devant la garderie.*

Pour les jeunes, régulariser la prostitution permettrait d'améliorer nettement leur situation. Ne plus se faire « achaler » par la police, ne plus recevoir d'amendes, ne plus risquer la prison et assurer un meilleur contrôle des risques de violence ou de maladies représentent les bénéfices les plus souvent mentionnés.

Myriam : *On se ramasserait plus en prison, on aurait plus de tickets. Comme dans un centre industriel de neuf heures à telle heure du matin. Moi, j'irais. Je me dirais au moins, là je suis sûre que j'ai rien fait, que si t'es là c'est parce que tu veux travailler. Pis y'a pas de malentendus. Ça dérange pas les citoyens qui font pas ça.*

Michel : *Des maisons de chambre genre avec un soutien, un médecin, l'infirmière, le travailleur de rue. Tout de suite à l'accueil, y'aurait quelqu'un qui va t'offrir le condom, la serviette pour te laver, le savon. Comme au sauna genre, mais avec un suivi de travailleur de rue, le psychologue sur les lieux, le médecin, l'infirmière.*

❖ ***Soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue***

Le cheminement des jeunes dans le milieu de la prostitution n'est pas linéaire : il est marqué de périodes plus ou moins longues de pratique, de temps d'arrêt et de retours. Ces mouvements se réalisent également au travers différents types de prostitution. En effet, la plupart des jeunes ont déjà travaillé dans les agences d'escortes, dans les salons de massage, dans les bars, etc. Retenons aussi, comme on l'a vu précédemment, que pour

plusieurs jeunes, l'entrée et la sortie de la prostitution de rue ne peuvent être dissociées d'une dépendance aux drogues dures.

Les recommandations émises afin de soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue sont d'autant plus intéressantes que quelques jeunes rencontrés avaient cessé leurs activités. D'autres avaient déjà vécu une sortie du milieu, mais y étaient revenus.

Ben je veux dire, quand elle est morte, ça été un choc, un déclencheur

Selon les jeunes, pour se sortir de la prostitution de rue, il faut atteindre le fond, être profondément dégoûté et écoeuré de ce mode de vie. Il faut aussi être animé d'une ferme volonté : il faut du courage. Toutefois, de l'avis de ceux et celles qui ont cessé ou qui ont déjà interrompu leurs activités de prostitution, c'est souvent un événement extérieur bouleversant qui sort le jeune de la rue. Les jeunes parlent d'un déclic, d'un événement choc, perturbateur.

Kevin : *J'ai arrêté (la prostitution) ça fait à peu près deux ans, après l'annonce de ma maladie. Je suis séropositif, j'ai l'hépatite C.*

Michel : *Les gens passaient là, pis personne m'embarquait. Pis là j'ai regardé l'église sur la rue d'Aiguillon en haut, j'ai dit regarde, c'est la dernière fois que tu me vois, ostie. Je suis parti, je suis pas remonté. Toute a engendré en même temps, ma tante ça été toute pour moi, ça été mon amie, ma confidente, ma mère parce qu'elle m'a élevée, elle m'a changé de couches plus que ma mère a pu le faire. [...] Ben je veux dire, quand elle est morte, ça été un choc, un déclencheur.*

Jonathan : *Ben moi, c'est plein de circonstances. J'ai fait de la prison, la prison m'a forcé à arrêter. Aussi, j'ai fait une dépression nerveuse après la prison. Ma maladie aussi, parce que à un moment donné, j'étais séropositif pis bon les gens (les clients) y venaient plus me voir.*

Sandrine : *Je suis tombée en amour avec un client qui m'a sortie de là.*

Pis le projet ici, qui me garde le moral, qui fait que je me tiens en vie parce que je fais pas juste des niaiseries dans vie

Les jeunes ont identifié quelques facteurs favorables à la sortie de la prostitution. Plusieurs parlent de quitter la ville, de s'installer à la campagne. La sortie de la prostitution de rue doit s'accompagner d'un changement radical de milieu physique et social.

Lyne : *Me retrouver en campagne là. Crise que ça ferait du bien là. Juste écouter le silence, l'eau couler.*

Émilie : *C'est quand t'arrive là-bas (dans le bois) tu veux plus rien savoir de la drogue.*

Si les jeunes cessent de se prostituer, il leur faut d'autres sources de revenus, il leur faut un emploi. Mais plus que le revenu, le travail est aussi un moyen de se valoriser et de s'intégrer socialement.

Sophie : *Mes projets, moi, c'est de travailler. Comme une vrai job, souvent je m'en suis sortie parce que je pognais une job.*

France : *(Les projets d'insertion sociale offerts par des organismes sont bons) parce que tu te remontes le moral, tu te fais du bien, t'exploites ton potentiel, ça te donne un revenu. T'exploites ton potentiel, tu découvres des domaines que tu connaissais pas.*

Pour les jeunes qui éprouvent des problèmes de dépendance aux drogues dures, l'accès à une désintoxication²⁴⁹ et à une thérapie est aussi présenté comme une étape essentielle pour assurer la sortie du milieu de la prostitution. Plusieurs jeunes ont fait des thérapies dans divers centres privés et publics. Certains critiquent les écoles de pensée associées à certaines thérapies.

Hugo : *Une thérapie, c'est bien, mais y'en a que c'est confrontation, pis moi, je l'ai pas toffé, parce que j'ai été trop confronté dans ma vie là. J'ai pas besoin d'être confronté encore plus.*

Pierre : *Pis quand je suis sorti de là (de la thérapie), ben j'ai pas finalisé parce qu'ils m'ont mis trop à bout. J'avais le cerveau qui bouillait. Je suis parti de là, après je suis allé dans un bar. Pis quand je suis sorti de là, je suis allé dans un bar, pis je suis allé chercher de la coke.*

Une fois sortis du milieu de la prostitution, les jeunes sont conscients des risques élevés de rechute. D'ailleurs, certains témoignent de la difficulté associée à cette étape alors que d'autres craignent de s'y retrouver.

Daniel : *Tsé, tu consommes pour avoir de l'argent, tu consommes pour faire de la prostitution. Tsé, la fameuse roue, parce que c'est un méchant patern, c'est une roue pis tu es tellement dedans que tu es chez vous, t'arrêtes la prostitution pis tu capotes parce que tu sais plus quoi faire. Tu rencontres plus personne, tu sors plus. C'est ben dur.*

²⁴⁹ Des jeunes nous ont confié que la dépendance à la cocaïne était plus difficile à rompre que celle à l'héroïne. Alors que la méthadone est utilisée lors du sevrage de l'héroïne, aucun produit de substitution n'est offert dans le cas d'une désintoxication de la cocaïne.

Myriam : *J'ai plus confiance en moi, qu'est-ce que je vais être capable de faire? Tu es dans un milieu, si j'en sors, où est-ce que je m'en vas, qu'est-ce que j'ai devant moi?*

Hugo : *Tu sors de là (la thérapie), mais t'as rien. Tu sors de là, dans rue, man. T'as rien. Fuck, où tu vas aller? Tu vas aller faire ce que tu connais. C'est pas comme quelqu'un qui a une maison, pis son char pis qui sort de thérapie pis tu te fais une nouvelle vie. Tu sors de là avec zéro, man.*

Les jeunes souhaitent qu'on leur offre un soutien une fois sortis de la prostitution ou de la drogue. Ils ont besoin d'être accompagnés, de participer à différents projets qui leurs permettront de se valoriser.

France : *Mon point fort à moi, je vais beaucoup penser à elle (son intervenante), elle m'a beaucoup aidée à m'en sortir, à me consoler. Pis le projet ici qui me garde le moral, qui fait que je me tiens en vie parce que je fais pas juste des niaiseries dans vie.*

Conclusion

Le Conseil tenait absolument, dans le cadre de cette recherche, à accorder une voix aux jeunes femmes et aux jeunes hommes qui se prostituent dans la rue. Avec l'aide d'organismes communautaires des villes de Québec et de Montréal, il a rencontré, par l'entremise de groupes de discussion, près d'une vingtaine de jeunes. Ceux-ci ont fait état de leur quotidien et raconté les démarches faites pour trouver de l'aide. Ils ont également proposé des solutions afin d'améliorer les conditions de vie de ceux et celles qui se prostituent dans la rue.

Le discours des jeunes est troublant à plus d'un égard. Toutefois, leurs propos sont lucides, directs et assurément crédibles. Ces jeunes relatent un vécu de prostitution de rue marqué par la précarité, la violence et la stigmatisation. Mais au-delà de la prostitution de rue, c'est tout un contexte de vie difficile qu'ils décrivent. Lorsque ces jeunes rêvent de se nourrir et de se loger décemment, ils dévoilent leur très grande pauvreté. Aussi, le dégoût qu'ils expriment envers eux-mêmes et la société révèle sans contredit leur détresse et leur isolement, mais aussi notre incapacité à les rejoindre, et cela à différents moments de leur existence. Enfants, plusieurs de ces jeunes étaient déjà marginalisés. Ainsi, l'entrée dans la prostitution de rue ne représentait qu'un stigma de plus à porter. Bref, le témoignage des jeunes transcende le sujet de la prostitution de rue.

Le prochain et dernier chapitre de la recherche s'attarde au point de vue d'intervenants de groupes communautaires qui ont acquis un savoir-faire auprès des jeunes prostituées et prostitués de la rue.

Chapitre 5

Le point de vue des intervenants du milieu communautaire

Introduction

Le chapitre précédent a été consacré aux propos de jeunes femmes et de jeunes hommes qui se prostituent dans la rue. Ces jeunes ont été sélectionnés grâce à la collaboration d'organismes communautaires des villes de Québec et de Montréal qui ont acquis une expertise en matière de prostitution de rue. En contact quotidien avec ces personnes, les intervenants de ces organismes connaissent bien leurs forces, leurs besoins et les difficultés qu'elles rencontrent.

Pour cette dernière étape de la recherche, le Conseil permanent de la jeunesse a jugé approprié de rencontrer les intervenants qui accompagnent les jeunes prostituées et prostitués de la rue dans leur démarche de mieux-être. La présentation de leur point de vue constitue l'objet des prochaines pages. Le Conseil a décidé de leur poser trois questions générales auxquelles les jeunes ont déjà répondu et dont les réponses ont été rapportées au chapitre précédent. Quelles sont les solutions que les intervenants du milieu communautaire privilégient pour prévenir l'entrée dans la prostitution de rue? Comment améliorer les conditions de vie de ceux et celles qui la pratiquent? Comment soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue?

5.1 Méthodologie

5.1.1 Les organismes communautaires participants

Au cours de l'automne 2003 et de l'hiver 2004, le Conseil permanent de la jeunesse a tenu cinq séances de discussion auxquelles ont participé des intervenants d'organismes communautaires des villes de Québec et de Montréal. À Québec, le Conseil a rencontré des intervenants du Projet intervention prostitution Québec (PiPQ) et de l'organisme Point de repères tandis qu'à Montréal, il s'agissait de Séro-zéro - Projet prostitution masculine, Passages et Stella. Tous ces organismes ont développé notamment, une expertise auprès de personnes qui font de la prostitution de rue. Au total, 16 intervenants, la plupart travailleurs de rue, ont participé aux rencontres.

5.1.2 Les sujets abordés lors de l’entrevue de groupe

Le plan de la discussion qui avait été établi pour les rencontres avec les jeunes a été en partie repris pour cette rencontre de deux heures avec les intervenants. C’est ainsi qu’ils ont proposé des actions concrètes à privilégier afin : 1- de prévenir l’entrée dans la prostitution de rue, 2- d’améliorer les conditions de vie des personnes qui souhaitent continuer à faire de la prostitution de rue, 3 - de soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue.

5.1.3 La présentation du point de vue des intervenants du milieu communautaire

Les prochaines pages contiennent une synthèse générale des propos recueillis. Ainsi, en aucun cas, ce chapitre ne peut prétendre représenter le discours de chaque intervenant ou de chaque organisme rencontré. Pas plus d’ailleurs qu’il ne peut prétendre constituer le discours de l’ensemble des intervenants qui travaillent auprès de ces jeunes. Les prochaines pages décrivent plutôt un recueil global de différentes idées ou de positions.

5.2 Le point de vue d’intervenants d’organismes communautaires

5.2.1 Prévenir l’entrée dans la prostitution de rue

❖ *Quelques nuances sur la prévention de la prostitution de rue*

La prévention de la prostitution de rue a plus ou moins de sens pour plusieurs intervenants. En effet, ceux-ci soulignent que leur travail consiste à interagir avec des jeunes qui ont déjà commencé à se prostituer. Dans ce contexte, la question de la prévention réside pour beaucoup à privilégier la protection du jeune de différents risques (utilisation de condoms, de seringues stériles, etc.). Les intervenants insistent sur le respect et l’absence de jugement qui caractérisent leur travail. Cette perspective est essentielle afin de pouvoir établir une relation de confiance avec les jeunes.

La prévention ne doit pas se traduire par des actions visant l’abolition de la prostitution de rue, selon certains intervenants. Pour un bon nombre de personnes, elle représente une stratégie de survie. Travailler à l’abolir alors qu’on n’agit pas sur les déterminants de la pauvreté (accès au travail, au logement, etc.) n’améliore en rien les conditions de vie des personnes aux prises avec diverses difficultés. En ce sens, une véritable prévention de l’entrée dans la prostitution de rue appelle des actions globales sur les plans social et économique.

Quelques intervenants ajoutent que ce n’est pas tant l’entrée dans la prostitution de rue qu’il faut prévenir que la violence et l’exploitation dont les personnes qui la pratiquent sont victimes.

❖ ***Remettre les valeurs sociales en question***

La réflexion sur la prévention de l'entrée dans la prostitution de rue aboutit à un questionnement sur les valeurs sociales. On critique la promotion d'une société matérialiste, d'une société de consommation où la valeur de l'individu est déterminée en fonction des objets qu'il possède, des vêtements qu'il porte, etc. Pour certains jeunes, le corps représente le seul outil leur permettant d'accéder à cette société de consommation.

L'hyper sexualisation de la société est également soulevée par plusieurs intervenants. Le corps jeune, ferme est affiché. La performance et la consommation de sexualité sont omniprésentes. On assiste à une banalisation insidieuse de modèles de la sexualité alors que, paradoxalement, un malaise surgit lorsqu'il s'agit d'en parler. La sexualité demeure tabou et plus encore l'homosexualité. Des intervenants rapportent qu'encore aujourd'hui, des jeunes hommes sont mis à la porte du foyer familial lorsqu'ils déclarent leur orientation homosexuelle. Un intervenant explique qu'il doit parfois déconstruire les modèles de sexualité que des jeunes hommes ont appris auprès de leurs clients. Cet autre exemple illustre cette prohibition de l'homosexualité. S'il existe un malaise à parler de sexualité, la prostitution est encore plus difficile à aborder. Et c'est notamment le cas de la prostitution masculine.

❖ ***Agir sur les conditions sociales et économiques***

Une véritable prévention de l'entrée dans la prostitution de rue implique une action sur les conditions sociales et économiques. Plusieurs intervenants proposent de lutter contre la pauvreté et de faciliter l'accès au logement et à l'emploi. Ils dénoncent l'effritement des programmes sociaux. Évidemment, ce combat doit être mené au nom de divers groupes, incluant celui des personnes prostituées.

Un bon nombre de jeunes qui rencontrent les intervenants sont dans des situations très précaires. La prostitution de rue est souvent une stratégie de survie : les jeunes n'ont pas planifié une carrière de prostitution de rue. Ceux qui sont en fugue, qui ont quitté leur famille ou le centre d'accueil sont particulièrement vulnérables. Quels sont les moyens de survie accessibles à un jeune de 18 ou 19 ans, sans ressource, sans réseau, sans possibilité de crédit?

❖ ***Soutenir les parents***

La prévention de la prostitution de rue renvoie fréquemment au rôle de la famille. Des intervenants soulignent les difficultés que rencontrent certains parents – qui mènent à un manque d'encadrement du jeune – ou le caractère malsain qui règne au sein de la famille en raison de violence physique, sexuelle et psychologique.

Les intervenants insistent sur le manque de soutien aux parents en difficulté. Les services sociaux, débordés, ne font que répondre aux urgences, laissant ainsi un bon nombre de situations se détériorer. De plus, des parents n'osent demander de l'aide aux services sociaux de peur qu'on leur retire la garde de leurs enfants. Les parents doivent avoir accès à des personnes significatives, prêtes à les écouter, sans les juger.

❖ ***Remettre en question la finalité et l'approche des services offerts dans les centres jeunesse***

Plusieurs jeunes avec qui les intervenants interagissent ont déjà été pris en charge par la Protection de la jeunesse. Des intervenants s'interrogent sur la finalité et la nature des services offerts dans les centres jeunesse. Certains relèvent la situation paradoxale de jeunes confinés en centre d'accueil parce qu'ils ont été victimes d'abus sexuel ou physique au sein de leur famille. On punit la victime alors que c'est l'adulte, le parent qui est fautif. D'autres intervenants critiquent la mixité des clientèles. Ainsi, une jeune victime d'un abus parental risque de rencontrer des jeunes contrevenants aux prises avec des difficultés fort différentes des siennes.

Des intervenants s'interrogent aussi sur la rigueur des normes en centre d'accueil. On estime que cette expérience ne favorise pas le développement et l'autonomie du jeune. On ne doit pas s'étonner qu'une fois sortis, ils soient affamés de liberté. Un intervenant dira d'ailleurs que le seul objet sur lequel ces jeunes peuvent exercer un contrôle, dont ils peuvent se servir pour affirmer leur liberté est leur corps.

On dénonce aussi le manque de suivi du jeune qui a fait une fugue ou qui est sorti du centre d'accueil.

❖ ***Éduquer, sensibiliser les jeunes et différents intervenants de divers milieux à la sexualité, à la prostitution***

La sexualité demeure taboue et l'on ne peut s'étonner que les intervenants suggèrent une véritable éducation à la sexualité qui aborderait aussi l'homosexualité et la prostitution. La résistance de certaines commissions scolaires à aborder ces sujets est relevée par quelques intervenants. On critique aussi la réforme de l'éducation qui permet que le professeur de mathématique comme celui d'éducation physique aient la responsabilité de l'éducation à la sexualité.

De l'avis de certains intervenants, l'école secondaire et les centres jeunesse représentent des institutions stratégiques pour rejoindre les jeunes. On préconise même une sensibilisation des jeunes à la sexualité dès la sixième année du primaire. Les personnes provenant des milieux scolaire et communautaire ou encore des services sociaux appelées à intervenir auprès des jeunes devraient avoir une formation pertinente à la sexualité et être à l'aise avec le sujet. Ils devraient également être sensibilisés à la prostitution.

On estime que la prostitution ne devrait pas être présentée dans une perspective de tolérance zéro. L'interdit ne fonctionne pas auprès des jeunes. Les avantages et les désavantages de la prostitution doivent être présentés avec honnêteté.

❖ ***Multiplier les lieux d'hébergement, de transition pour les jeunes adultes et les mineurs***

Augmenter les ressources liées à l'hébergement des jeunes représente un moyen de prévenir la prostitution. Comme un intervenant le mentionnait, si le sauna est, pour un jeune homme, le seul endroit où il peut passer la nuit, il sera placé dans un environnement propice à la sollicitation de services sexuels.

Les mineurs en fugue, les jeunes adultes sans ressource et ceux qui, à 18 ans, doivent quitter le centre d'accueil risquent de se retrouver dans la rue et de s'engager dans la prostitution afin de survivre. On note le manque de places d'hébergement, notamment à Québec, pour les mineurs et les jeunes adultes. Les centres qui hébergent des hommes et des femmes plus âgés aux prises avec d'autres types de problèmes ne répondent pas nécessairement aux besoins des jeunes. De plus, bien des jeunes ne satisfont pas nécessairement aux critères des centres d'hébergement (avoir ses cartes d'identité, ne pas consommer, respecter l'horaire, etc.). En ce qui concerne les mineurs, des intervenants se sont dit en faveur de centres pour les héberger sans qu'un signalement immédiat ne soit fait à la Protection de la jeunesse. Il faut laisser le jeune prendre une pause pour réfléchir à sa situation.

Certains intervenants ont aussi suggéré que des lieux de transition soient ouverts aux jeunes de 18 à 25 ans qui sortent des centres d'accueil et qui ont besoin d'encadrement.

Enfin, ces lieux d'hébergement et de transition représentent un excellent moyen, pour différents types d'intervenants, de rejoindre les jeunes.

❖ ***Développer des ressources dans la communauté pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale***

On rapporte que des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale se prostituent et que certains consomment des drogues dures. Ils sont particulièrement isolés, difficiles à rejoindre et donc vulnérables à l'exploitation. Une intervenante témoigne de la situation d'une jeune fille de 18 ans qui, traitée au lithium, ne reçoit aucun suivi médical ou psychiatrique à sa sortie du centre d'accueil.

Des intervenants suggèrent d'augmenter le nombre de lieux d'hébergement et de soutien de même que d'appartements supervisés pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. L'accès aux services d'un psychiatre est difficile, d'autant plus que certains consomment des drogues dures en plus d'avoir un problème de santé mentale.

5.2.2 Améliorer les conditions de vie des personnes prostituées de la rue

❖ **Répondre aux besoins primaires**

Les jeunes qui se prostituent dans la rue ont d'abord des besoins de base. Ils ont besoin de se reposer, de se laver, de manger, d'avoir une place pour dormir, d'avoir des informations, un logement, etc. Les jeunes hommes et ceux qui ont plus de 25 ans ont notamment besoin d'hébergement et de centres de jour pour les accueillir. Plusieurs intervenants mettent l'accent sur une plus grande accessibilité aux services, c'est-à-dire un horaire élargi, des critères plus souples, un allègement de la bureaucratie, etc. Bref, les services existent, mais il faudrait les adapter aux besoins des jeunes.

On propose d'ouvrir un local 24 heures par jour où le jeune pourrait se reposer, manger et prendre une douche. Une travailleuse de rue appuie la suggestion en rappelant qu'elle a recueilli dans la rue, en plein hiver, une jeune fille en pied de bas qui venait d'être jetée hors d'une « piquerie ». *Que lui serait-il arrivé si je n'avais pas été là, au bon endroit, au bon moment* se demande-t-elle?

Afin de rendre les services de santé plus accessibles aux jeunes, un groupe d'intervenants propose la mise sur pied d'un service d'infirmières et de médecins de rue.

Le recours à l'aide sociale devrait être plus facile pour les clientèles itinérantes, plus vulnérables. Un agent d'aide sociale spécialement formé pour fournir du soutien à ces personnes devrait être disponible. Les intervenants ont constaté que plusieurs jeunes, certains éprouvant des problèmes de santé mentale, abandonnent leurs demandes d'aide sociale dès qu'ils rencontrent les premiers obstacles. D'autres qui font l'objet d'un mandat d'arrestation ne font pas de demande de peur d'être dénoncés aux services policiers. Enfin, d'autres encore n'ont pas d'adresse de résidence et éprouvent des difficultés à obtenir un chèque d'aide sociale.

❖ **Sensibiliser les différents intervenants de divers milieux à la situation des personnes prostituées et des personnes toxicomanes**

Qu'ils soient médecins, infirmières, travailleurs sociaux, avocats ou policiers, tous devraient être sensibilisés à la réalité des personnes prostituées et des toxicomanes. Au-delà du travail d'éducation, une intervenante propose même d'instaurer, dans divers établissements publics, une politique de respect envers les personnes marginalisées.

Des participants aux groupes de discussion affirment avoir observé une attitude méprisante envers les jeunes prostitués de la rue de la part de certains intervenants du réseau des services publics. La situation serait particulièrement pénible à l'urgence des hôpitaux. Une intervenante mentionne que les filles ne veulent pas aller à l'hôpital. De son côté, un travailleur de rue ayant accompagné plusieurs jeunes signale qu'ils attendent parfois plus longtemps que les autres patients.

Les intervenants du milieu communautaire préconisent une approche d'accueil inconditionnel. Les jeunes doivent être traités avec respect : ils sont humains avant même d'être toxicomanes ou prostitués. C'est cette humanité que tous doivent reconnaître. Le jeune qui se prostitue dans la rue ou qui s'injecte des drogues pourrait être mon ami ou un membre de ma famille.

La société doit aussi miser sur les forces de ces jeunes. Les démarches qu'ils réalisent afin de modifier leur mode de vie s'inscrivent souvent dans une perspective à long terme. Elles sont parsemées d'essais et d'erreurs, mais chaque petit pas est une réussite.

❖ ***Partager l'espace public***

À Québec comme à Montréal, la prostitution de rue est concentrée dans le centre-ville. Site de prédilection pour les loisirs, les affaires et le tourisme, le centre-ville est aussi un milieu de vie pour les personnes qui y habitent. Plusieurs intervenants affirment qu'il faut partager l'espace public. Ils expriment un malaise évident au regard du discours d'intolérance tenu par certains citoyens qui revendiquent l'élimination de la prostitution de rue et rien d'autre. Pour reprendre les propos d'une participante qui, elle-même, s'inspirait de ceux d'un chanteur populaire, *on est rendu qu'on veut mettre dehors les gens qui sont dehors*.

Les intervenants du milieu communautaire critiquent les arguments de ceux et celles qui veulent bannir la prostitution de rue du centre-ville. Ils prétendent qu'on doit d'abord reconnaître que tout centre-ville est marqué par l'effervescence, la diversité et les problématiques sociales. De plus, les personnes qui se prostituent dans la rue sont aussi, bien souvent, des citoyens, des résidents de ces mêmes quartiers du centre-ville. Certains y habitaient avant l'avènement des projets de revitalisation qui ont attiré les nouveaux venus. Des intervenants se questionnent aussi sur certaines sources d'insécurité relevées par les citoyens. Par exemple, le client qui harcèle les femmes du quartier n'est-il pas une source d'insécurité plus que la prostituée elle-même? Plusieurs intervenants recommandent la sensibilisation des résidents aux conditions de vie et à la réalité des personnes prostituées et des personnes toxicomanes.

Pour qu'il y ait partage de l'espace public, les personnes à la source de certains irritants doivent aussi être impliquées. Ainsi, il faut inciter les toxicomanes à jeter leurs seringues dans les endroits désignés. Les personnes qui se prostituent sur la rue doivent aussi se préoccuper de la qualité de vie des résidents. Encore une fois, on suggère un travail de sensibilisation et d'éducation.

❖ ***Cesser le harcèlement policier***

Il est clair pour tous que les contraventions données aux personnes qui se prostituent dans la rue ne règlent en rien la situation et n'aident aucunement ces personnes. La personne en défaut de payer reçoit un mandat d'arrestation et se retrouve finalement en prison. Après ce

séjour forcé, elle aura bien souvent perdu son appartement, si elle en avait un, et sa situation se sera détériorée. Une intervenante se demande par exemple comment la prison aidera le prostitué travesti incarcéré avec d'autres hommes.

Certains organismes ont une position claire par rapport à l'aspect légal de la prostitution, d'autres non. Plusieurs proposent la décriminalisation de la prostitution. Reconnaissant qu'aucun système n'est parfait, les intervenants considèrent que la décriminalisation envoie à la société un message de respect envers les personnes prostituées. Il s'agit d'un pas pour changer les mentalités. On souligne que la décriminalisation n'entraîne pas l'abolition de tous les contrôles. Le Code criminel, les lois connexes et leurs règlements d'application ainsi que des lois provinciales ou des règlements municipaux permettent de contrer la prostitution juvénile, la violence, le tapage, etc. On doit agir sur les nuisances provoquées par le harcèlement de certains clients, les seringues abandonnées dans les parcs, etc.

Les intervenants témoignent de beaucoup de réserve par rapport à des projets visant à délimiter des zones de prostitution qui pourraient s'apparenter à une légalisation de cette activité. La légalisation, assortie d'une réglementation, ne leur semble pas une solution. On créerait ainsi deux catégories de personnes prostituées, les bonnes et les mauvaises. Il est clair que certaines personnes ne répondront jamais à certains critères ou ne voudront pas se limiter aux endroits déterminés. Ces personnes deviendraient encore plus difficiles à rejoindre.

Enfin des intervenants suggèrent d'explorer l'idée de créer une telle zone de tolérance en impliquant les citoyens et les personnes prostituées dans le processus de réflexion.

❖ ***Explorer l'idée d'instaurer un programme d'injection sécuritaire***

En vue de réduire les méfaits de la drogue, des intervenants ont suggéré d'explorer l'idée de mettre en place un programme d'injection sécuritaire. Ce programme pourrait contribuer à diminuer, voire à éliminer les irritants fréquemment relevés par des résidents. Un site d'injection sécuritaire serait, pour l'utilisateur de drogues injectables, une alternative à la rue, aux ruelles, aux parcs, aux toilettes des restos du quartier, etc.

Le site d'injection n'est pas une « piquerie légale ». Des intervenants qualifiés seraient sur place afin de fournir du matériel stérile. Ils seraient également aptes à réagir rapidement et efficacement en cas d'overdose et à sauver des vies. De plus, un tel site permettrait de rejoindre les personnes et ouvrirait la porte à diverses activités de prévention. Différents services pourraient y être offerts, qu'ils soient de l'ordre de la santé, du psychosocial ou même de l'insertion en emploi.

❖ ***Reconnaître le travail et l'expertise du communautaire***

Certains intervenants témoignent des difficultés qu'ils éprouvent parfois dans leurs interactions avec le réseau public. On ne les prend pas toujours au sérieux : le

communautaire souffre d'un manque de reconnaissance. Alors qu'ils accompagnent le jeune, on ne les consulte pas toujours et bien souvent on n'assure pas le suivi auprès d'eux. Afin de pallier ces difficultés, les intervenants du communautaire développent, de manière informelle, leurs propres liens avec le réseau public. En fait, plusieurs affirment que leurs relations avec le réseau public découlent d'initiatives personnelles. Par exemple, une intervenante s'est elle-même rendue au CLSC afin de créer des liens, de trouver une personne significative pour l'appuyer. Ces démarches sont toutefois soumises aux aléas des mouvements du personnel et de l'horaire de l'intervenant collaborateur.

On suggère de sensibiliser les diverses instances du réseau public aux réalités du communautaire : leur travail, leur budget, la formation des intervenants, etc.

Certains proposent la mise en place de mécanismes formels de concertation dont l'objectif serait de réduire les méfaits de la prostitution de rue. On insiste sur l'importance de trouver des solutions avec tous les acteurs concernés (intervenants de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, les policiers, les citoyens et les personnes prostituées).

Enfin, une intervenante souligne qu'un certain manque d'information affecte le communautaire. Il n'est pas toujours facile d'avoir à faire un choix dans la panoplie de services offerts par différents organismes, ni d'évaluer la qualité de ces services. Elle propose la mise sur pied d'un salon des organismes communautaires afin de pouvoir s'informer et créer des liens.

5.2.3 Soutenir les personnes qui désirent quitter la prostitution de rue

❖ *Précisions sur la sortie de la prostitution de rue*

La sortie de la prostitution de rue a suscité quelques nuances de la part des intervenants du milieu communautaire. On précise que favoriser la sortie ne doit pas se traduire pas une catégorisation des personnes : les bonnes qui veulent quitter le milieu et les mauvaises, celles qui veulent continuer à faire la rue. On doit aussi viser à améliorer la situation de ceux et celles qui veulent simplement continuer à faire le métier.

La réduction des méfaits s'applique aussi à la sortie de ce type de prostitution. Une intervenante donne l'exemple d'une jeune femme décidée à arrêter de consommer de la drogue. Son abstinence pourra lui permettre de quitter la rue, d'accéder aux agences d'escortes et ainsi d'améliorer ses conditions de vie.

D'autres insistent sur la confiance à accorder à chaque personne. Il faut permettre aux gens de s'organiser. Il faut aussi, comme société, accepter la différence et respecter la marginalité.

❖ *Améliorer l'accès aux services de désintoxication*

Toutes les personnes qui se prostituent dans la rue ne sont pas toxicomanes, mais plusieurs éprouvent des problèmes de consommation. La sortie de la prostitution de rue est souvent associée à l'arrêt de la consommation. Or l'accès aux services de désintoxication est problématique, tant à Québec qu'à Montréal.

L'accès aux services de désintoxication offerts en milieu hospitalier n'est pas immédiat, il y a, comme pour bien d'autres types de services, des listes qui se traduisent par un temps d'attente de quelques semaines. Le problème fréquemment soulevé est l'évaluation du jeune afin qu'il puisse avoir accès aux services de désintoxication. Cette évaluation relève de l'urgence de l'hôpital et implique une attente de plusieurs heures où le jeune risque fort de changer d'idée, d'abandonner sa démarche.

Au-delà de la désintoxication, des intervenants ont fait différentes suggestions quant à l'évaluation du jeune. Ainsi, certains proposent d'adapter les services à l'urgence hospitalière afin d'accélérer le processus. Un intervenant suggère de court-circuiter l'urgence par une décentralisation des services d'évaluation en toxicomanie. Cette décentralisation pourrait se traduire par la création d'une clinique spécialisée ou par un service d'évaluation au sein des organismes communautaires.

❖ ***Mettre en place des centres d'hébergement de transition***

La désintoxication ne règle pas tous les problèmes. Plusieurs intervenants s'accordent pour reconnaître les défis importants que le jeune devra relever par la suite. Ses besoins sont plus ou moins importants et vont de la formation à l'insertion sur le marché du travail (faire un curriculum vitae, apprendre à se présenter à une entrevue, etc.), à l'orientation scolaire, aux démarches pour trouver un appartement (d'autant plus difficile dans un contexte de rareté des logements et de compétition), etc. Les jeunes sont souvent isolés et doivent aussi reconstruire leur réseau social.

Une intervenante a suggéré la mise en place de centres d'hébergement de transition. Ces centres permettraient aux jeunes de rencontrer d'autres personnes dans leur situation. De plus, au-delà de l'hébergement, le centre pourrait offrir certains services ou du moins orienter le jeune vers les ressources pertinentes.

❖ ***Développer des projets de travail***

Une intervenante propose de concevoir des projets de travail volontaire qui offrent des solutions de rechange à la prostitution de rue. Elle rappelle que des jeunes ont cessé de se prostituer dans la rue durant leur période d'adhésion à un projet mené par un organisme communautaire de Montréal. Le travail rémunéré a donc représenté, pour ces jeunes, une alternative à la prostitution de rue. Ceux-ci se sentaient valorisés par leur implication. Encore une fois, ce type de projet permet de rejoindre les jeunes, de créer des liens et d'offrir d'autres types de services.

Conclusion

Dans une dernière étape de la recherche, le Conseil permanent de la jeunesse a décidé de rencontrer des intervenants d'organismes communautaires ayant développé une expertise auprès des personnes qui se prostituent dans la rue. Seize intervenants, travaillant dans cinq organismes communautaires des villes de Québec et de Montréal, ont participé à des entrevues de groupe.

Les discussions menées avec des intervenants d'organismes communautaires ont été orientées vers les solutions à privilégier par rapport à la prévention de la prostitution de rue, à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et au soutien qu'ils devraient obtenir afin de cesser leurs activités de prostitution. Bien au fait de la complexité du sujet, les intervenants n'ont pas de solutions miracles. Leurs propositions, tantôt générales, tantôt particulières, sont teintées de pragmatisme et d'humanisme. Le jeune qui se prostitue est d'abord et avant tout une personne humaine qui mérite le respect. Ce jeune éprouve peut-être de sérieuses difficultés, mais il a aussi ses forces.

Les intervenants du milieu communautaire n'envisagent pas la prostitution de rue des jeunes femmes et des jeunes hommes comme un tabou, ni un sujet inconvenant. Leur discours appelle à la tolérance envers les personnes marginalisées.

Conclusion

Chaque jour, tôt le matin, à l'heure du dîner, en soirée ou tard dans la nuit, des clients sillonnent les rues du centre-ville à la recherche d'un homme ou d'une femme, bien souvent jeune, qui sera prêt à leur livrer un service sexuel contre rémunération. La prostitution existe au Québec, mais, il s'agit d'une réalité qui dérange. Même si la prostitution représente un gagne-pain pour certains, permet de satisfaire de nombreux clients et assure des bénéfices à des propriétaires d'hôtel, elle provoque l'animosité des citoyens, mobilise les forces policières et inspire le mépris.

Il existe aussi une certaine ambiguïté par rapport au statut légal de la prostitution. Selon le Code criminel, elle ne constitue pas un crime et n'est donc pas interdite. Toutefois, les activités lui permettant de s'exercer sont, elles, prohibées. Ce sont notamment les activités de sollicitation ou de communication associées à la prostitution de rue qui font les frais des mesures coercitives. Pourtant, au cours des vingt dernières années, l'évaluation du contrôle des activités de prostitution de rue traduit des résultats insatisfaisants, dont celui de fragiliser le contexte dans lequel les personnes se prostituent.

Les résultats d'études sur les personnes qui se prostituent sur la rue permettent de tracer un portrait particulièrement sombre, qu'on ne peut ignorer. L'explication de l'entrée dans la prostitution renvoie à toute une panoplie de situations particulièrement difficiles et déstabilisantes : abus sexuel dans l'enfance, violence familiale, placements en foyer d'accueil, fugues, etc. De plus, une fois sur la rue, les personnes prostituées sont exposées à divers risques, entre autres d'être battues et violées.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes que le Conseil a rencontrés en entrevues de groupe vivent dans des conditions précaires qui affectent leur vie au-delà des activités de prostitution qu'elles exercent. En effet, la pauvreté, les difficultés scolaires, le rejet dans l'enfance et le manque d'encadrement des parents ont été le lot d'un bon nombre d'entre eux. L'entrée dans la prostitution de rue semble s'inscrire dans un parcours rempli de difficultés.

Les intervenants des organismes communautaires rencontrés par le Conseil ont, eux aussi, témoigné des conditions de vie difficiles associées à la prostitution de rue. Ils ont également relevé les nombreuses barrières d'ordre culturel ou structurel qu'ils doivent abattre pour rejoindre les personnes qui se prostituent sur la rue. Ils insistent sur l'importance d'un accueil inconditionnel des personnes en difficulté.

On ne peut rester indifférents à l'image de la prostitution de rue que nous livre la présente recherche. Elle existe et elle dérange. En fait, le cumul des violences auxquelles nos concitoyens, nos jeunes et nos enfants sont soumis nous émeut. C'est aussi notre incapacité à les rejoindre, à les accueillir et à les accompagner dans leur cheminement qui nous afflige. Le statu quo n'est pas admissible et c'est pourquoi le Conseil proposera diverses recommandations relatives à la prostitution de rue dans un avis.

Annexe I

Code criminel (L.R. 1985, ch. C-46)

Maisons de débauche

210. (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque tient une maison de débauche.

(2) Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, selon le cas :

- a) habite une maison de débauche;
- b) est trouvé, sans excuse légitime, dans une maison de débauche;
- c) en qualité de propriétaire, locateur, occupant, locataire, agent ou ayant autrement la charge ou le contrôle d'un local, permet sciemment que ce local ou une partie du local soit loué ou employé aux fins de maison de débauche.

(3) Lorsqu'une personne est déclarée coupable d'une infraction visée au paragraphe (1), le tribunal fait signifier un avis de la déclaration de culpabilité au propriétaire ou locateur du lieu à l'égard duquel la personne est déclarée coupable, ou à son agent, et l'avis doit contenir une déclaration portant qu'il est signifié selon le présent article.

(4) Lorsqu'une personne à laquelle un avis est signifié en vertu du paragraphe (3) n'exerce pas immédiatement tout droit qu'elle peut avoir de résilier la location ou de mettre fin au droit d'occupation que possède la personne ainsi déclarée coupable, et que, par la suite, un individu est déclaré coupable d'une infraction visée au paragraphe (1) à l'égard du même local, la personne à qui l'avis a été signifié est censée avoir commis une infraction visée au paragraphe (1), à moins qu'elle ne prouve qu'elle a pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher le renouvellement de l'infraction.

211. Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sciemment, mène ou transporte ou offre de mener ou de transporter une autre personne à une maison de débauche, ou dirige ou offre de diriger une autre personne vers une maison de débauche.

Entremetteurs

212. (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque, selon le cas :

- a) induit, tente d'induire ou sollicite une personne à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne, soit au Canada, soit à l'étranger;
- b) attire ou entraîne une personne qui n'est pas prostituée vers une maison de débauche aux fins de rapports sexuels illicites ou de prostitution;
- c) sciemment cache une personne dans une maison de débauche;
- d) induit ou tente d'induire une personne à se prostituer, soit au Canada, soit à l'étranger;
- e) induit ou tente d'induire une personne à abandonner son lieu ordinaire de résidence au Canada, lorsque ce lieu n'est pas une maison de débauche, avec l'intention de lui faire habiter une maison de débauche ou pour qu'elle fréquente une maison de débauche, au Canada ou à l'étranger;
- f) à l'arrivée d'une personne au Canada, la dirige ou la fait diriger vers une maison de débauche, l'y amène ou l'y fait conduire;
- g) induit une personne à venir au Canada ou à quitter le Canada pour se livrer à la prostitution;
- h) aux fins de lucre, exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne de façon à démontrer qu'il l'aide, l'encourage ou la force à s'adonner ou à se livrer à la prostitution avec une personne en particulier ou d'une manière générale;
- i) applique ou administre, ou fait prendre, à une personne, toute drogue, liqueur enivrante, matière ou chose, avec l'intention de la stupéfier ou de la subjuguier de manière à permettre à quelqu'un d'avoir avec elle des rapports sexuels illicites;
- j) vit entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une autre personne.

(2) Par dérogation à l'alinéa (1)j), est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque vit entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une autre personne âgée de moins de dix-huit ans.

(2.1) Par dérogation à l’alinéa (1j) et au paragraphe (2), est coupable d’un acte criminel et passible d’un emprisonnement minimal de cinq ans et maximal de quatorze ans quiconque vit entièrement ou en partie des produits de la prostitution d’une autre personne âgée de moins de dix-huit ans si, à la fois :

- a) aux fins de profit, il l’aide, l’encourage ou la force à s’adonner ou à se livrer à la prostitution avec une personne en particulier ou d’une manière générale, ou lui conseille de le faire;
- b) il use de violence envers elle, l’intimide ou la contraint, ou tente ou menace de le faire.

(3) Pour l’application de l’alinéa (1j) et des paragraphes (2) et (2.1), la preuve qu’une personne vit ou se trouve habituellement en compagnie d’un prostitué ou vit dans une maison de débauche constituée, sauf preuve contraire, la preuve qu’elle vit des produits de la prostitution.

(4) Est coupable d’un acte criminel et passible d’un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque, en quelque endroit que ce soit, obtient, moyennant rétribution, les services sexuels d’une personne âgée de moins de dix-huit ans ou communique avec quiconque en vue d’obtenir, moyennant rétribution, de tels services.

Infraction se rattachant à la prostitution

213. (1) Est coupable d’une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d’une personne qui s’y livre :

- a) soit arrête ou tente d’arrêter un véhicule à moteur;
- b) soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l’entrée ou la sortie d’un lieu contigu à cet endroit;
- c) soit arrête ou tente d’arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit, communique ou tente de communiquer avec elle.

(2) Au présent article, « endroit public » s’entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit soit public soit situé à la vue du public.

Bibliographie

ACTION SÉRO-ZÉRO. *Rapport d'activités, Projet Prostitution masculine*, avril 2000-mars 2001, 38 p.

ALLMAN, Dan. *M is for Mutual, A is for Acts. Male Sex Work and AIDS in Canada*, Health Canada, AIDS Vancouver, Sex Workers Alliance of Vancouver, and the HIV Social, Behavioural and Epidemiological Studies Unit, University of Toronto, 1999, 100 p.

AMBASSADE DU ROYAUME DES PAYS-BAS À PARIS. *Légalisation de la prostitution mais sévérité envers les abus*, [En ligne], <http://www.amb-pays-bas.fr/detail/prostitution.htm>, (24 mars 2003).

ARCAN, Nelly. *Putain*, Édition du Seuil, 2001, 192 p.

AUDET, Éline et Micheline CARRIER. *Prostitution : Un consensus à l'arraché*, [En ligne], Sisyphe, 14 octobre 2002, http://sysiphe.levillage.org/article.php3?id_article=128, (29 avril 2003).

BADINTER, Élisabeth. « Rendons la parole aux prostituées », *Le Devoir*, 1^{er} août 2002, p. A-7.

BAGLEY, Chris et Loretta YOUNG. « Juvenile Prostitution and Child Sexual Abuse : A Controlled Study », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 6, n° 1, Spring, 1987, p. 5-26.

BENJAMIN, Guy. « Pélissier pose en victime, la Couronne le décrit en proxénète », *Le Soleil*, 16 décembre 2003, p. A-9.

BERTHIAUME, Patrick. « Prostitution masculine à Montréal », *Criminalisation et travail du sexe : enjeux pour la lutte contre le VIH/Sida*, document-synthèse du 16^e séminaire VIH/Sida, droit et politique, Montréal, novembre 2002, p. 13-17.

BITTLE, Steven. *La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, gouvernement du Canada, décembre 2001, 104 p.

BLOC QUÉBÉCOIS. *De l'anathème au dialogue*, Rapport du Comité du Bloc Québécois sur la prostitution de rue, mai 2001, 26 p.

BOUDET, Richard. *Sexe de rue*, Canada, 2003, 86 min.

BRITISH COLOMBIA. ASSISTANT DEPUTY MINISTER'S COMMITTEE ON PROSTITUTION AND THE SEXUAL EXPLOITATION OF YOUTH. *Sexual Exploitation of Youth in British Columbia*, 2000.

CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Étude sur les violences envers les prostituées à Montréal. La boîte à qu'on-se-voir*, Direction générale de la recherche, de la statistique et de l'évaluation, Secteur des politiques, 1994, 34 p.

CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *La prostitution de rue. Effets de la Loi. Rapport de synthèse*, 1989, 131 p.

CLOUTIER, Richard et al. *Nos ados et les autres : Étude comparative des adolescents des centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1994, 154 p.

COMITÉ INTERNATIONAL POUR LE DROIT DES PROSTITUÉES. *Charte mondiale des droits des prostituées*, Amsterdam, février 1985, traduction pour Perspective par Julie-Sarah Langlois, Société Élizabeth Fry, [En ligne], <http://www.elizabethfry.gc.ca/fran/journal/crimes/aut1996/art09.htm>, (29 avril 2003).

COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE. *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, juin 1999, 72 p.

COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (Comité Fraser). *La pornographie et la prostitution au Canada*, volume 2, 1985, p. 370-801.

COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS (Comité BADGLEY). *Infractions sexuelles à l'égard des enfants, Rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, gouvernement du Canada, volumes 1-2, 1984, 1422 p.

COMTE-SPONVILLE, André. *Intervention d'André Comte-Sponville, Le peuple de l'abîme, La prostitution aujourd'hui*, colloque du 16 mai 2000, UNESCO-PARIS [En ligne], http://www.fondationscelles.org/pages_html/ACTES%20COLLOQUE.htm, (2 avril 2003).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, gouvernement du Québec, mai 2002, 155 p.

CÔTÉ-HARPER, Gisèle, et al. *Traité de droit pénal canadien*, Les éditions Yvon Blais inc., (4^e édition refondue et augmentée), Cowansville, 1998, 1 458 p.

DAVID, Hélène, et al. « La prostitution masculine et féminine : quelques considérations empiriques », dans HABIMANA, E., ÉTHIER, L.S. PETOT, D et M. TOUSIGNANT (sous la direction de) *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Approche intégrative*, Gaëtan Morin Éditeur, Montréal, Paris, 1999, p. 659-666.

DORAIS, Michel. *Travailleurs du sexe*, VLB éditeur, 2003, 103 p.

DORAIS, Michel et Denis MÉNARD. *Les enfants de la prostitution*, VLB éditeur, 1987, 139 p.

DUCHESNE, Doreen. « La prostitution de rue au Canada », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, n° 85-002-xpf, vol. 17, n° 2, février 1997, 15 p.

ELKOURI, Rima. « Au-delà du " red-light ", *La Presse*, 19 septembre 2002, [En ligne], <http://www.cyberpresse.ca/admin/article/imprime.php?id=138425>, (14 mars 2003).

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Consensus à la FFQ : il faut décriminaliser les pratiques exercées par les prostituées et les travailleuses du sexe*, Communiqué de la FFQ, [En ligne], <http://www.ffq.qc.ca/communiqués/comm-23-09-2002-prostit.html>, (7 janvier 2004).

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*, document de travail préparatoire à la tournée provinciale, août 2001, 32 p.

FENÊTRE SUR L'EUROPE. *Allemagne : la loi sur la prostitution définitivement adoptée*, lundi 24 décembre 2001, [En ligne], http://www.fenetreeurope.com/actu/2001/12/a_1158.htm, (24 avril 2003).

FLEURY, Élisabeth. « Décriminaliser, oui, créer des ghettos, non », *Le Soleil*, samedi 10 novembre 2001 [En ligne], http://www.cyberpresse.ca/soleil/dossiers/0111/dos_201110034463.html, (27 janvier 2003).

FRANCE, SÉNAT, SERVICE DES AFFAIRES EUROPÉENNES, DIVISION DES ÉTUDES DE LÉGISLATION COMPARÉE. *Les documents de travail du Sénat. Le régime juridique de la prostitution féminine*, octobre 2000, [En ligne], <http://senat.fr/rap/r00-209/r00-209.html>, (4 avril 2003).

GEADAH, Yolande. *La prostitution : un métier comme un autre?* VLB éditeur, 2003, 294 p.

GEMME, Robert et Nicole PAYMENT. « Évaluation de la répression de la prostitution de rue à Montréal de 1970 à 1991 », *Revue sexologique*, vol. 1, n° 2, 1993, p. 161-192.

GEMME, Robert et al. *La prostitution de rue : effets de la loi*, Montréal, Centre québécois de recherche et d'expertise en sexologie, Département de sexologie (UQAM), ministère de la Justice, gouvernement du Canada, 1989, 351 p.

GEMME, Robert, et al. *Rapport sur la prostitution au Québec*, documents de travail sur la pornographie et la prostitution, rapport n° 11, Direction de la politique, des programmes et de la recherche, Section de la recherche et de la statistique, gouvernement du Canada, 1984, 361 p.

GENDRON, Sylvie et Catherine HANKINS. *Prostitution et VIH au Québec : Bilan des connaissances*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal – Centre, 1995, 47 p.

GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL. *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, ministère de la Justice, gouvernement du Canada, décembre 1998, [En ligne], <http://canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>, (27 septembre 2001).

HALIMI, Gisèle. « L'esclavage sexuel, pépère et labellisé », *Le Devoir*, 1^{er} août 2002, p. A-7.

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*, [En ligne], http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/33_fr.htm, (20 mars 2003).

LE NATIONAL. *Légalisation de la prostitution, un casse-tête pour la profession*, [En ligne], <http://www.le-national.com/prostitution-loi.html>, (24 avril 2003).

LONCLE, François. « Prostitution sans frontières. Réglementaristes et abolitionnistes », *Le Monde diplomatique*, novembre 2001, p. 8, [En ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/11/LONCLE/15814>, (18 février 2003).

LOWMAN, John. « Prostitution in Canada », *Ressources for feminist research/Documentation sur la recherche féministe*, vol. 14, n° 4, déc./janv., 1985/86, p. 35-37.

LOWMAN, John. « Taking young prostitutes seriously », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 24, 1, 1987, p. 99-116.

LOWMAN, John et Laura FRASER. *Violence against persons who prostitute : the experience in British Columbia*, Department of Justice Canada, 1995, 230 p.

MATHEWS, Frederick. *Familiar Strangers. A study of adolescent prostitution*, Revised Edition, Central Toronto Youth Services, 1989, 55 p.

McINTYRE, Susan. *Le long parcours*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice, gouvernement du Canada, août 2002, 77 p.

MYLES, Bryan. « Rapport du Conseil du statut de la femme – La prostitution à l’heure de la mondialisation », *Le Devoir*, mercredi 29 mai 2002, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/cgi-bin/imprimer?path=/2002/05/29/2078.html>, (13 février 2003).

NADEAU, Jean-Guy. « La prostitution, une relation sociale et symbolique », dans *Une génération sans nom, (ni oui)*, Les actes du colloque, PlaMP inc., 24-25-26 avril 1992, 1994, p. 57-64.

NADEAU, Roxanne. *Parole de Pute*, Les intouchables, 2003, 103 p.

OUIMET, Michèle. « Un rapport inutile », *La Presse*, 5 juin 2002, p. A-14.

OUVRARD, Lucille. *La prostitution, Analyse juridique et choix de politique criminelle*, L’Harmattan, 2000, 257 p.

PAQUET, Daniel. « Comme au zoo... », *Le Journal de Québec*, 27 avril, 2003, p. 11.

PAQUET, Daniel. « Boulevard Hamel, le nouveau “ Red Light ” », *Le Journal de Québec*, 6 novembre 2001, p. 9.

PARENT, Colette. « La “prostitution ” ou le commerce des services sexuels », dans F. DUMONT, S. LANGLOIS et Y. MARTIN, (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*, 1994, p. 393-409.

PERRIER, SOPHIE. *Les prostituées deviennent des travailleuses comme les autres*, Libération, mardi 3 octobre 2000, Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Paris, [En ligne], <http://www.amb-pays-bas.fr/ambassade/pcz/presse/prostitution.htm>, (24 mars 2003).

PROJET INTERVENTION PROSTITUTION QUÉBEC INC., *Rapport d’activités 2001-2002*, 40 p.

PRYEN, Stéphanie. *Stigmate et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue*, Les Presses universitaires de Rennes, 1999, 231 p.

ROBERT, Paul. *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, 2841 p.

ROY, Élise, et al. *Étude de cohorte sur l’infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal*, Rapport d’étape numéro 2, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2001, 19 p.

ROY, Élise, et al. *Les jeunes de la rue de Montréal et l’infection au VIH. Étude de prévalence*, Groupe de recherche sur les jeunes de la rue et l’infection au VIH, Unité de santé publique – Division des maladies infectieuses, juillet 1996, 36 p.

SANSFAÇON, Daniel. « Le cas des recherches du comité Badgley sur les infractions sexuelles : De quelques enjeux politiques d'une recherche sociale » dans Cohen, H. (sous la direction de) *L'agression sexuelle : perspectives contemporaines*, Méridien, 1991, 340 p.

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, *Évolution septembre-octobre 2002*, p. 11.

SHAVER, Fran. « Prostitution : on the Dark Side of the Industry », dans Thomas O'Reilly-Fleming, *Post-Critical Criminology*, Ontario, Scarborough, Prentice-Hall Canada inc., 1996, p. 42-55.

STANTON, Danièle. «Prostitution, Un crime?» *La Gazette des femmes*, mai - juin 2000, p. 22.

STELLA. *De l'anathème au dialogue? Réponse au Comité du Bloc québécois sur la prostitution de rue*, préparée par Maria Nengeh Mensah, mars 2002, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/repstbq.html>, (20 avril 2003).

STELLA. *Un débat démocratique sur la prostitution exige le respect mutuel des interlocuteurs*, Centre des médias alternatifs du Québec, mardi 15 avril 2003, [En ligne], <http://www.cmaq.net/fr/node.php? = 11486>, (22 décembre 2003).

TAMZALI, Wassyla. *Intervention de Wassyla Tamzali, Le peuple de l'abîme, La prostitution aujourd'hui*, colloque du 16 mai 2000, UNESCO-PARIS, [En ligne], http://www.fondationscelles.org/pages_html/ACTES%20COLLOQUE.htm, (2 avril 2003).

THÉRIAULT, Stefan. *La prostitution des jeunes : étude descriptive dans la région de Québec*, thèse présentée pour l'obtention du grade de maîtrise en psychologie, Université Laval, 1986, 219 p.

Sites Internet

ASPASIE. *Pour toutes les personnes prostituées ou concernées par la prostitution*, [En ligne], <http://www.prevention.ch/aspasie.htm>, (15 avril 2002).

CABIRIA. *Action de santé communautaire avec les personnes prostituées*, [En ligne], <http://perso.wanadoo.fr/cabiria/>, (22 décembre 2003).

CYBERSOLIDAIRES. *Prostitution – Travail du sexe*, [En ligne], <http://www.cybersolidaires.org/actus/sexe.html>, (29 avril 2003).

FONDATION SCELLES. *Pour briser les chaînes d'un nouvel esclavage*, [En ligne], <http://www.fondationscelles.org>, (19 mars 2003).

MOUVEMENT DU NID. *Prostitution / Savoir pour agir*, [En ligne], <http://mouvementdunid31.lautre.net/analyse2.htm>, (24 avril 2003).

STELLA. *Par et pour les travailleuses du sexe*, [En ligne], <http://chezstella.org>, (22 décembre 2003).

Les membres du Conseil 2001-2004

Geneviève Baril
St-Boniface-de-Shawinigan

Claudie Lévesque
Baie-Comeau

Youri Chassin
Montréal

Sylvain Lévesque
Québec

Sophie Cunningham
Montréal

Dominic Mailloux
Sorel-Tracy

François Fréchette
Sherbrooke

Suzanne Moore
La Sarre

Hugo Jollette
Témiscaming

Marie-Eve Proulx
Hull

Patrick Kearney
Saint-Jérôme

Lisa Roy
Thetford Mines

Patrick Lebel
La Tuque

Félix Turgeon
Montréal